EAUX DE GRENOBLE ALPES

SIÈGE SOCIAL : 50 rue Jean Vaujany,

CS 22433 - 38034 Grenoble cedex 2

ACCUEIL : 5 place Vaucanson - Grenoble

TEL : 04 76 86 20 70

eauxdegrenoblealpes.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

CHAPITRE

1 ACTUALITÉ

2 ORGANISATION

3 ENJEUX

4 ACTIVITÉS

5 DONNÉES FINANCIÈRES

6 PERSPECTIVES

1 ACTUALITÉ

1.1 Mot du Président..... 7
1.2 Mot du Directeur Général..... 9
1.3 Chiffres clés de 2019..... 11

1.1 Mot du Président

Il est difficile d'introduire ce rapport d'activité de l'année 2019 sans aborder la situation inédite que nous vivons actuellement.

Tous les secteurs d'activités, partout, dans toute la planète ont été impactés par la pandémie. La SPL Eaux de Grenoble Alpes ne fait pas exception. Il n'est pas l'heure du bilan mais il me semble important de faire quelques remarques :

- Le personnel d'Eaux de Grenoble Alpes s'est très bien adapté aux différentes mesures mises en place par la Direction. Le service public a continué à être rendu avec efficacité ; Pour les usagers, il n'y a pas eu de modifications notables. L'ensemble des interventions urgentes, pour des casses ou des fuites, ont même pu être réalisées ce qui aurait été probablement plus difficile si ces interventions étaient sous-traitées.
- On notera que la période de confinement n'a pas eu d'incidence pour la consommation d'eau qui est restée relativement stable par rapport aux années précédentes.
- Le non traitement de l'eau n'a pas été remis en cause par l'épidémie. Le virus peut transiter dans des eaux non potables mais aucun cas de contamination d'une eau potable n'a été constatée en France. Si cela avait été le cas, nos capacités de traitement rapide nous permettent de faire face.

Je constate donc que notre service public de l'eau a été robuste. Cela renforce ma détermination à défendre notre modèle de gestion, un modèle qui préserve la ressource et qui est en capacité de s'adapter par « gros temps ». Un modèle qui permet la solidarité, autant avec les territoires voisins, qu'avec les usagers les plus vulnérables. Et c'est bien notre volonté d'un service 100 % public qui permet cette entraide.

L'année 2019 a été celle de la mise en œuvre des nouveaux contrats de six ans que nous avons votés fin 2018. Vous pourrez constater, dans ce rapport, que les deux contrats de gérance en production et distribution permettent une meilleure lisibilité du service rendu « à l'euro l'euro ». Le contrat de DSP de gestion des abonnés se rapproche sensiblement de l'équilibre. Ces contrats nous permettent de dégager une trajectoire budgétaire lisible pour les années à venir.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous ne savons pas quand sera renouvelé le Conseil d'Administration élu fin 2014. Je préside néanmoins cette société publique depuis bientôt 6 ans. Au-delà des chiffres et des indicateurs que vous retrouverez dans ce document, je peux témoigner de la réelle performance et de l'implication des personnels.

Ils ont vécu la fusion entre deux sociétés, la prise de compétence de Grenoble Alpes-Métropole, une réorganisation interne et des changements de locaux avec le regroupement au site de Vaujany. Ces mutations nécessaires ont été accompagnées d'un travail managérial qui permet à nos actionnaires de s'appuyer sur des équipes motivées et compétentes.

Je tiens aussi à saluer l'implication des Administrateurs et des Représentants des actionnaires publics au sein du Comité d'Orientation Stratégique. Grâce aux statuts que nous avons adoptés, le contrôle analogue propre au statut des SPL, a été une réalité. Mais plus généralement il reste nécessaire de faire un bilan prospectif en vue de dégager des propositions visant à l'amélioration de la gouvernance de l'eau. J'y apporterai évidemment ma contribution.

En cette fin de mandat, ce rapport d'activité est pour moi l'occasion de féliciter le personnel et l'équipe de Direction. Ils ont entre les mains un outil qui permet d'apporter un service public à la qualité reconnue par tous et parfaitement adapté aux évolutions à venir dans le domaine de l'eau.

Olivier BERTRAND

1.2 Mot du Directeur Général

Au dernier Conseil d'Administration de l'année 2019, j'ai présenté un bilan du déploiement sur 3 ans de la feuille de route d'Eaux de Grenoble Alpes élaborée en 2016.

Cette feuille de route avait une double finalité pour l'outil Eaux de Grenoble Alpes, la préservation d'un pôle d'expertise locale et la garantie d'un service public exemplaire.

Sans reprendre complètement les 5 orientations stratégiques qui sous-tendent l'ensemble des objectifs d'Eaux de Grenoble Alpes, il est intéressant de présenter les résultats les plus significatifs de l'année 2019.

Les différentes solutions mises en œuvre pour de l'organisation et des outils du pôle usagers a permis de réduire significativement les impayés en passant d'un taux de 2,25 % en 2018 à 2,07 % en 2019 dans un contexte d'augmentation généralisée, d'améliorer le taux de réponse téléphonique (> 88 %), mais aussi d'obtenir un taux de confiance à l'eau du robinet de 94%, soit 14 points de mieux que le national.

Le retour à l'équilibre financier des résultats d'exploitation était un objectif clairement exprimé par les actionnaires d'Eaux de Grenoble Alpes. Il a été obtenu grâce au travail important de maitrise des coûts, d'une refonte contractuelle complète et d'un suivi régulier des données financières avec la nouvelle comptabilité analytique adaptée aux changements du portefeuille contractuel.

Durant l'année 2019, Eaux de Grenoble Alpes a continué à répondre présente à toutes les sollicitations de ses actionnaires (Relève et remplacement compteurs, lavage des réservoirs, plus de 200, analyses d'eau, astreinte travaux et exploitation, pupitre, plan de recollement, maitrise d'oeuvre eau et assainissement…) mais également à répondre à l'ensemble des appels d'offres des actionnaires n'ayant pas fait le choix d'utiliser la solution du «In House» pour nous confier des prestations.

Eaux de Grenoble Alpes a joué son rôle d'expertise locale en travaillant les dossiers en détail pour émettre des avis et des propositions comme pour les chlorates/perchlorates, la remise en eau du puits N°4 de Rochefort, le suivi qualitatif et quantitatif des nappes exploitées, les schémas directeurs…

Le service public exemplaire souhaité s'est aussi exprimé par l'amélioration de l'ensemble des rendements de réseau pour atteindre notamment un taux de plus de 90 % à Grenoble.
La modernisation des outils d'exploitation s'est poursuivie avec le déploiement de nouveaux logiciels

permettant un suivi et un rendu compte plus efficaces, notamment avec les logiciels YPRESIA pour les analyses d'eau, TOPKAPI pour la gestion des sites exploités, AQUACALC pour les rapports automatisés et SPECTRUM pour la cartographie embarquée.

La triple certification ISO 9001 (depuis 2000), ISO 45001 (depuis 2016) et ISO 14001 (depuis 2013) a été reconduite en novembre 2019.

L'organisation des services s'est adaptée en 2019 aux nouvelles obligations pour à la sécurité des systèmes d'informations et à la sûreté des sites liés à la loi de programmation militaire avec notamment la création de deux postes, de responsable sûreté et responsable des Systèmes d'Informations.

L'impact écologique de nos activités pour l'environnement a fait l'objet d'une attention toute particulière. En effet, un bilan de gaz à effet de serre a été réalisé en cohérence avec les objectifs du plan Air Energie Climat de Grenoble Alpes Métropole et nous avons pris un engagement fort de diminution de notre flotte véhicule (-30 %) et d'un verdissement de ce parc (véhicule électrique, hybride et PL GNV).

Pour terminer il est important de rappeler qu'il s'agit de résultats issus d'un travail collectif impliquant l'ensemble des collaborateurs d'Eaux de Grenoble Alpes animés par le même sens du service public. Cela se traduit concrètement par une approche collaborative du fonctionnement d'Eaux de Grenoble Alpes avec des commissions internes, l'élaboration par les collaborateurs du journal interne Inf'eau, des enquêtes de satisfaction des collaborateurs et la gestion d'une équipe de près de 15 auditeurs internes.

Emmanuel BOUDRY

1.3 Chiffres clés de 2019

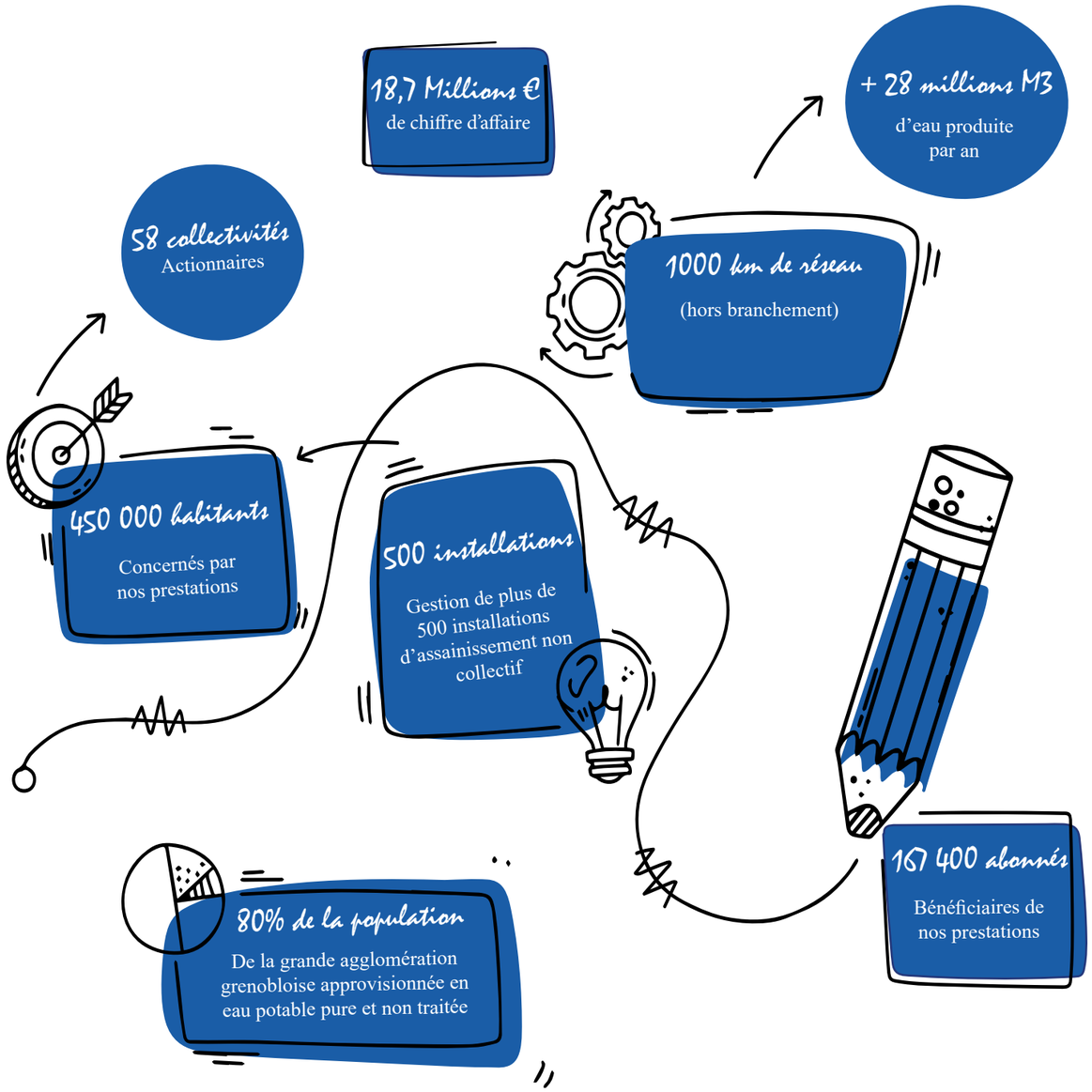

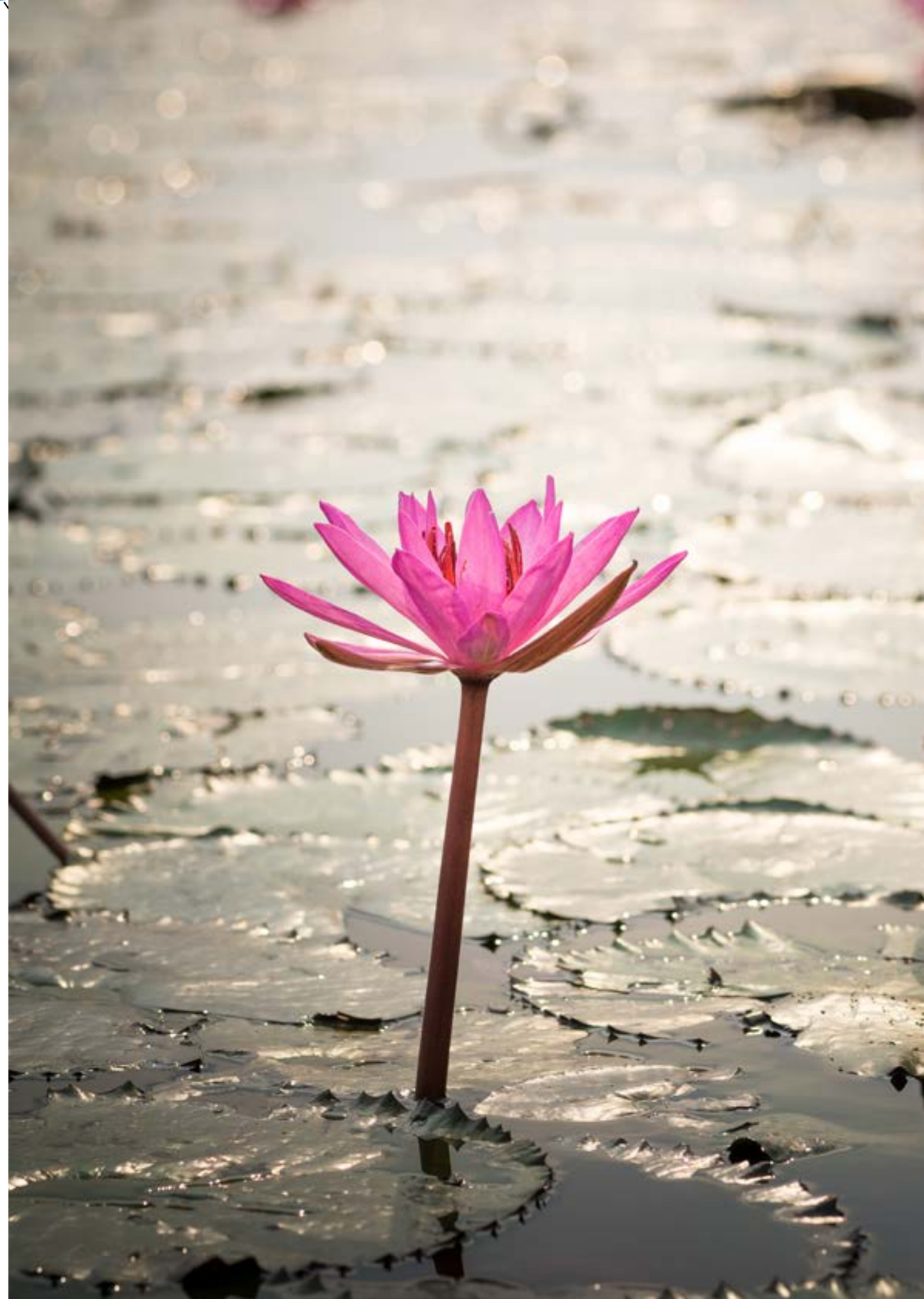

2 ORGANISATION

2.1 Actionnariat..... 15
2.2 Gouvernance..... 16
2.3 Périmètre d'activités et missions..... 17
2.4 Organisation des activités..... 20
2.5 Engagements en matière de QSE RSE..... 22

« UNE ADAPTATION PERMANENTE POUR REPONDRE AUX ATTENTES DES ACTIONNAIRES »

2.1 Actionnariat

58 collectivités sont actionnaires d'Eaux de Grenoble Alpes au 31 décembre 2019.
La composition de l'actionnariat est la suivante :

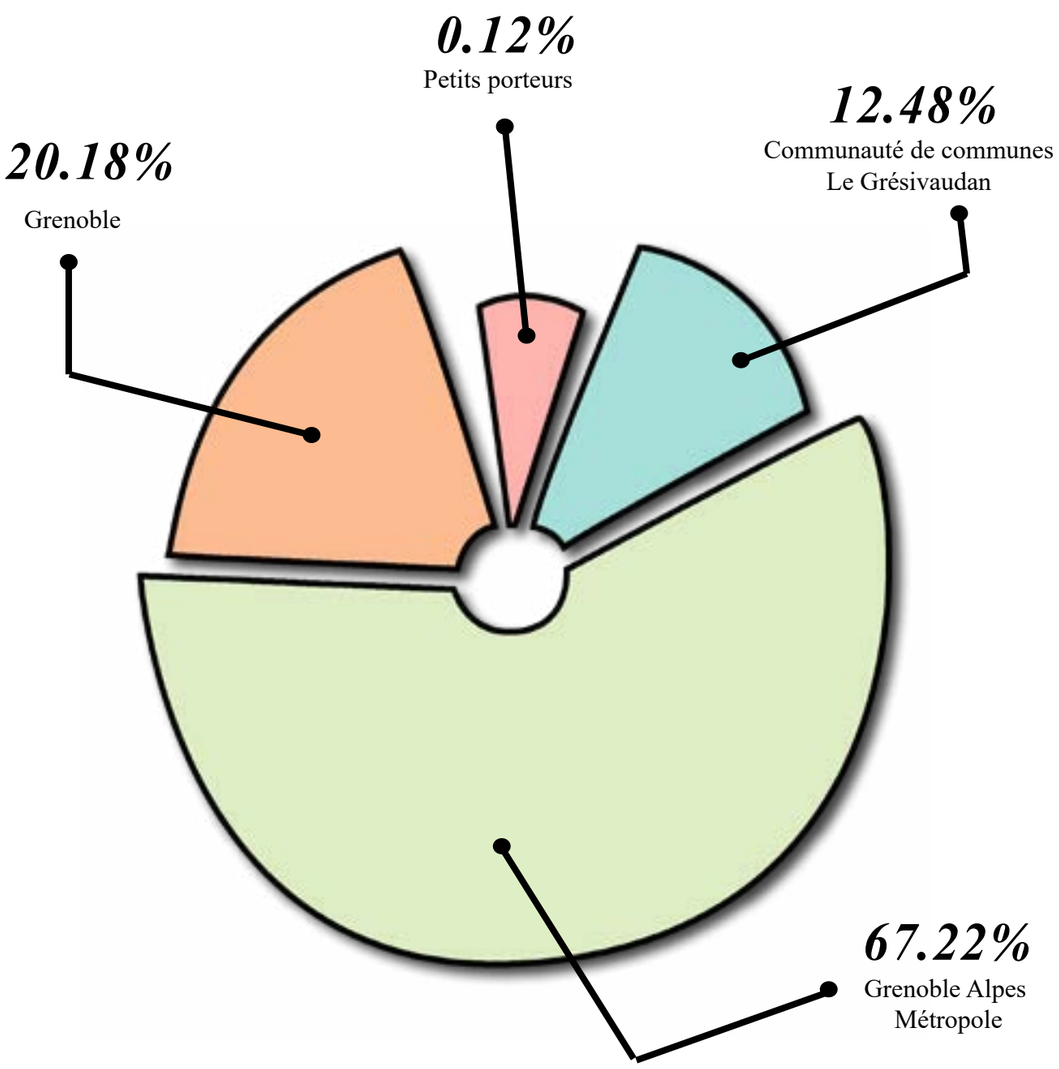

2.2 Gouvernance

Instances décisionnelles

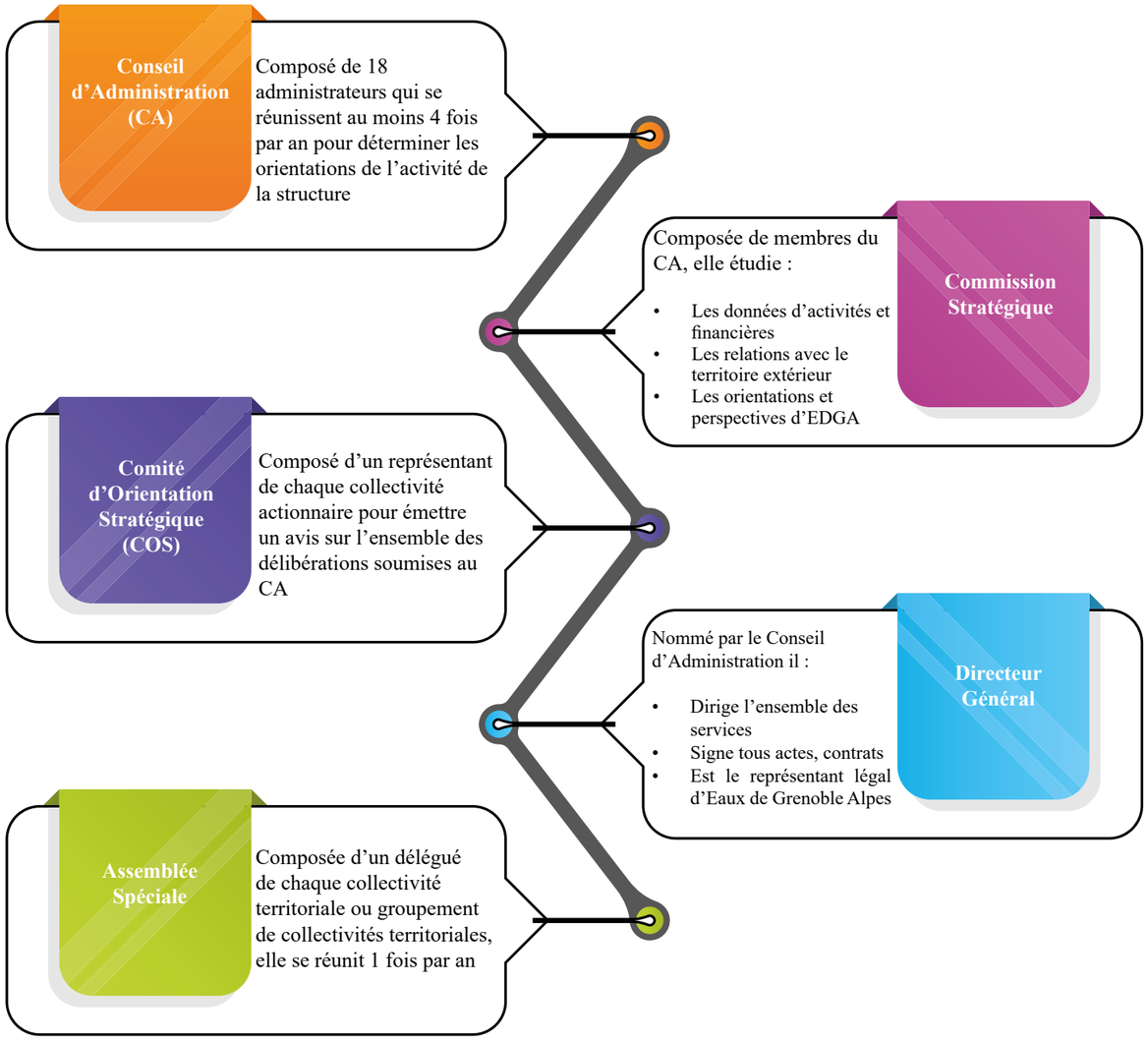

2.3 Périmètre d'activités et missions

1 CONTRAT

de Gérance du Service Public de production d'eau potable de Grenoble Alpes-Métropole

1 CONTRAT

de Gérance du Service Public de production d'eau potable de Grenoble Alpes-Métropole

13 CONTRATS

de Prestations de Services Techniques (maitrise d'oeuvre, travaux, entretien postes EU...)

10 CONTRATS

de Prestations de Quittancement (facturation, recouvrement)

4 CONTRATS

de Délégations de Service Public de l'eau et/ou d'assainissement

16 CONTRATS

de Prestations de Services Topographie/SIG

(GEOSITE, GEOINSTRUCTION)

1 CONTRAT

d'accueil des usagers de 13 communes de GAM et à la relève et à la facturation/ recouvrement des consommations des usagers de 48 communes de GAM

Périmètre contrats Métropolitain et DSP

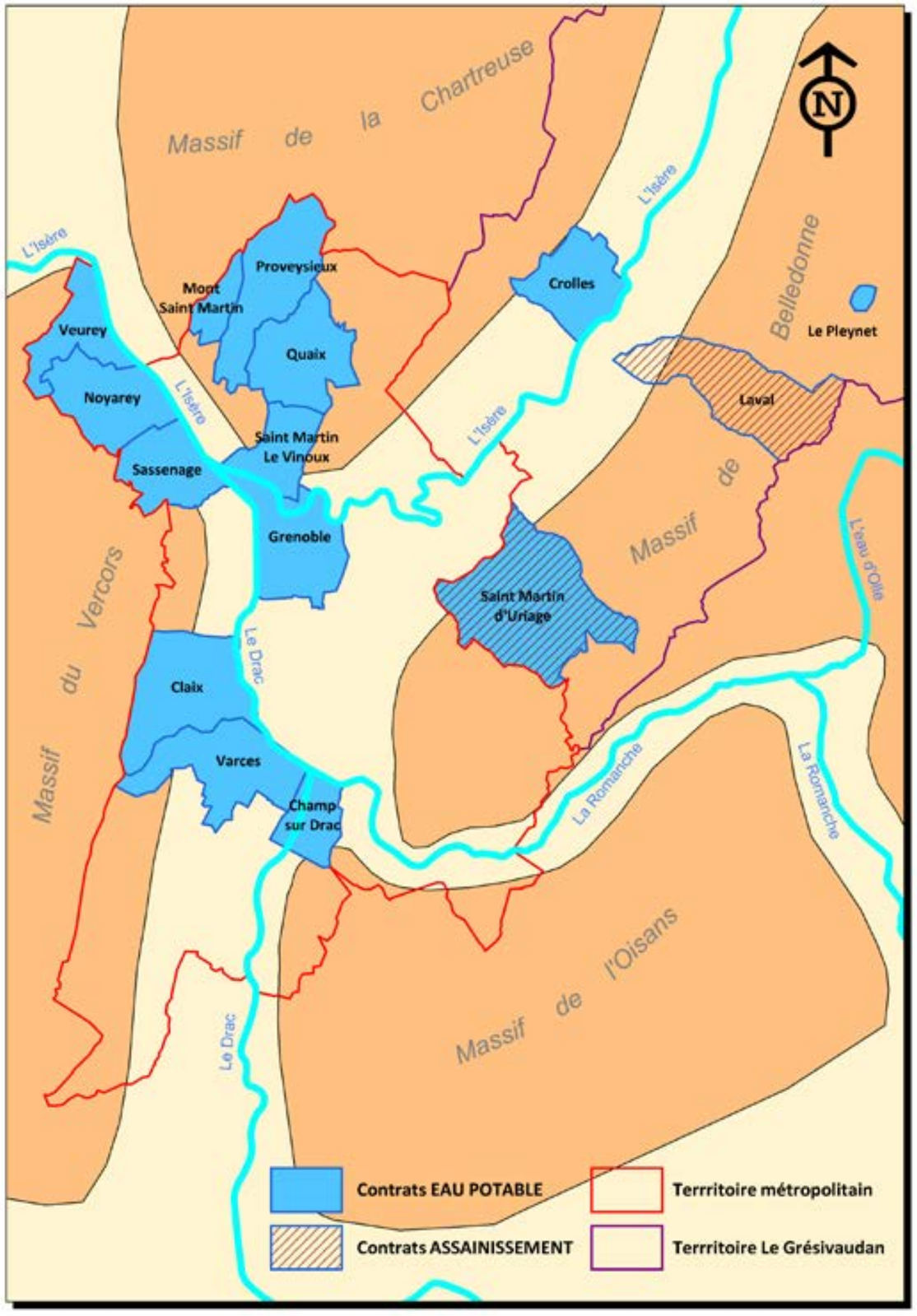

Périmètre autres prestations

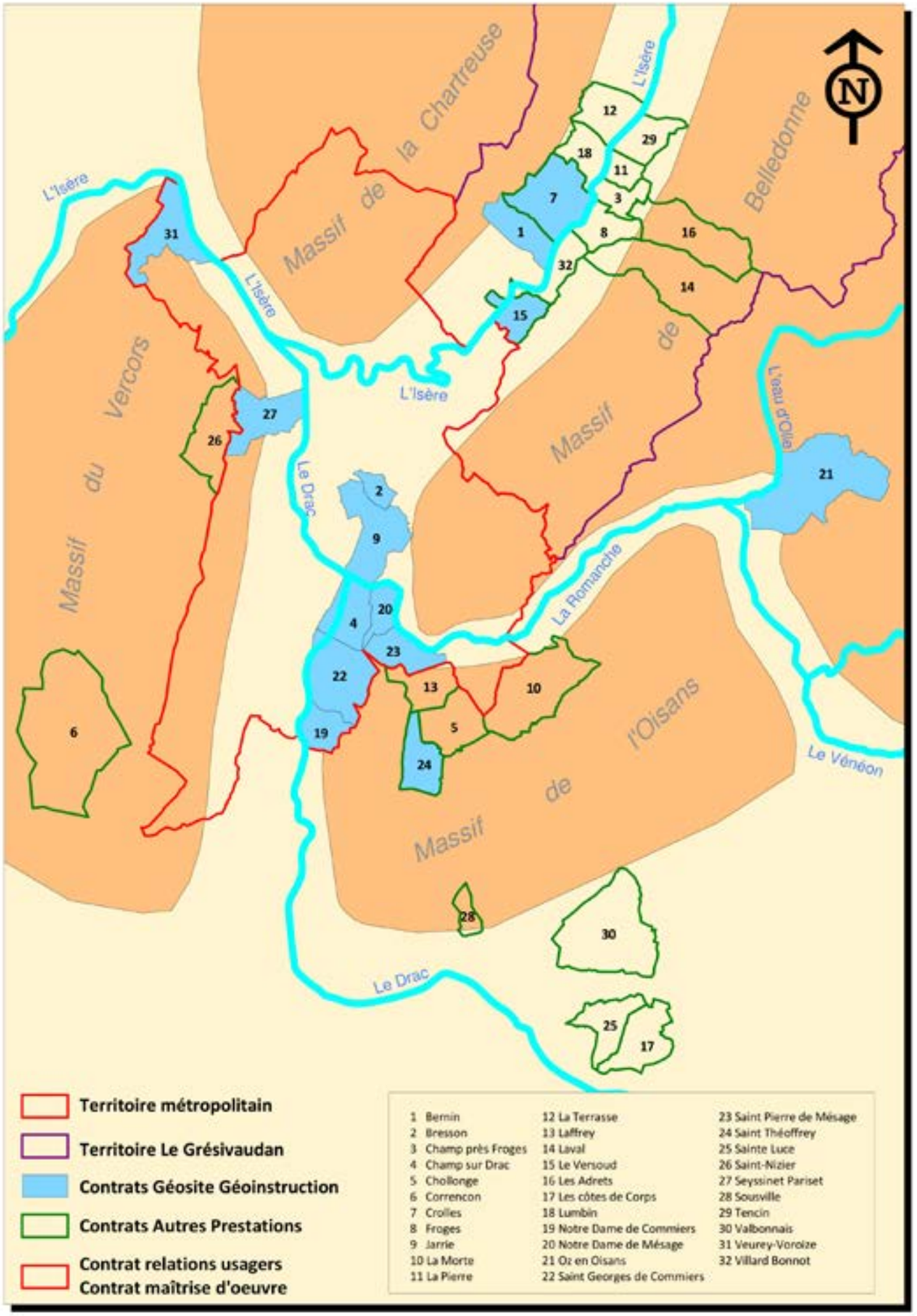

2.4 Organisation des activités

2.4.1 Organigramme

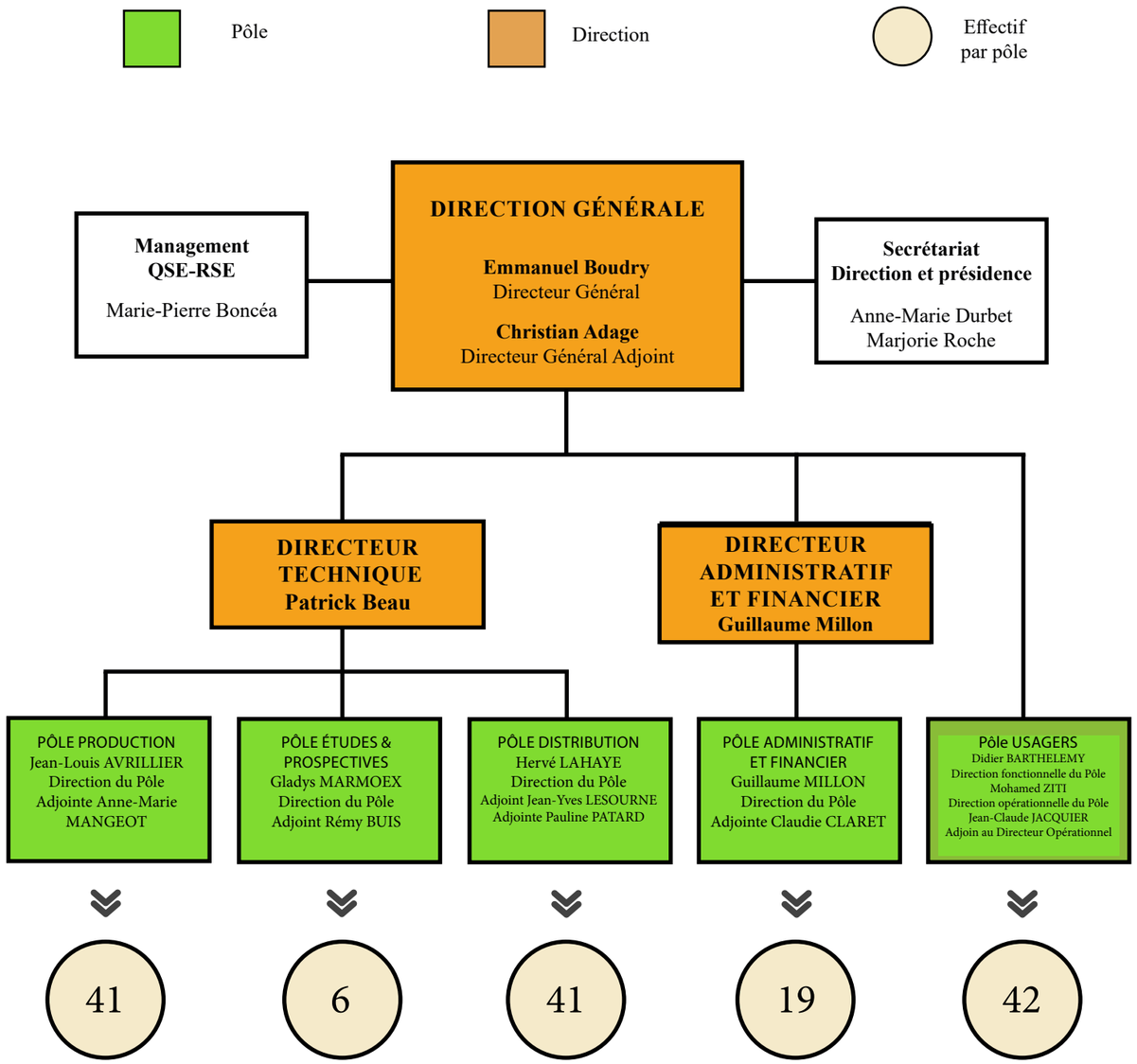

2.4.2 Pôles d'activités

Pôle Production

A en charge l'ensemble de l'activité liée à la protection des **ressources**, à la **production**, à **l'adduction** et au **stockage** d'eau potable pour la totalité du périmètre géographique du service, dans le respect des règles relatives à l'environnement, la **protection** de la qualité et de la quantité de la **ressource**.

Pôle Distribution

A en charge l'ensemble de l'activité liée à la **distribution** d'eau potable, à la **collecte** et au **traitement** des eaux usées dans la totalité du périmètre géographique du service. Son action s'inscrit dans le cadre de l'optimisation de la connaissance, de la **gestion du patrimoine** dédiée à l'eau ou à l'assainissement et de **l'amélioration** du **rendement** des réseaux.

Pôle Etudes et Prospective

A en charge l'ensemble des activités liées à la **maîtrise d'œuvre** de travaux, à la **gestion de projets**, aux études liées au développement d'activités, aux études **prospectives**, à la gestion du **SIG** (Système d'Information Géographique) et à l'ensemble des activités **géomatiques**.

Pôle Usagers

A en charge l'ensemble de l'activité liée à la **relation avec les usagers** de l'eau potable ou de l'assainissement pour la totalité du périmètre géographique du service. Son action s'inscrit principalement dans le cadre de la prise en compte de l'intérêt des usagers et de leur égalité de traitement devant le **service public.**

Pôle Administratif et Financier

A en charge l'ensemble des activités supports d'Eaux de Grenoble Alpes telles que la **comptabilité**, les **ressources humaines**, **l'informatique**, la **communication** ou les **achats** ainsi que la **Direction Générale** des services et la coordination de l'ensemble des pôles.

2.5 Engagements en matière de QSE RSE

2.5.1 Qualité Sécurité Environnement (QSE)

2 Documents de référence
- Document unique
- Analyse environnementale

Une démarche d'amélioration continue
- Mise en place et suivi d'actions de maîtrise des risques
- Sensibilisation des acteurs

La CSSCT : Un acteur majeur de la prévention
- Réalise le suivi d'accidentologie
- Assure une présence sur le terrain
- Assure l'optimisation des conditions de santé et de sécurité des salariés

Eaux de Grenoble Alpes est certifiée par un organisme externe indépendant, pour l'ensemble de son système de management global et intégré « Qualité - Sécurité - Environnement » (QSE) selon les référentiels

ISO 9001 : 2015
Qualité

ISO 14001 : 2015
Environnement

ISO 45001 : 2018
Sécurité

GESTION DES DÉCHETS

Le saviez-vous ?

Les anciens compteurs sont conservés et stockés pendant un an minimum après leur dépose. Afin de réduire l'impact du service de l'eau pour l'environnement, ces compteurs sont ensuite recyclés.

2.5.2 Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Eaux de Grenoble Alpes est aussi reconnue pour ses performances en matière de responsabilité sociétale selon le référentiel ISO 26000 : 2010.

Eaux de Grenoble Alpes détient également la certification géo-référencement pour ses prestations en matière de localisation des réseaux.

Cette certification permet d'accroître la connaissance des ouvrages d'eau potable et vise la réduction des endommagements de réseaux lors de travaux effectués dans leur voisinage, la protection de l'environnement et la continuité des services aux usagers de ces réseaux.

Réalisée en 2017
Évaluation CAP 26000
BUREAU VERITAS
Certification
www.bureauveritas.fr/cap26000

Prestataire
localisation réseaux
Géoréférencement
BUREAU VERITAS
Certification

2.5.2.1 Engagement pour le développement durable

Une charte environnementale
Diffusée à l'ensemble du personnel afin de :

- Maitriser la consommation de papier, favoriser la dématérialisation
- Promouvoir les économies d'énergie (eau, électricité, carburant…)

La culture du développement durable au coeur de l'entreprise

Des sensibilisations régulières sont faites auprès de l'ensemble du personnel, par rapport aux risques identifiés, mais aussi pour promouvoir de bonnes pratiques environnementales (écoconduite, gestion des déchets, achats de produits respectueux de l'environnement…).

Les marchés passés par Eaux de Grenoble Alpes intègrent, autant et aussi souvent que possible, toute clause en faveur du développement durable.

ACTIONS DE VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE PROTECTION DES LIEUX NATURELS

La préservation de la ressource en eau est une priorité pour Eaux de Grenoble Alpes. Les deux nappes alluviales exploitées sont classées ressources prioritaires stratégiques au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et la préservation de leur qualité est un enjeu majeur pour les générations futures.

Eaux de Grenoble Alpes œuvre tout au long de l'année à l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des ressources en eau.

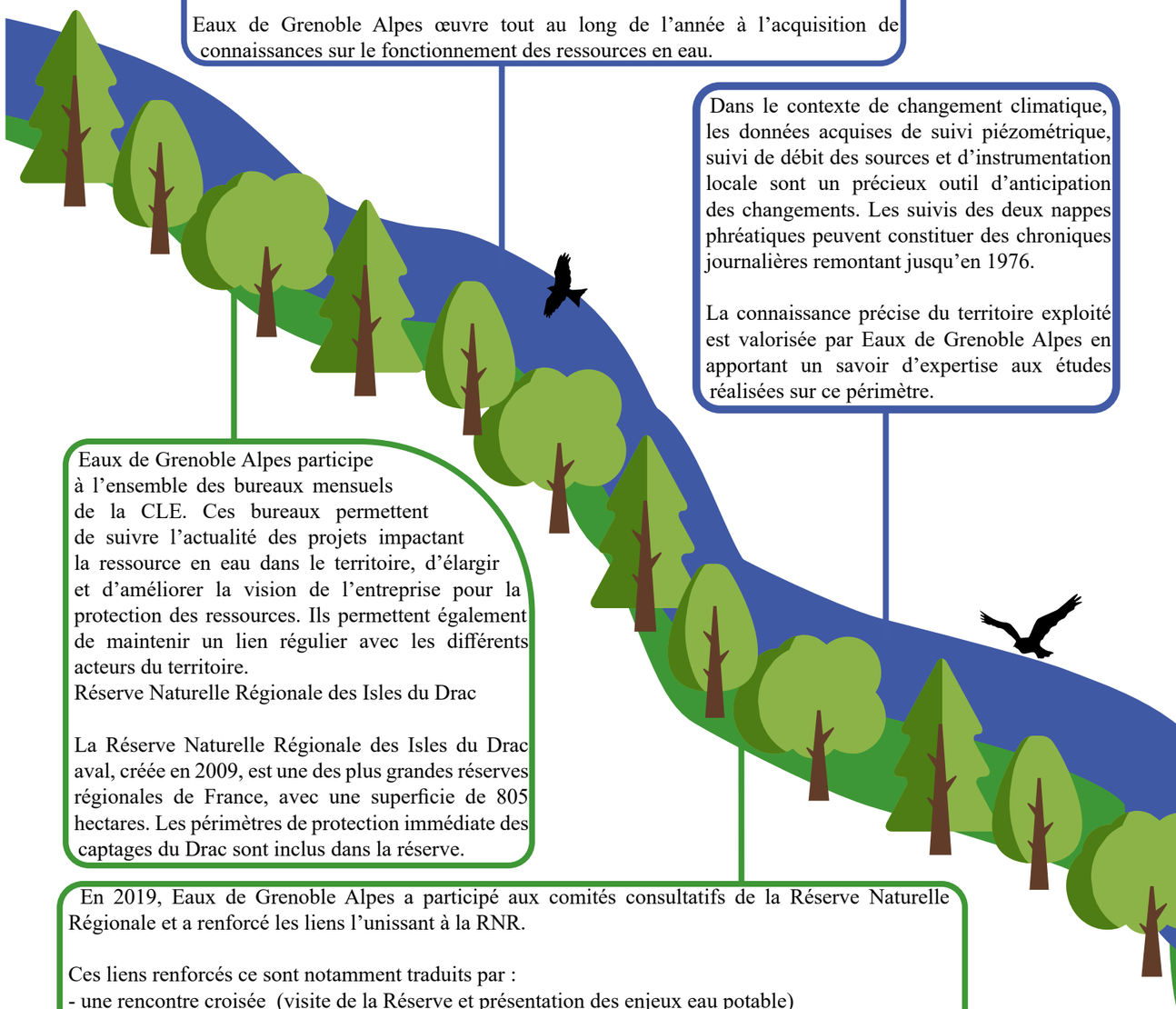

Dans le contexte de changement climatique, les données acquises de suivi piézométrique, suivi de débit des sources et d'instrumentation locale sont un précieux outil d'anticipation des changements. Les suivis des deux nappes phréatiques peuvent constituer des chroniques journalières remontant jusqu'en 1976.

La connaissance précise du territoire exploité est valorisée par Eaux de Grenoble Alpes en apportant un savoir d'expertise aux études réalisées sur ce périmètre.

Eaux de Grenoble Alpes participe à l'ensemble des bureaux mensuels de la CLE. Ces bureaux permettent de suivre l'actualité des projets impactant la ressource en eau dans le territoire, d'élargir et d'améliorer la vision de l'entreprise pour la protection des ressources. Ils permettent également de maintenir un lien régulier avec les différents acteurs du territoire.
Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac

La Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac aval, créée en 2009, est une des plus grandes réserves régionales de France, avec une superficie de 805 hectares. Les périmètres de protection immédiate des captages du Drac sont inclus dans la réserve.

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a participé aux comités consultatifs de la Réserve Naturelle Régionale et a renforcé les liens l'unissant à la RNR.

Ces liens renforcés ce sont notamment traduits par :
- une rencontre croisée (visite de la Réserve et présentation des enjeux eau potable)
- la participation d'Eaux de Grenoble Alpes à la connaissance de la faune de la RNR (consignation des observations dans une plateforme collaborative ; dont 31 espèces d'oiseaux observées, 6 de mammifères…)
- la modification des pratiques d'entretien des espaces naturels (arrêt du broyage des prairies permanentes)

RUCHES

Cette technique renforce le travail de protection de l'environnement réalisé par les équipes du site.

Convention entre Eaux de Grenoble Alpes et un apiculteur.

Exploitation de deux ruchers installés dans les périmètres de protection de captages.

Elles permettent de s'assurer de la qualité de l'air et de l'eau du site.

3 ruches de types Dadant « connectées ».

Retransmission de données en temps quasi-réel.

Température extérieure, vitesse du vent, humidité, pluviométrie, nombre d'entrées et de sorties, poids de la ruche.

Les champs captants sont un site idéal pour le développement de cette technologie
Suivi des abeilles au jour le jour. Permet la prévision des interventions.

SUIVI TEMPOREL DES OISEAUX ET INVENTAIRES NATURALISTES

Dans le cadre du programme national de recherche ornithologique et plus précisément le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) débuté en 2004, des opérations de baguage sont menées dans le secteur de Chasse Barbier. Ceci afin d'assurer une veille écologique.

Ces travaux sont menés par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'oiseaux dépendant du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.

Inventaire naturalistes :
Avec la Ligue de Protection des Oiseaux, des inventaires naturalistes ont lieu chaque année depuis 2016. Des bénévoles interviennent plusieurs fois pour compléter et mettre à jour les comptages d'espèces présentes dans le site.

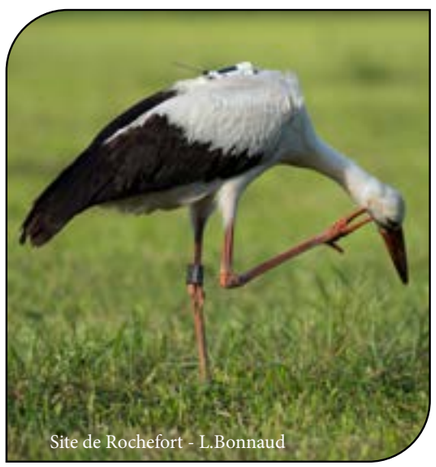
Site de Rochefort - L.Bonnaud

Le Fonds de Solidarité Logement

Subvention par abonné 0,21€

Subvention totale 14 467,11€

Évolution des demandes d'aides FSL par rapport à 2018

Communes DSP

+ 1 dossier à Crolles

- 2 dossiers à St-Martin-d'Uriage

Autres communes

- 15 dossiers pour la globalité des communes de Grenoble Alpes-Métropole

- 39 dossiers à Saint-Martin-d'Hères

- 27 dossiers à Fontaine

+ 42 dossiers à Grenoble

La tarification sociale

Grenoble Alpes-Métropole expérimente la tarification sociale auprès des abonnés de l'eau. Par délibération du 18 décembre 2015, plusieurs mesures ont été adoptées.

- Versement d'une allocation eau aux ménages précaires
- Renforcement des aides préventives pour éviter les consommations excessives
- Ajustement des aides curatives en cas de situations d'impayés
- Renforcement des dispositifs permettant l'accès à l'eau des plus démunis

Chiffres Clés

498 052 € de versement global net pour 8 950 bénéficiaires en 2018

518 368 € de versement global net pour 8 973 bénéficiaires en 2019

3 ENJEUX

3.1 Double finalité.....31
3.2 Les enjeux majeurs.....32
3.3 Orientations stratégiques.....33

« UN POLE D'EXPERTISE LOCALE POUR UNE EXPLOITATION SUR MESURE »

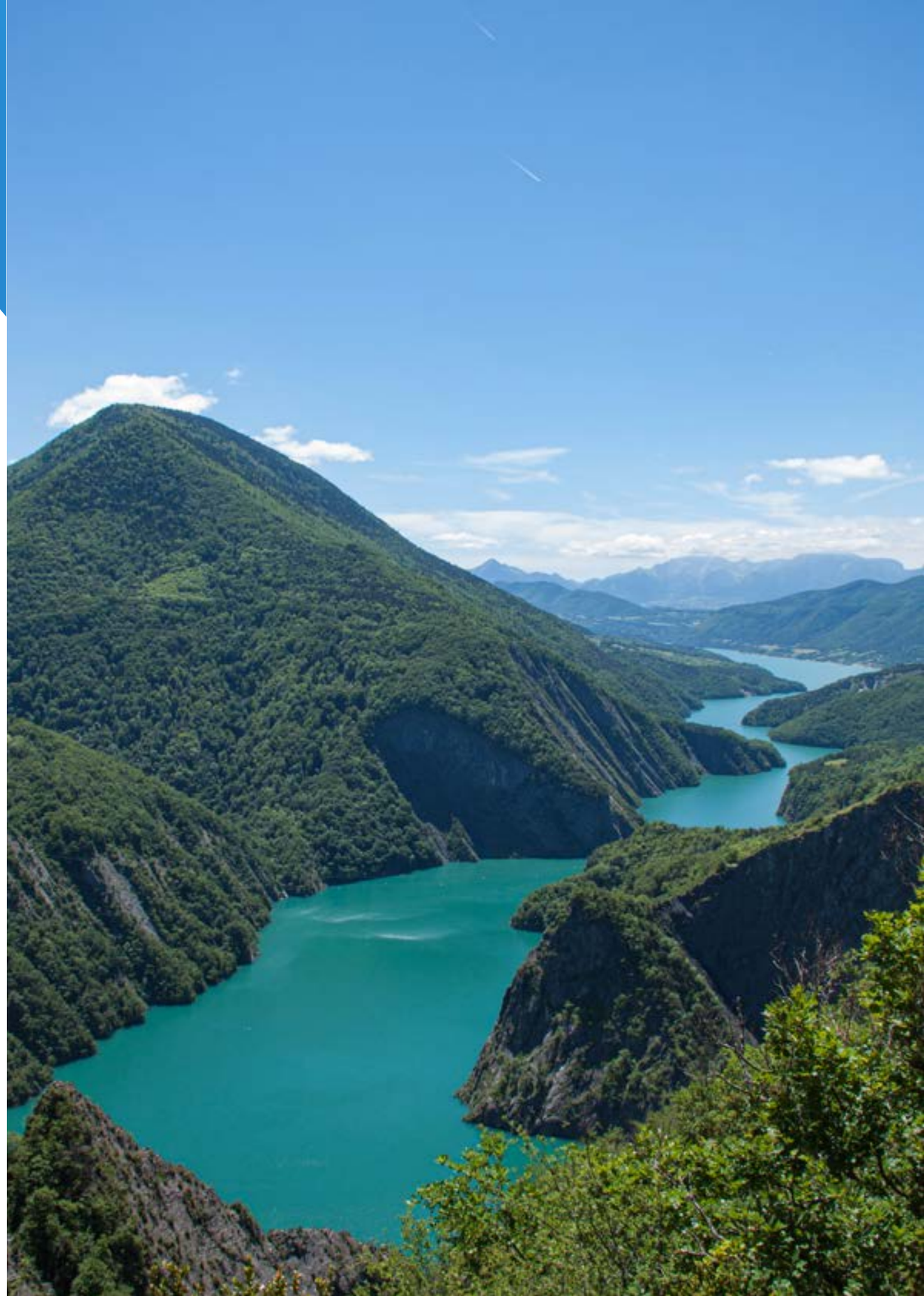

3.1 Double finalité

- **Préserver** un pôle d'expertise locale, dans une plate-forme technique durable, innovante, capable de s'adapter en permanence.
- **Assurer** un service public exemplaire et performant de production et de distribution d'une eau potable de qualité sur l'ensemble du périmètre exploité et non traitée pour les ressources de Rochefort, Pré-Grivel et Jouchy.

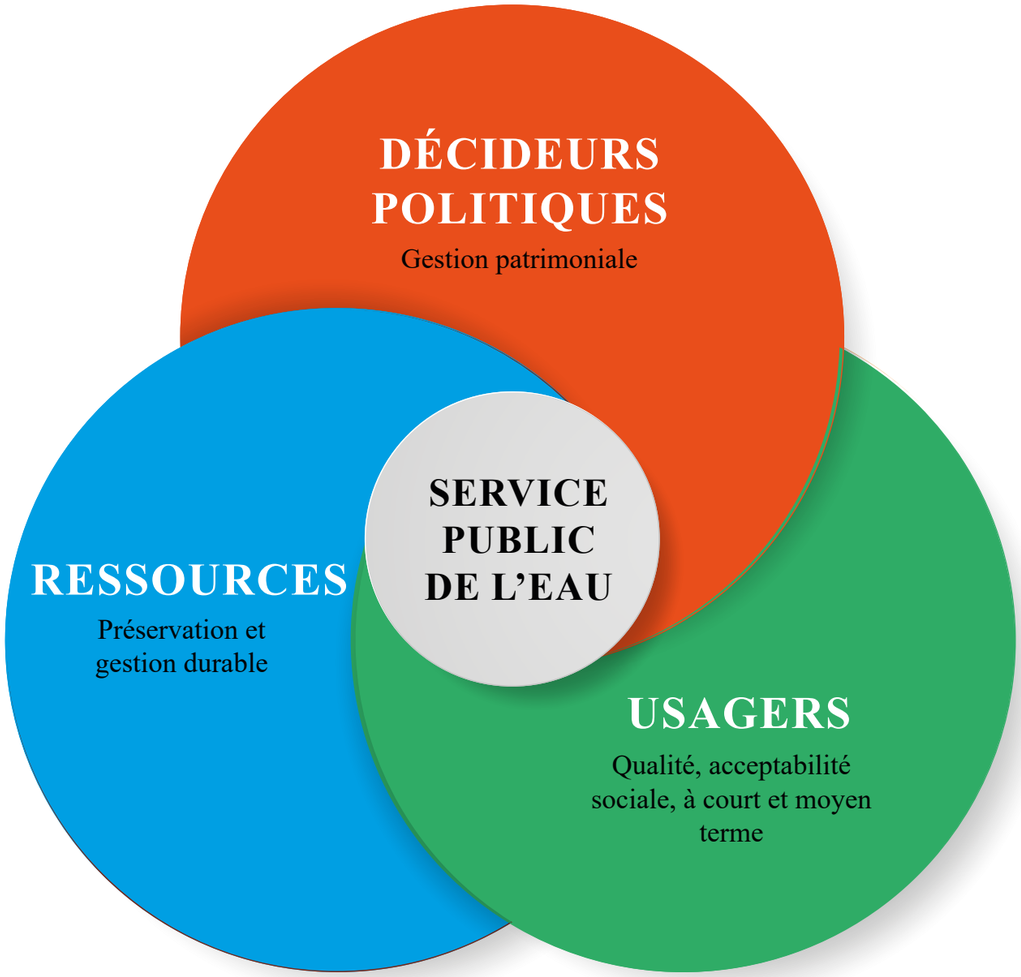

3.2 Les enjeux majeurs

Préserver l'expertise dans le domaine de l'eau, au sein d'une plateforme technique, intervenant des puits aux robinets est un enjeu majeur du territoire.

Eaux de Grenoble Alpes permet de stabiliser le service public à l'usager dans une période où le modèle économique de l'eau se cherche et où la dynamique territoriale nécessite une structure qui puisse s'adapter en permanence. Permettre d'aborder sereinement le futur pour constituer un vrai pôle de l'eau qui valorise la gestion publique et de proximité où l'usager est prise en compte et acteur à part entière.

Les enjeux majeurs d'Eaux de Grenoble Alpes sont les suivants :

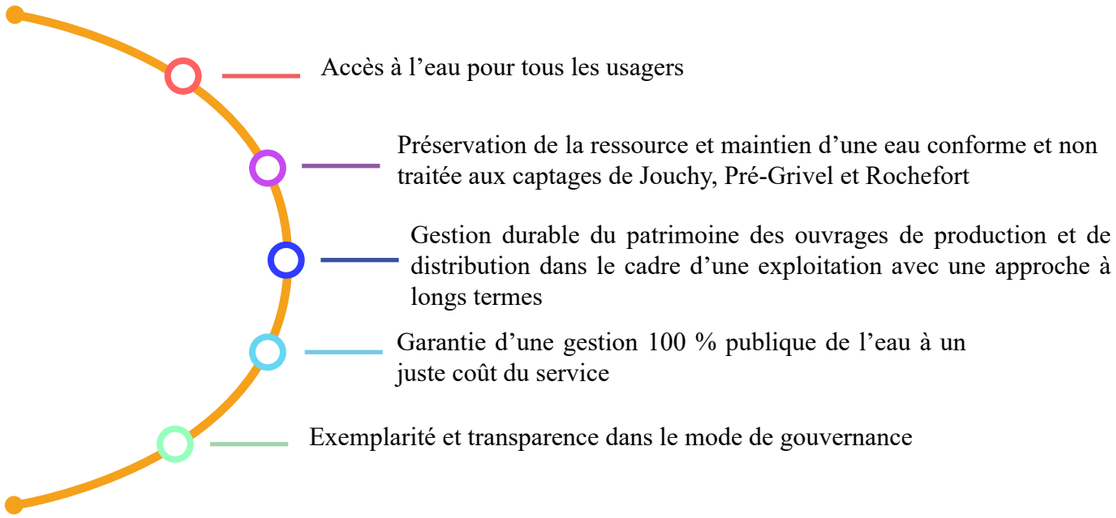

Promotion par l'exemple d'un service public tourné vers l'usager, citoyen et responsable, en interne comme en externe :

Santé et sécurité du personnel, économie sociale et solidaire, promotion de la diversité et lutte contre les discriminations, préservation de l'environnement et prévention des pollutions.

Développement d'une structure publique performante valorisant l'image d'Eaux de Grenoble Alpes :

Promotion de l'expertise technique, développement d'actions innovantes, adaptabilité face aux changements, optimisation permanente des procédures, des ressources et des moyens, valorisation des sites de captage (faune, flore, gestion durable des espaces avec fauchage décalé, verger conservatoire, ruches…).

3.3 Orientations stratégiques

1

Orientation n°1

Satisfaire les attentes des usagers et leur garantir un service public efficace

Une borne est installée à l'agence place Vaucanson où les abonnés sont invités à s'exprimer sur la qualité de l'accueil.

En 2019, près de 90 % des usagers ont considéré l'accueil fourni par les agents excellent ou bon.

2

Orientation n°2

Répondre aux besoins des collectivités associées, par des prestations assurant des relations transparentes et de proximité

Eaux de Grenoble Alpes offre un panel de prestations techniques et intellectuelles à ses collectivités actionnaires. Sait s'adapter aux demandes plus particulières et développer les outils nécessaires pour y répondre.

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a doté de l'outil SPECTRUM les collectivités de Jarrie et Crolles pour répondre à leur demande accès à des données spécifiques de leur territoire respectif.
Eaux de Grenoble Alpes a également procédé au formatage de données informatiques pour la CCLG.

3

Orientation n°3

Mettre à disposition un outil performant

Le pôle d'expertise Eaux de Grenoble Alpes doit répondre avec des outils d'exploitation performants et innovants à l'ensemble des attentes et problématiques d'un service public exemplaire.

Les 40 logiciels métiers utilisés ont été complétés par le logiciel YPRESIA pour le suivi et l'enregistrement des analyses d'eau, TOPKAPI pour la gestion de l'ensemble des sites exploités et le logiciel AQUACALC pour les rapports automatisés et enfin SPECTRUM pour la cartographie embarquée.

4

Orientation n°4

Assurer la protection de l'environnement et prendre en compte les exigences du Développement Durable

La maitrise de l'impact écologique des activités sur l'environnement permet d'en assurer sa protection.

Le bilan de gaz à effet de serre réalisé en cohérence avec les objectifs du plan Air Energie Climat de Grenoble Alpes-Métropole représente un point de départ qui permettra de mesurer le résultat des efforts des impacts écologiques.

Dans cet objectif nous avons notamment pris en 2019 un engagement fort de diminution de notre flotte véhicule (-30 %) et d'un verdissement de ce parc (véhicule électrique, hybride et PL GNV).

5

Orientation n°5

Développer une approche sociale, citoyenne et responsable

Un outil dédié à un service public ne peut être performant qu'en ayant une approche sociale, citoyenne et responsable.

Pour Eaux de Grenoble Alpes, cela se traduit concrètement par une approche collaborative du fonctionnement, par des commissions internes, l'élaboration par les collaborateurs du journal interne Inf'eau, des enquêtes de satisfaction des collaborateurs et la gestion d'une équipe de près de 15 auditeurs internes.

4 ACTIVITÉS

4.1 Pôle usagers.....39
4.2 Pôle production.....49
4.3 Pôle distribution.....63
4.4 Pôle étude et prospective.....73

**« DU PUITS AU ROBINET,
TOUS LES METIERS »**

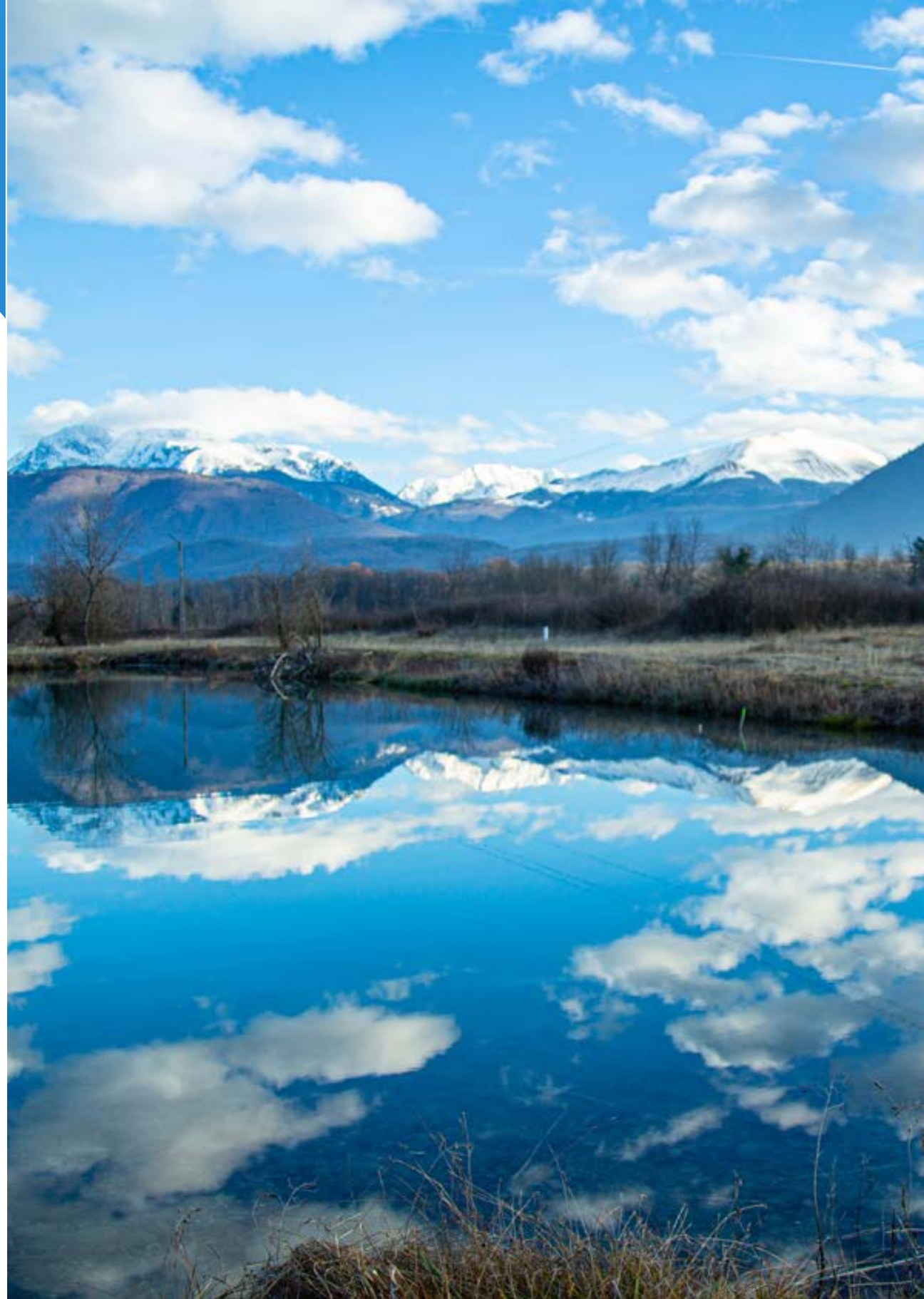

SOMMAIRE

Pôle USAGERS

4.1 Pôle usagers.....39

4.1.1 Accueil.....39

4.1.2 Traitement des demandes.....39

4.1.3 Facturation.....40

4.1.4 Recouvrement.....41

4.1.5 Relance et recouvrement.....43

4.1.6 Perspectives pour l'année 2020.....45

4.1 Pôle usagers

4.1.1 Accueil

Accueil physique au 5 place Vaucanson
23 agents chargés de gérer la relation directe

A la demande de la municipalité, une permanence a été ouverte à la mairie d'Echirolles les lundis et jeudis, à partir du 1er juillet 2019. En raison d'une très faible fréquentation, cette permanence a été supprimée le 3 février 2020.

10 649 accueils physiques en 2019
(- 17 % par rapport à 2018)

78 900 appels traités / 108 800 appels reçus
88,70 % de réponse téléphonique net
(+ 5 % par rapport à 2018)

Un site amélioré et développé pour communiquer au mieux : www.eaugrenoblealpes.fr

Une véritable agence en ligne :
AEL : 23 300 contacts recensés (+4 %)

4.1.2 Traitement des demandes

Le nombre d'abonnés en 2019 avec l'évolution depuis 2018 :

Traitement des réclamations : 23 000 e-mails, courriers ou fax réceptionnés soit (- 32 % par rapport à 2018).

4.1.3 Facturation

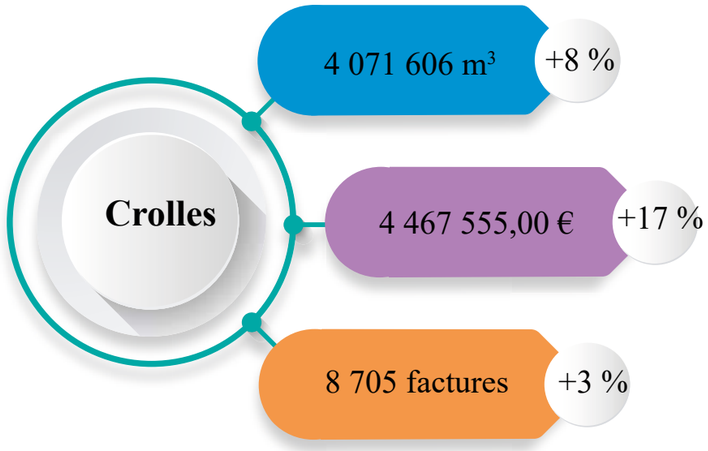

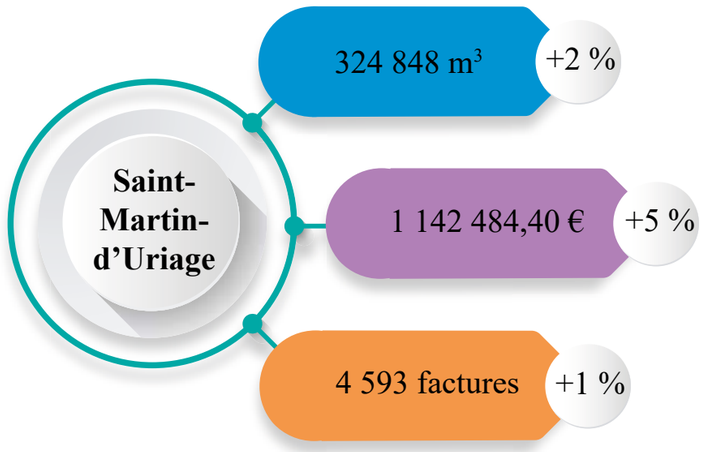

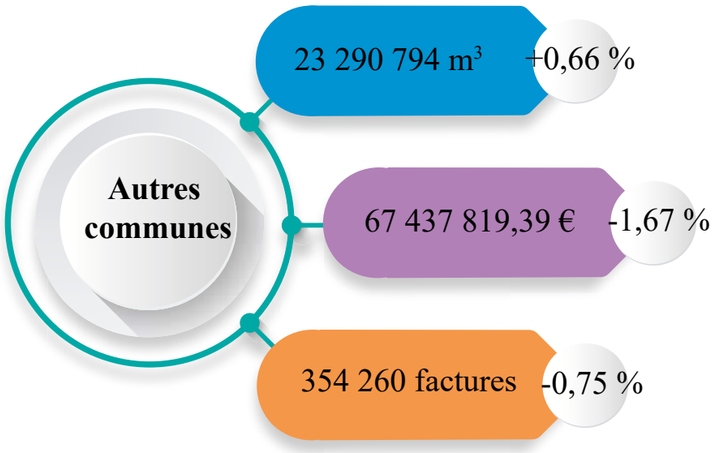

4.1.4 Recouvrement

Encaissements
Répartition des paiements et l'évolution entre 2018 et 2019 des communes en DSP :

Crolles :

Chèques	3,21 %	▼
T.I.P.	7,81 %	▲
Carte bancaire	2,28 %	▲
Virement	75,74 %	▲
Prélèvement	4,70 %	▲
Mensualisation	5,93 %	▲
Espèces	0,15 %	▲
Sociétés recouvrement	0,19 %	▲

L'importante proportion des virements s'explique par la grosse part de facturation des industriels notamment ST Microélectronics. Les autres modes de paiement de fait se retrouvent minimisés.

Saint-Martin-d'Uriage :

Chèques	11,78 %	▼
T.I.P.	18,86 %	▲
Carte bancaire	7,64 %	▲
Virement	21,98 %	▲
Prélèvement	22,58 %	▲
Mensualisation	16,61 %	▲
Espèces	0,14 %	▲
Sociétés recouvrement	0,40 %	▲

Autres communes

Chèques	10,56 %	▼
T.I.P.	15,07 %	▼
Carte bancaire	5,13 %	▲
Virement	35,36 %	▲
Prélèvement	22,77 %	▼
Mensualisation	9,66 %	▲
Espèces	0,82 %	▼
Sociétés recouvrement	0,62 %	▼

Taux d'abonnés mensualisés et prélevés en 2019

Commune en DSP	Autres communes
Crolles 28,63 % abonnés mensualisés	23,63 % abonnés mensualisés
Saint-Martin-d'Uriage 25,02 % abonnés mensualisés	
Crolles 13,53 % abonnés prélevés	13,52 % abonnés prélevés
Saint-Martin-d'Uriage 17,79 % abonnés prélevés	

4.1.5 Relance et recouvrement

Eaux de Grenoble Alpes gère le recouvrement depuis le 1er janvier 2014.
Le plan de relance est le suivant :

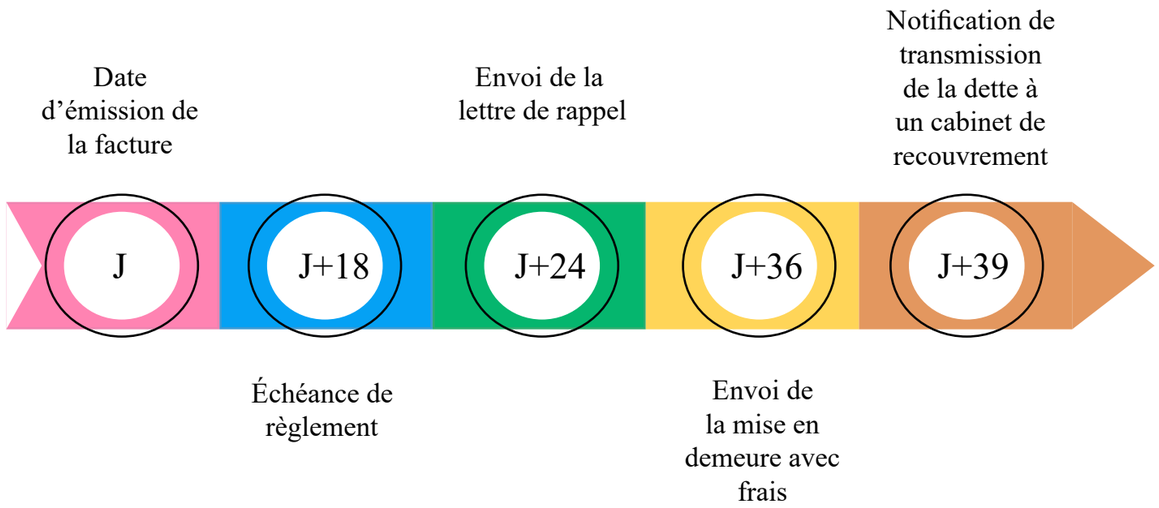

Nombre d'échéanciers accordés

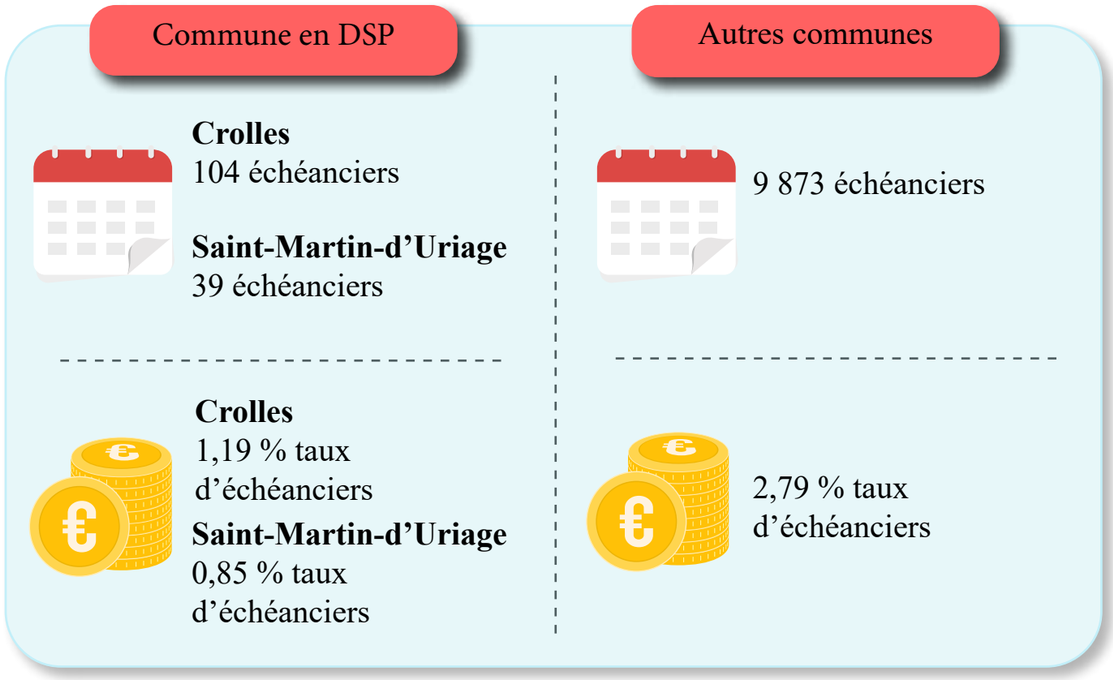

Taux d'impayés

Le taux d'impayés retenu, en tant qu'indicateur légal est le montant des impayés au titre de l'année N-1 connu au 31 décembre de l'année N rapporté au chiffre d'affaire TTC, facturé au titre de l'année N-1.

Il s'agit donc du taux d'impayés au 31 décembre 2019 pour les factures émises en 2018.

Le taux d'impayés suivi est le taux net qui correspond aux factures impayées exceptées celles ayant fait l'objet d'échéanciers et celles devant faire l'objet de régularisations.

Taux d'impayés net en 2019 communes DSP	Taux d'impayés net en 2019 communes DSP	Taux d'impayés net en 2019
Crolles	**Saint-Martin-d'Uriage**	**Autres communes**
0,29 %	**0,55 %**	**2,20 %**
Il a légèrement augmenté par rapport à 2018.	Il a fortement baissé par rapport à 2018	Il a baissé de plus de 7% par rapport à 2018.

4.1.6 Perspectives pour l'année 2020

Les enjeux du Pôle Usagers pour l'année 2020 sont les suivants :

SOMMAIRE

Pôle PRODUCTION

4.2 Pôle production.....49

4.2.1 Ressources.....49
4.2.1.1 Nappe du Drac et captage de Rochefort.....49
4.2.1.2 Ressource de la nappe de la Romanche et captage de Jouchy, Pré-Grivel.....51
4.2.1.3 Autres ressources.....53

4.2.2 Des installations surveillées et exploitées.....54
4.2.2.1 Surveillance qualitative et conformité.....55
4.2.2.2 Laboratoire interne d'analyses.....56

4.2.3 Adduction d'eau potable : vente en gros et sécurisation de l'AEP de l'agglomération grenobloise.....58
4.2.3.1 Livraison en gros.....58
4.2.3.2 Sécurisation de l'alimentation en eau de l'agglomération grenobloise.....59

4.2.4 Volumes produits des deux principaux champs captants.....60

4.2.5 Perspectives pour l'année 2020.....61

4.2 Pôle production

4.2.1 Ressources

4.2.1.1 Nappe du Drac et captage de Rochefort

La nappe alluviale est alimentée à 95 % par le Drac, torrent dont les caractéristiques écologiques et chimique sont bonnes. L'affleurement de la nappe au pied de la colline de Rochefort à Varces est utilisé pour l'alimentation en eau potable de Grenoble depuis 1895.

95 %

30 m

Depuis 1967, les installations de captages pompent l'eau à 30 m de profondeur dans la partie superficielle de la nappe phréatique.

5

Cinq puits sont répartis géographiquement pour garantir une diversité rare dans la gestion de la qualité de l'eau.

Une eau de très bonne qualité : l'eau provenant des Ecrins subit peu de pression anthropique (agriculture ou industrie) et bénéficie d'une filtration naturelle par parcours dans l'aquifère.

Une ressource protégée : Le plus grand périmètre de protection d'Europe protège depuis 1967 une eau de qualité exceptionnelle, distribuée sans aucun traitement.

Une surveillance active du pompage au service de la protection des ressources :

- 13 474 801 m³ prélevés en 2019 soit 18 % des volumes autorisés
- Un volume de prélèvement en baisse depuis 1970

Une eau peu coûteuse en énergie grâce au puits PR4 fonctionnant par siphonage.

Volonté d'exploitation 2020 : Essai de vérification de l'utilisation du PR4 sans dégradation de la qualité lorsque EDF réalise des lâchers de barrage.

Périmètre de protection Rochefort

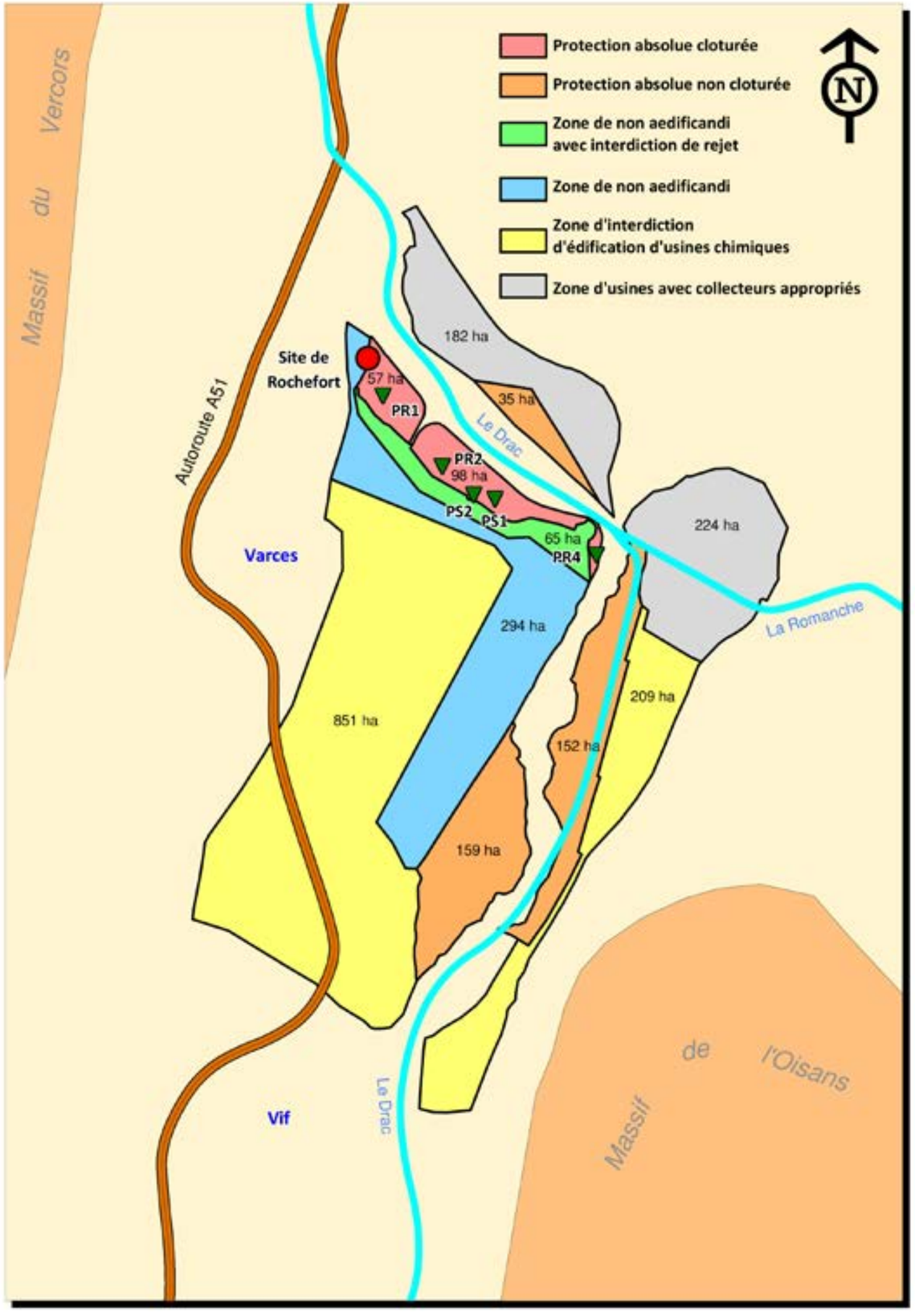

4.2.1.2 Ressource de la nappe de la Romanche et captage de Jouchy, Pré-Grivel

C'est dans la vallée de la Romanche que sont implantés ces captages. Ancienne vallée glaciaire, elle a été comblée après la fonte des glaciers, par des alluvions charriées par la rivière sur près de 100 m d'épaisseur. Il s'agit de sables, de graviers et de galets très perméables.

Le bassin versant de la Romanche est montagneux. La rivière présente donc ses hautes eaux du mois d'avril au mois d'octobre, au moment de la fonte des neiges et des glaciers. Elle a un régime nivoglaciaire, particulièrement favorable à l'alimentation des nappes pendant l'été, période où la consommation en eau est la plus forte.

Rivière avec un régime nivoglaciaire favorable à l'alimentation des nappes pendant l'été.

Une ressource protégée : depuis 1979 et 1982 des périmètres de protection de captages sanctuarisent cette ressource stratégique.
Un suivi est effectué de tout le bassin versant pour toutes les activités susceptibles d'engendrer des pollutions.

Une surveillance active du pompage au service de la protection de la ressource :

- 25 % du volume autorisé prélevé à Pré-Grivel
- 50 % du volume autorisé prélevé à Jouchy.

Évolution des volumes prélevés : Le volume prélevé des sites de Jouchy et Pré-Grivel en 2019 est en baisse de 2 % par rapport à 2018.

Périmètre de protection Jouchy & Pré Grivel

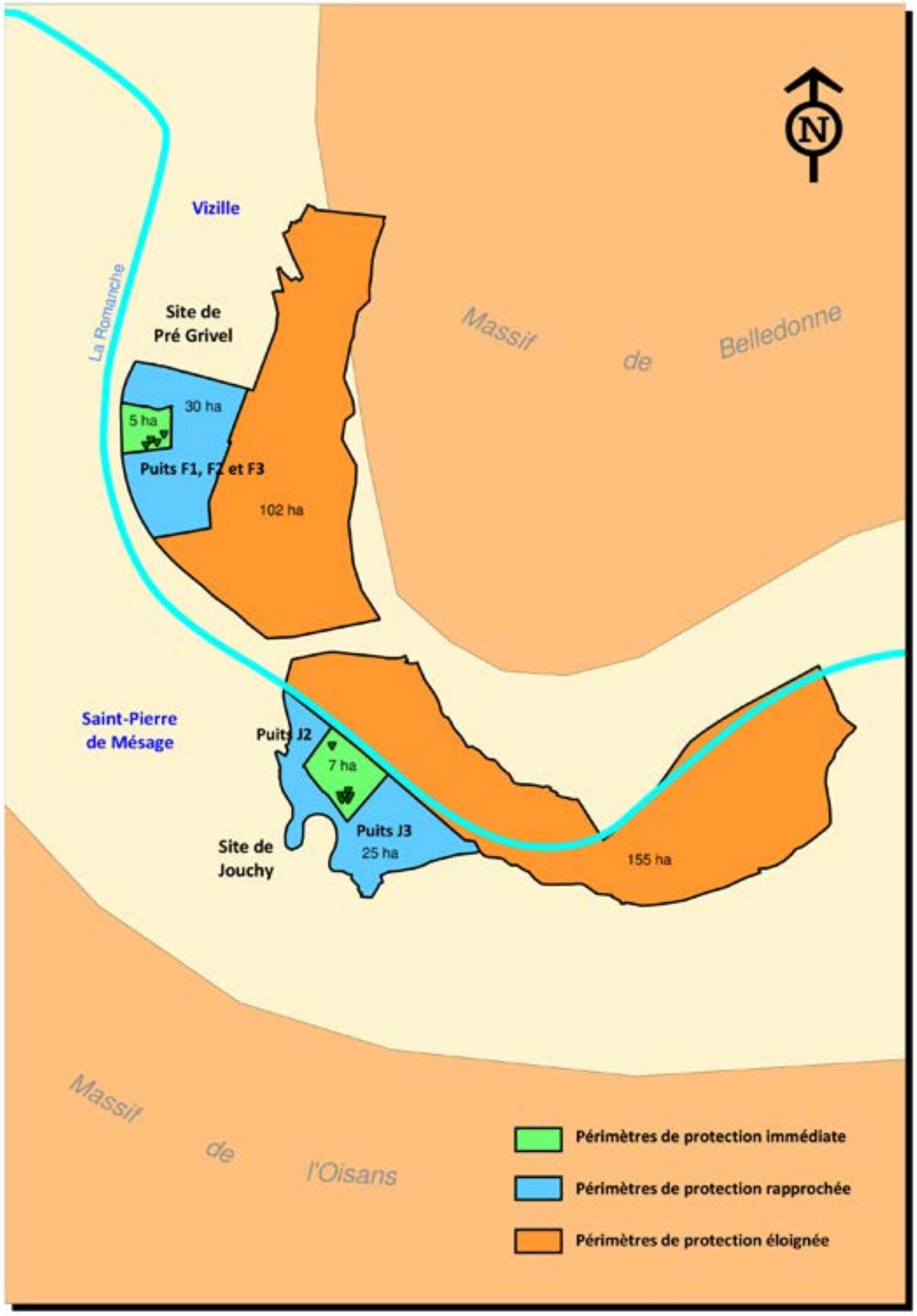

4.2.1.3 Autres ressources

Autres ressources

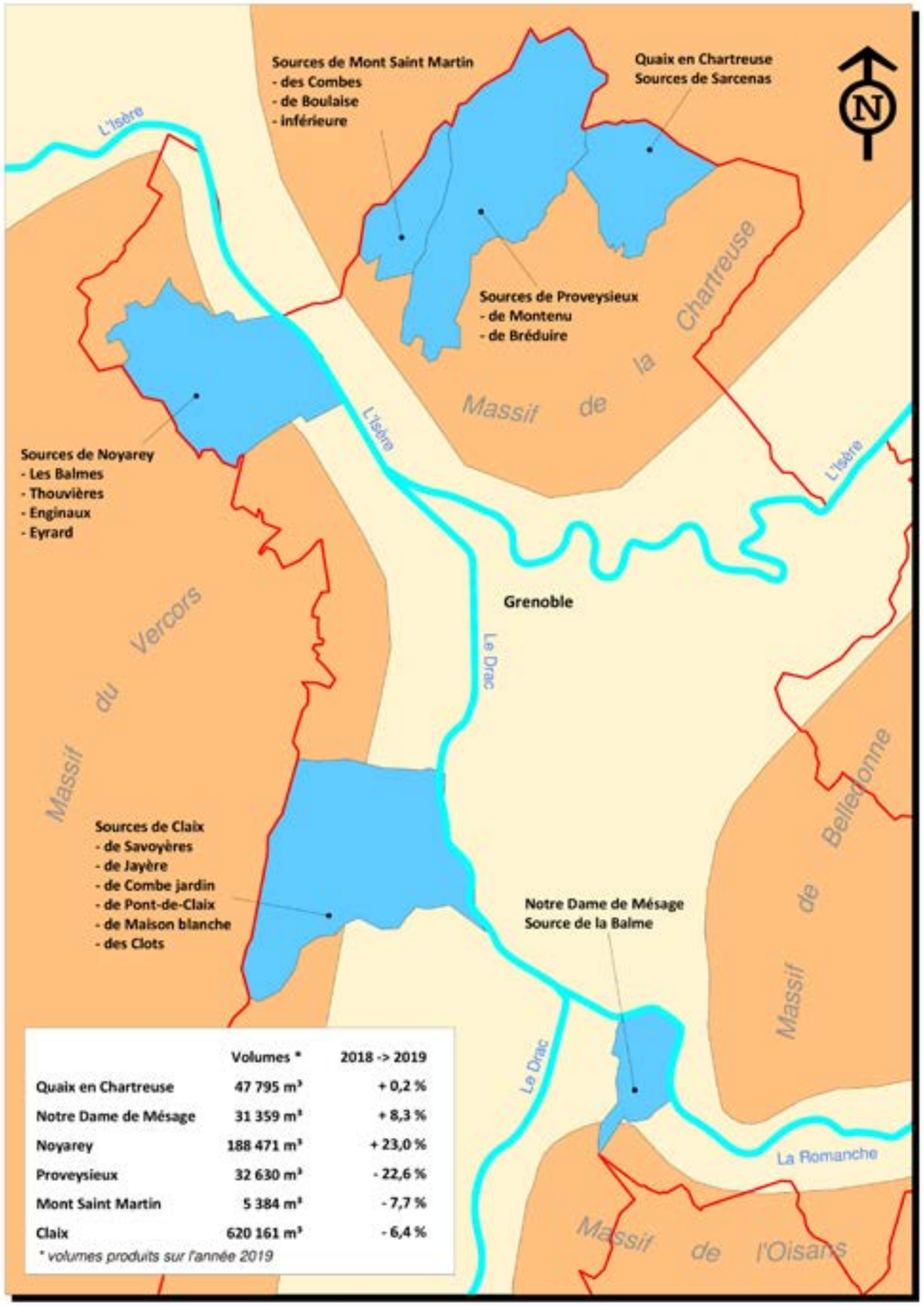

	Volumes *	2018 -> 2019
Quaix en Chartreuse	47 795 m³	+ 0,2 %
Notre Dame de Mésage	31 359 m³	+ 8,3 %
Noyarey	188 471 m³	+ 23,0 %
Proveysieux	32 630 m³	- 22,6 %
Mont Saint Martin	5 384 m³	- 7,7 %
Claix	620 161 m³	- 6,4 %

** volumes produits sur l'année 2019*

4.2.2 Des installations surveillées et exploitées

Eaux de Grenoble Alpes surveille et exploite l'ensemble des installations **24h/24 et 7j/7.**

Équipes de Production

Le pôle Production est organisé de manière à assurer le suivi quotidien de la qualité de l'eau distribuée et de permettre **la réalisation des tests de prélèvements d'eau d'anomalie**, et lecture de résultats rapides (IDEXX), y compris en astreinte, permettant une réactivité accrue pour les actions correctives à mettre en œuvre.

Agents postés

Eaux de Grenoble Alpes dispose au site de Rochefort de techniciens en charge du **suivi des installations et de la réception des appels des usagers**. Ces techniciens ont un pupitre de commande et de télégestion à partir duquel les installations sont pilotées et surveillées. Grâce à 3 superviseurs, les informations et alarmes sont rapatriées vers ce pupitre de surveillance.

Équipes de Distribution

Les équipes de Distribution sont organisées de manière à permettre une intervention rapide, **en moins de deux heures**, 24h/24 et 7j/7 en cas d'anomalie des réseaux. Elles disposent de la capacité à lancer immédiatement des travaux urgents qui s'imposent pour assurer la continuité de service.

4.2.2.1 Surveillance qualitative et conformité

Le saviez-vous ?

L'eau potable produite et distribuée par Eaux de Grenoble Alpes fait l'objet d'une surveillance qualitative journalière. Le contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé et le programme annuel d'auto-surveillance sont mis en œuvre chaque jour, sur les deux grands champs captants.

La qualité bactériologique de l'eau produite est analysée. Les paramètres physico-chimiques de l'eau (pH, conductivité, turbidité, température) sont suivis en continu par des sondes installées dans les puits et sur le réseau. C'est une eau pure distribuée sans aucun traitement pour les ressources principales (nappes du Drac et de la Romanche).

4.2.2.2 Laboratoire interne d'analyses

Présentation du service

Le service Qualité de l'eau est chargé du suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée. Il établit des programmes de contrôle d'auto-surveillance qui seront réalisés soit par des laboratoires soit en interne. Il effectue la majorité des prélèvements même si les analyses sont ensuite réalisées par des laboratoires extérieurs.

Rôle, mission

Il gère les non-conformités relevées dans ces analyses en relation avec les Pôles Production et Distribution (analyses de contrôle, chloration de réservoirs, lavages de réservoirs... en fonction de l'importance de la non-conformité). Il a aussi la capacité de réaliser des tests bactériologiques en interne. Ces tests ont l'avantage de donner des résultats plus rapidement que les méthodes agréées, ce qui est intéressant pour la gestion des non-conformités notamment. L'ensemble de ces contrôles représente plus de 2 500 analyses par an.

« Ces tests ont l'avantage de donner des résultats plus rapidement que les méthodes agréées »

Les résultats de ces analyses sont archivés dans une base de données dédiée qui permet une exploitation statistique précieuse de ces données.

Le suivi de débit des sources et le suivi piézométrique, indispensables à la mission d'exploitant sont également réalisés par le personnel du service qualité.

En 2019, trois sources gravitaires ont été équipées de systèmes de suivi de débit en continu avec télétransmission. Ces systèmes améliorent considérablement la connaissance du fonctionnement des ressources, et permettent une meilleure réactivité en cas d'étiage.

Conformité bactériologique & physico-chimique

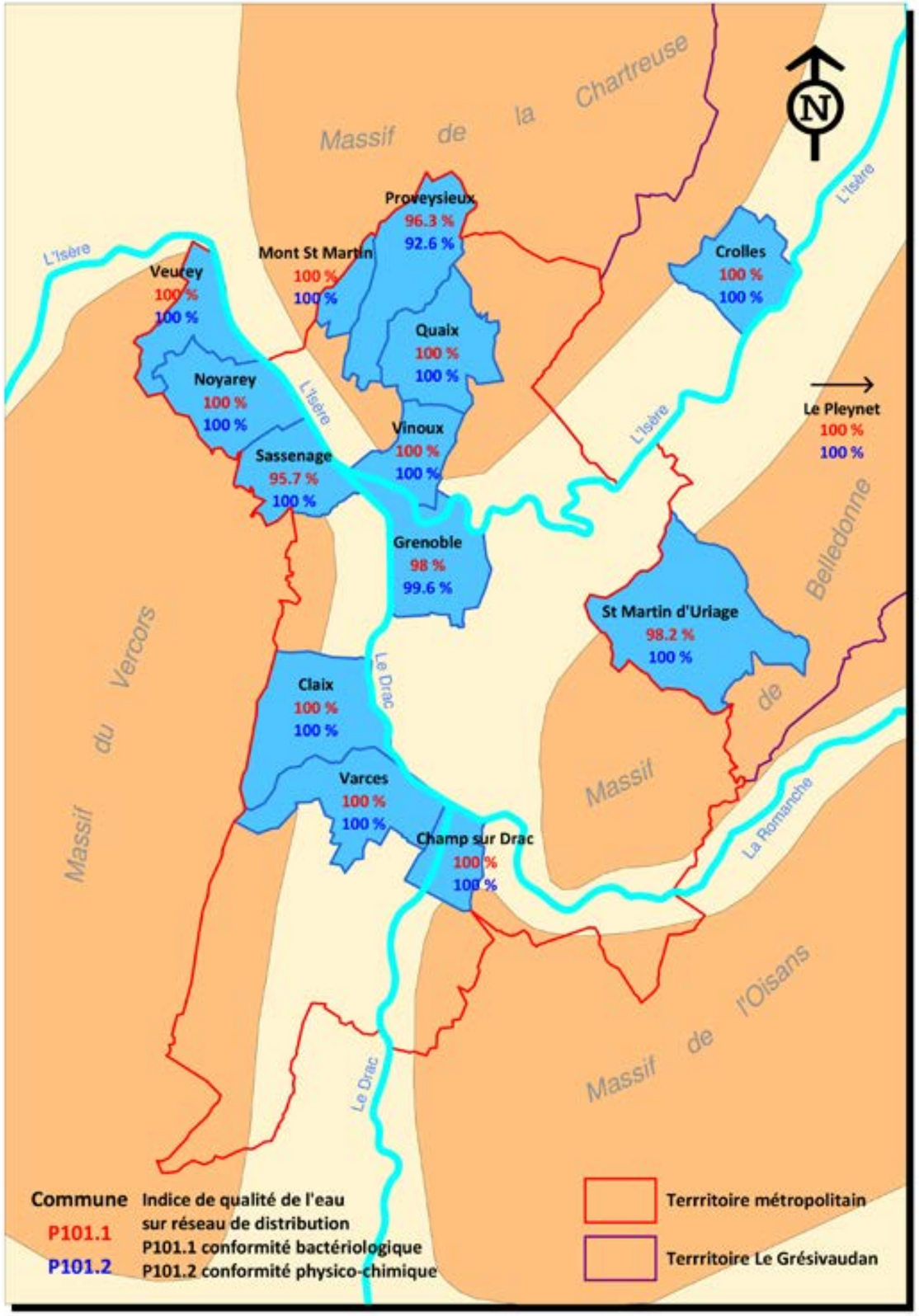

4.2.3 Adduction d'eau potable : vente en gros et sécurisation de l'AEP de l'agglomération grenobloise

4.2.3.1 Livraison en gros

197 000 personnes approvisionnées par l'eau côté Romanche

183 300 personnes approvisionnées par l'eau côté Drac

4.2.3.2 Sécurisation de l'alimentation en eau de l'agglomération grenobloise

En 2018 et 2019, une attention toute particulière a été portée à l'ouverture et l'utilisation d'un grand nombre de maillages pour vérifier leur capacité à alimenter les communes concernées, consolider les connaissances des agents, pour garantir une continuité de service aux usagers si ces maillages venaient à être utilisés en secours.

Entre 2017 et 2019, le maillage nommé Flottibulle, situé dans la commune de Pont-de-Claix, a été utilisé à de nombreuses reprises pour permettre l'alimentation de la branche ouest lors des travaux sur le réseau de transport d'eau potable liés à l'extension du Tram A. Ce secours mutuel entre ressources a permis la livraison de plus de 1,7 millions de m³ de la branche Drac à la branche Romanche en 2017, et plus de 740 000 m³ en 2018, et de 1,2 millions de m³ en 2019.

Depuis plusieurs années, des maillages sont utilisés pour alimenter des communes qui manquent d'eau pendant les périodes d'étiage comme Noyarey, ou pour permettre la réalisation de travaux des réseaux de distribution comme à Fontaine.

4.2.3.3 Contexte de l'étude de l'interconnexion des réseaux

L'étude des risques liés à l'éboulement des Ruines de Séchilienne a identifié un scénario où les installations de production d'eau potable de l'agglomération grenobloise pouvaient être mises hors service, partiellement ou en totalité selon l'intensité du phénomène d'éboulement, les captages de Jouchy et Pré-Grivel étant les premiers touchés par leur situation géographique. C'est dans ce cadre que le Préfet de l'Isère a demandé en 1999 au Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, d'animer un groupe de travail relatif à la sécurité de l'AEP de l'agglomération grenobloise.

4.2.3.4 Etudes de modélisation et essais d'interconnexion en grandeur réelle

Les réseaux AEP ont ainsi été modélisés sous l'outil commun « PORTEAU » et une liste de scénarios envisageables de rupture grave d'AEP a été dressée, portant sur des besoins actuels en eau (2004) et prévisionnels (2020). Suite à cela, une liste de préconisations a été proposée concernant la nécessité de construire ou de renforcer plusieurs équipements pour sécuriser intégralement les deux réseaux.

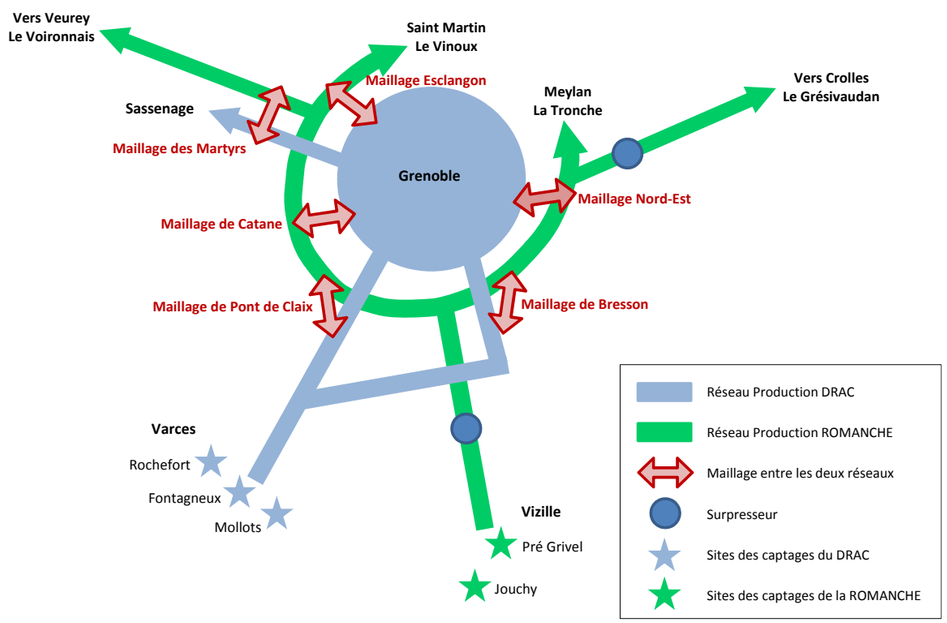

4.2.4 Volumes produits des deux principaux champs captants

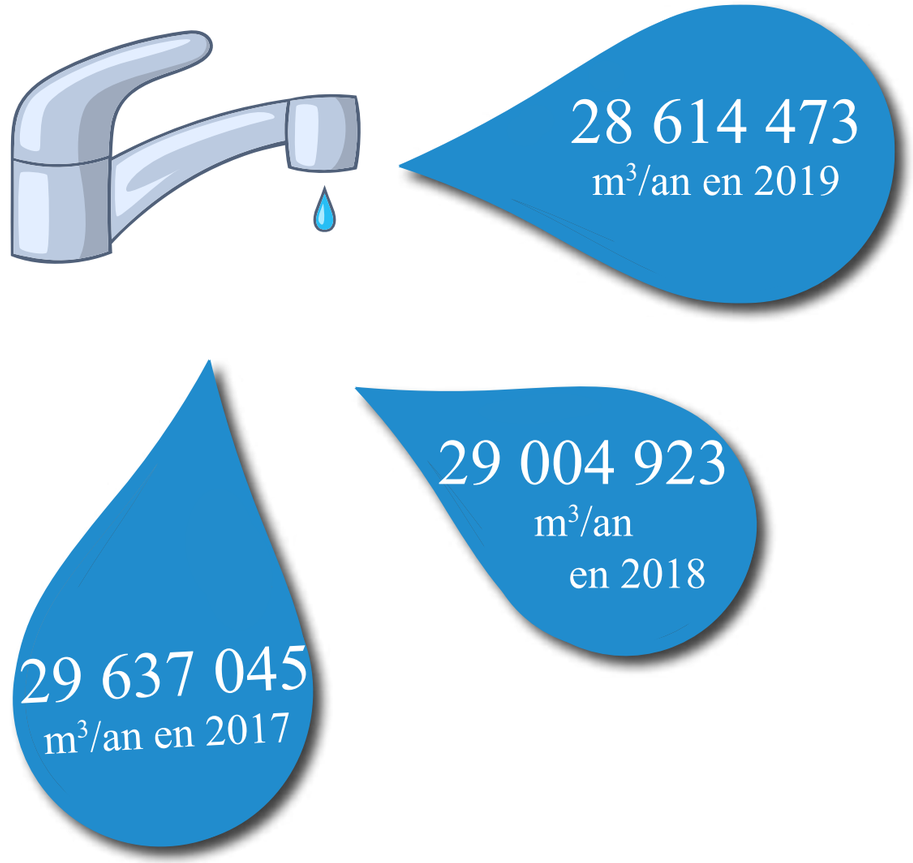

4.2.5 Perspectives pour l'année 2020

Les enjeux du Pôle Production pour l'année 2020 sont les suivants :

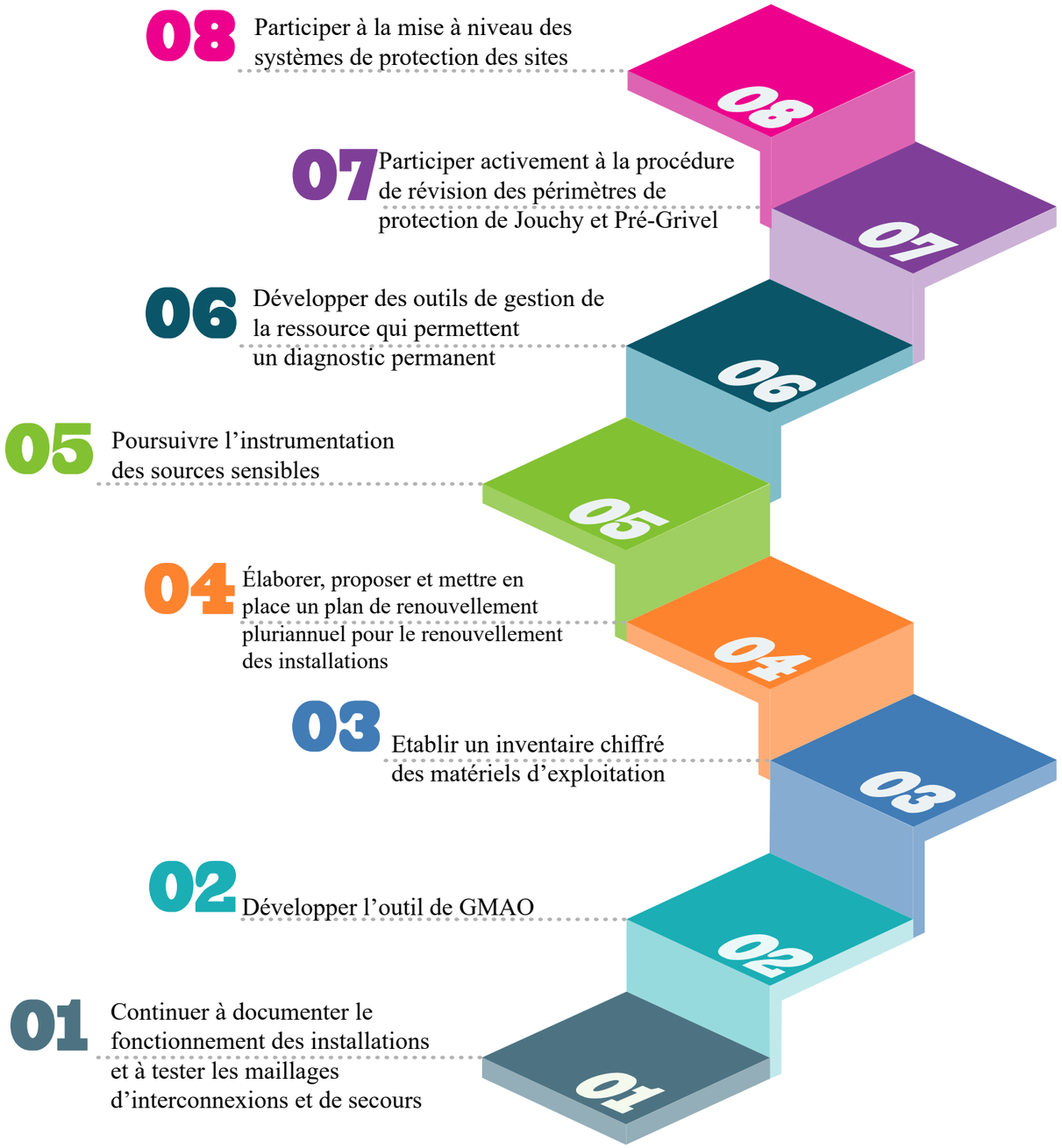

SOMMAIRE

Pôle DISTRIBUTION

4.3 Pôle distribution.....65

4.3.1 Exploitation des réseaux d'eau potable.....65

4.3.1.1 Entretien des organes hydrauliques.....65

4.3.1.2 Réparation du réseau en 2018.....66

4.3.1.3 Renouvellement du réseau.....66

4.3.1.4 Gestion du parc compteurs.....66

4.3.1.5 Renouvellement des compteurs.....67

4.3.1.6 Gestion des ouvrages de défense incendie et ouvrages de lavage de voirie.....67

4.3.1.7 Entretien et proposition de renouvellement du patrimoine pour les générations futures.....68

4.3.1.8 Performance de nos actions.....68

4.3.1.9 Recherche de fuites du réseau et débimétrie.....69

4.3.1.10 Continuité de service et gestion de crise.....70

4.3.2 Prestations d'eau potable réalisées par Eaux de Grenoble Alpes.....71

4.3.2.1 Travaux réalisés pour le compte des particuliers : branchements neufs.....71

4.3.2.2 Travaux réalisés pour le compte de nos actionnaires.....71

4.3.2.3 Compteurs.....72

4.3.2.4 Mesure des poteaux incendie.....72

4.3.3 Perspectives pour l'année 2020.....73

4.3 Pôle distribution

4.3.1 Exploitation des réseaux d'eau potable

Les missions détaillées, ci-dessous, concernent les territoires où Eaux de Grenoble Alpes assure la totalité de l'exploitation des réseaux. Celles-ci sont réalisées soit, dans le cadre de délégation de service public soit, dans le cadre de contrat de prestation.

4.3.1.1 Entretien des organes hydrauliques

Contrôles préventifs des vannes du réseau :

- Faciliter les manœuvres du réseau lors des travaux
- S'assurer du bon fonctionnement des organes de régulation
- Éviter des ruptures de canalisation
- Éviter une dégradation de la qualité de l'eau

4.3.1.2 Réparation du réseau en 2019

42
réparations de fuites sur canalisation

81
réparations de branchements

4.3.1.3 Renouvellement du réseau

35
renouvellements de branchements

34
renouvellements de vannes

1
renouvellement de réducteurs de pression

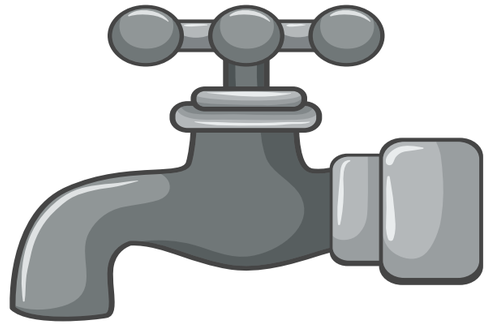

4.3.1.4 Gestion du parc compteurs

Afin d'améliorer la démarche de demande d'individualisation des compteurs d'eau, Eaux de Grenoble Alpes a établi un guide pratique de demande d'individualisation à destination de tout demandeur et répertoriant l'ensemble de la procédure administrative et technique à suivre. Ce document est accessible par téléchargement sur notre site internet.

+ 27
dossiers de demande d'individualisation en 2019

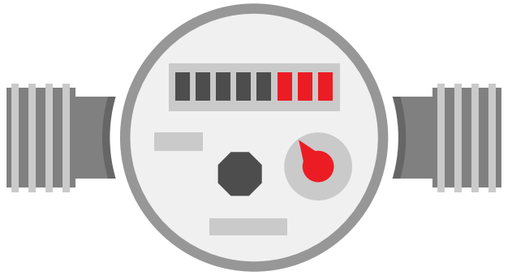

76 625
compteurs gérés par
Eaux de Grenoble
Alpes en 2019

4.3.1.5 Renouvellement des compteurs

4 049
compteurs remplacés

74 007
compteurs conformes

2 618
compteurs non conformes

96,6 %
du parc compteur
renouvelé est conforme

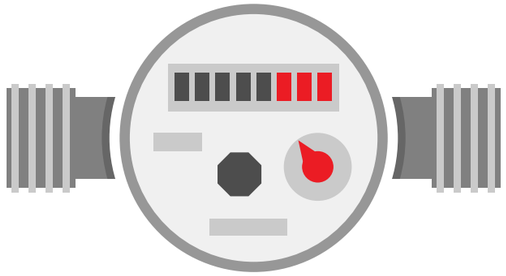

4.3.1.6 Gestion des ouvrages de défense incendie et ouvrages de lavage de voirie

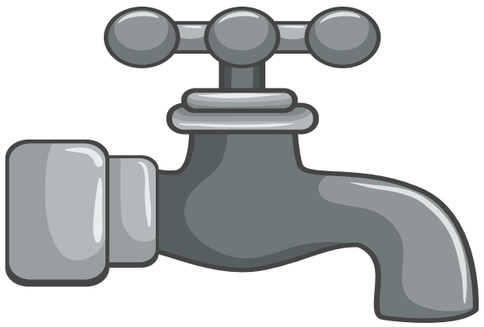

2 766
bouches de lavage
sur le réseau

58 440 m³
perdus par
Street Pooling

4.3.1.7 Entretien et proposition de renouvellement du patrimoine pour les générations futures

Pour le compte des maîtres d'ouvrage, et en sa qualité d'exploitant, Eaux de Grenoble Alpes est une force de propositions pour les demandes d'avis de projets urbains et de voirie ainsi que lors de l'expression des besoins d'investissements de la période d'élaboration budgétaire des collectivités.

Selon la connaissance des réseaux en exploitation et l'historisation des interventions, dès la prise en charge d'un contrat d'exploitation, les besoins d'investissements sont exposés selon les critères, tels que la vétusté, matériaux, incidents, amélioration de fonctionnement, du tronçon concerné.

A titre d'exemple, pour le réseau du territoire de Grenoble, le critère « âge » des tronçons est connu à 100 % et l'historisation des interventions « bancarisée » dans une base de données depuis 2001.

4.3.1.8 Performance de nos actions

91,17 %
rendement global
des réseaux exploités par
Eaux de Grenoble Alpes

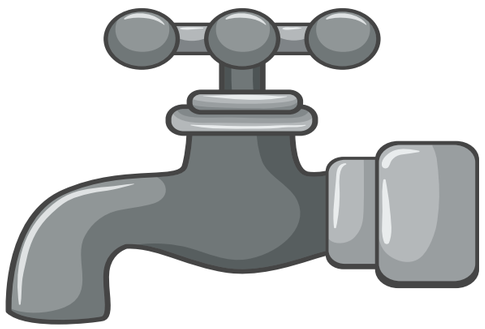

4.3.1.9 Recherche de fuites du réseau et débimétrie

- Couvrir au minimum 100 % du réseau de distribution de Grenoble, chaque année par un contrôle de pré-localisation
- Rechercher les fuites non apparentes dans les tronçons susceptibles de présenter une anomalie lors du contrôle quotidien des débits nocturnes
- Sectoriser le réseau par isolement de secteurs prédéfinis et l'équiper d'instruments permettant de suivre les débits minimum nocturnes
- Corriger les anomalies dans les meilleurs délais
- Suivi 24h/24 de la qualité de l'eau et des débits

225
fuites localisées
sur l'ensemble des
réseaux exploités

4.3.1.10 Continuité de service et gestion de crise

Eaux de Grenoble Alpes est organisée pour assurer la continuité du service et permettre de répondre aux urgences de l'ensemble de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement en exploitation 24h/24 et 7j/7.
Elle dispose pour cela de :

- La possibilité de contacter Eaux de Grenoble Alpes à tout moment en cas d'anomalie
- Un poste de supervision et de télésurveillance avec la présence humaine d'un technicien 24h/24 7j/7
- Des radios à destination des agents d'astreinte, permettant d'assurer un secours en cas de crise majeure des réseaux de téléphone
- Des moyens humains permettant d'intervenir en moins de deux heures, 24h/24 et 7j/7
- réalisation de tests et d'analyses rapides permettant une grande réactivité pour les actions à mettre en œuvre
- L'accès en mobilité, aux applicatifs Eaux de Grenoble Alpes (données WATERP, SIG, procédures…) permettant un accès à l'information 24h/24 7j/7
- La capacité de réaliser des travaux urgents pour son propre compte, mais aussi pour le compte de Grenoble Alpes Métropole
- Un stock de pièces et de matériaux de travaux publics (canalisations eaux potable et assainissement, regards de voirie, pièces de fontainerie…)

4.3.2 Prestations d'eau potable réalisées par Eaux de Grenoble Alpes

4.3.2.1 Travaux réalisés pour le compte des particuliers : branchements neufs

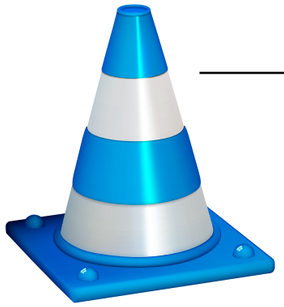

131
branchements neufs réalisés

4.3.2.2 Travaux réalisés pour le compte de nos actionnaires

301
opérations de travaux d'exploitation réalisées dans le cadre de prestations

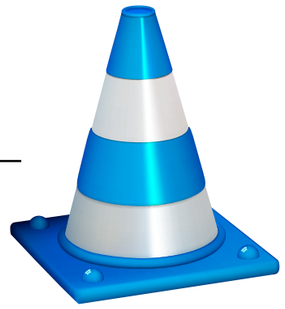

44
poteaux incendie renouvelés

4.3.2.3 Compteurs

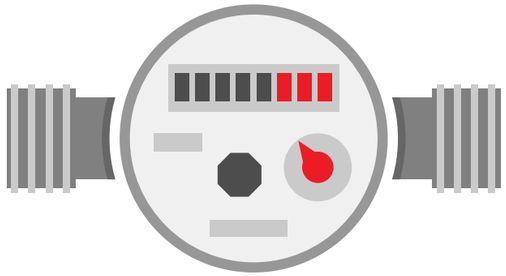

931
compteurs renouvelés dans le cadre de prestations

4.3.2.4 Mesure des poteaux incendie

605
contrôles de poteaux incendie effectués

4.3.3 Perspectives pour l'année 2020

Les enjeux du Pôle Distribution pour l'année 2020 sont les suivants :

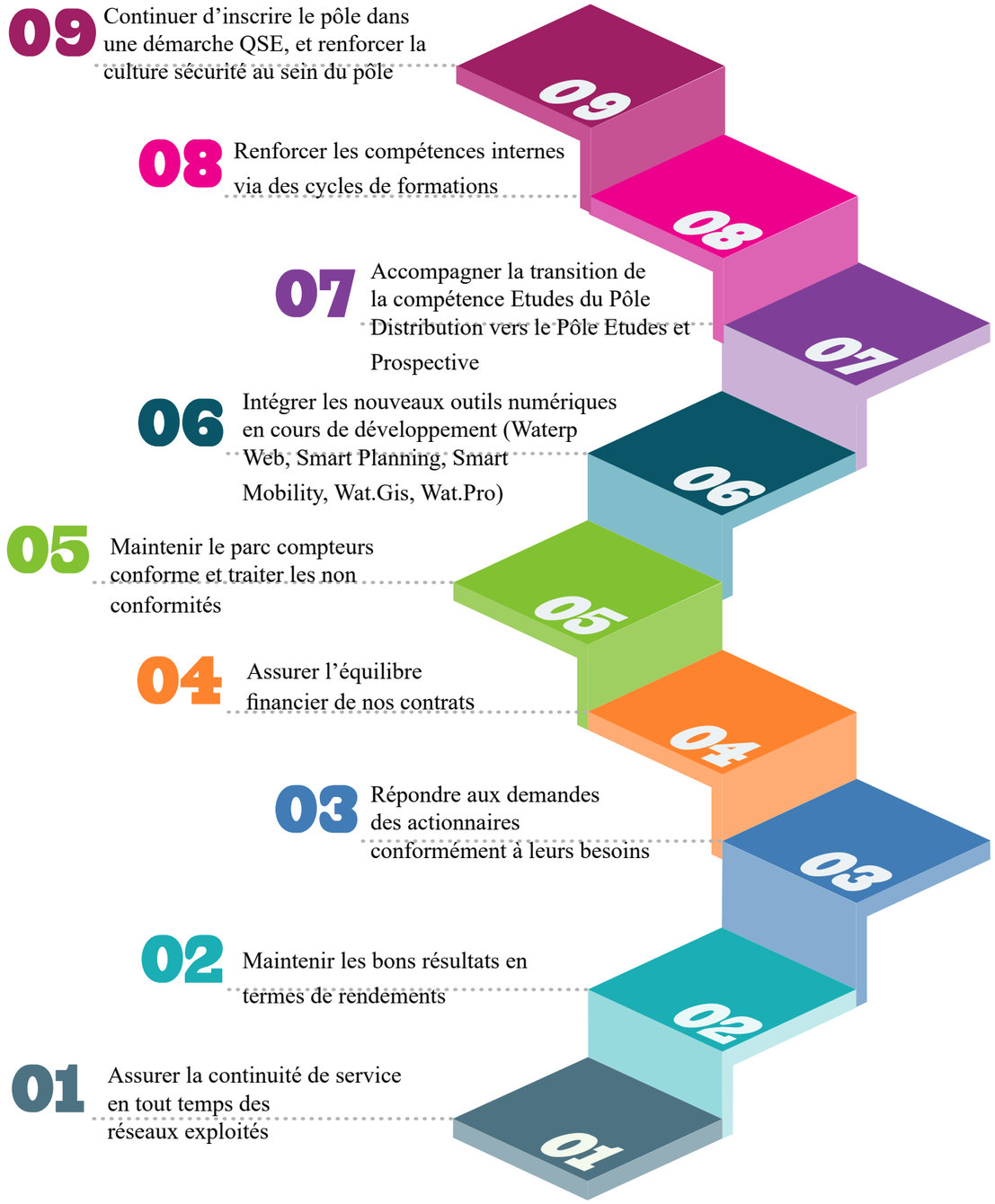

SOMMAIRE

Pôle
ÉTUDES & PROSPECTIVE

4.4 Pôle Études et Prospective.....77

4.4.1 Système d'Information Géographique (SIG).....77

4.4.2 Le processus de mise à jour des données pour améliorer la précision et les renseignements de nos ouvrages.....79

4.4.3 Développement et mise à dispositions de logiciels pour les communes actionnaires.....81

4.4.4 Outil SPECTRUM.....81

4.4.5 Etudes.....82

4.4.6 Topographie.....82

4.4.7 Perspectives pour l'année 2020.....83

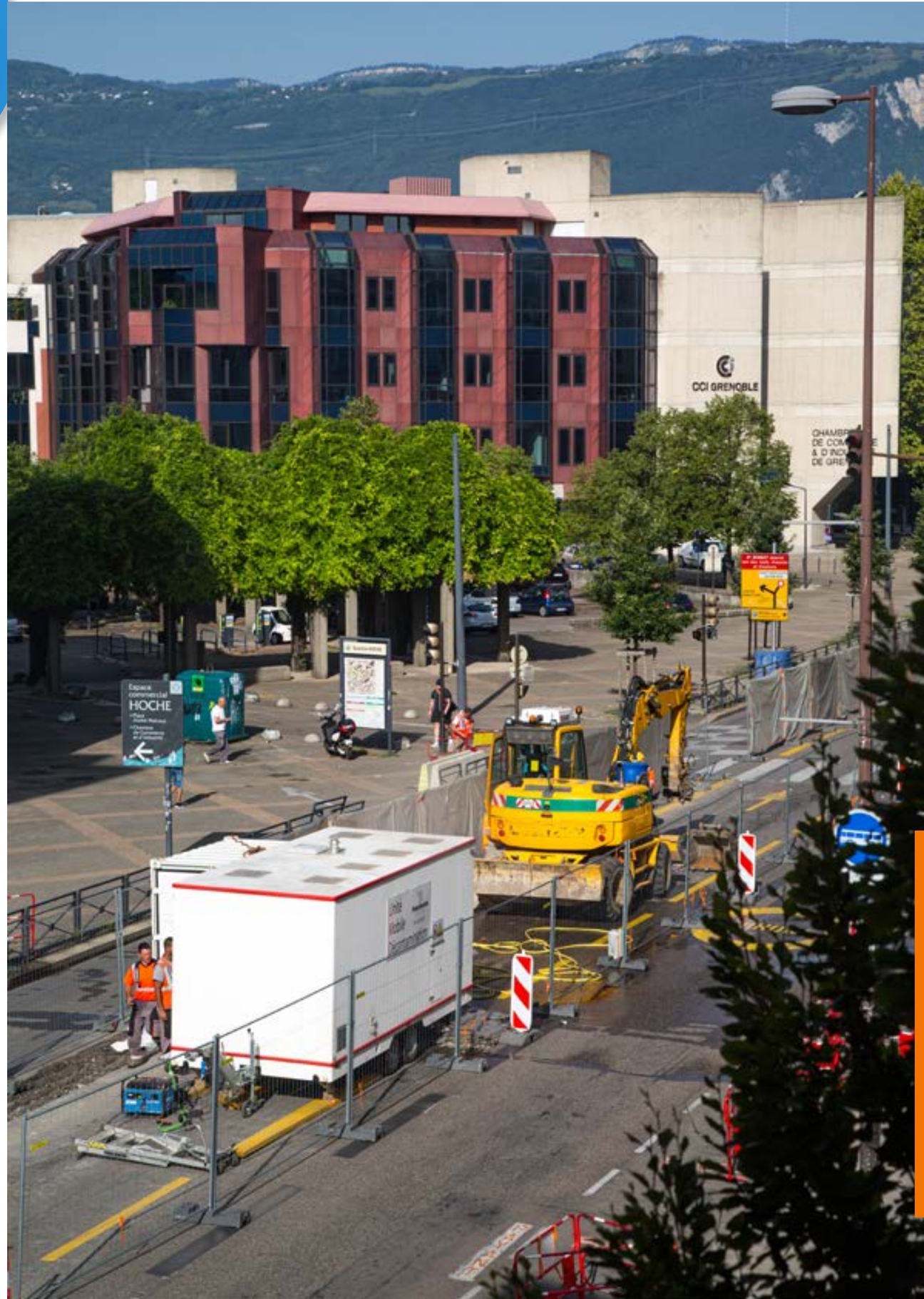

4.4 Pôle Études et Prospective

Composition
- Bureau d'étude interne
- Service géomatique

Activités
- Études, maîtrise d'œuvre
- Suivi de chantiers
- Topographie, récolement
- Instruction des DT, DICT et ATUAdministration et mise à jour des SIG

Missions
Prestations intellectuelles et techniques pour répondre aux besoins internes à Eaux de Grenoble Alpes ainsi qu'aux demandes des collectivités actionnaires

4.4.1 Système d'Information Géographique (SIG)

Le S.I.G. est la pierre angulaire de la gestion patrimoniale et technique de l'ensemble des réseaux d'eau potable (adduction et distribution) et d'assainissement (collectif et non collectif SPANC) exploités par Eaux Grenoble Alpes.

C'est un élément capital des processus et de l'organisation permettant une excellente maîtrise de gestion et d'enrichissement des connaissances du patrimoine des collectivités. Il est indispensable et rendu obligatoire pour satisfaire les exigences des indicateurs de performance des services publics d'eau potable.

Le S.I.G. est aussi un véritable outil d'exploitation pour les interventions de terrain (coupure d'eau, cartographie des fuites, implantation de la DECI …).

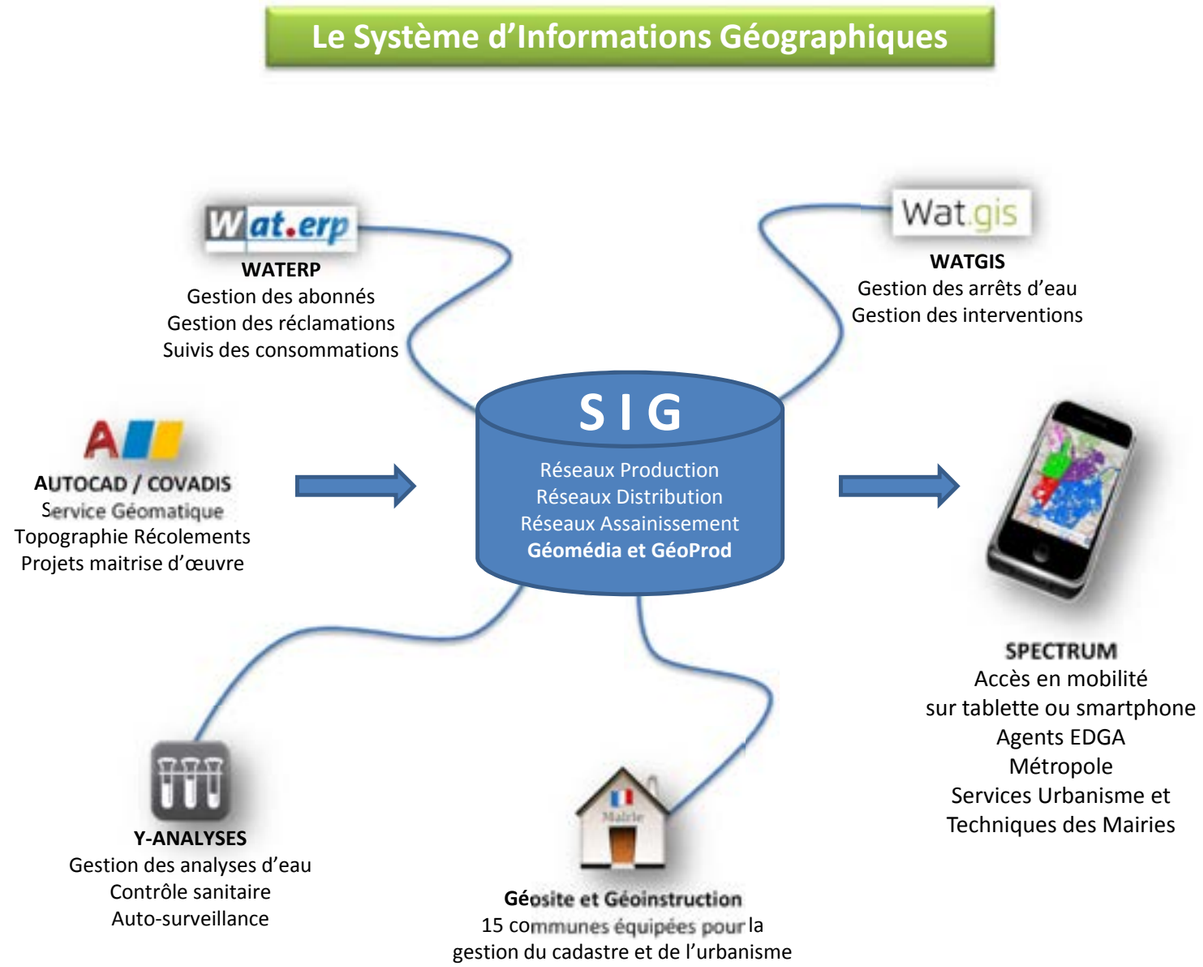

4.4.2 Le processus de mise à jour des données pour améliorer la précision et les renseignements de nos ouvrages

Travaux réalisés par Eaux de Grenoble Alpes

- Attachement des travaux avec photos, croquis et descriptif des pièces posées
- Récolement des travaux effectués par les géomètres à tranchée ouverte.

Travaux réalisés en externe

- Récupération de l'ensemble des dossiers des ouvrages exécutés (DOE) réalisés comprenant les plans de récolement.
- Tous les éléments recueillis sont intégrés dans les S.I.G.

Ces données mises à jour permettent via nos SIG de :

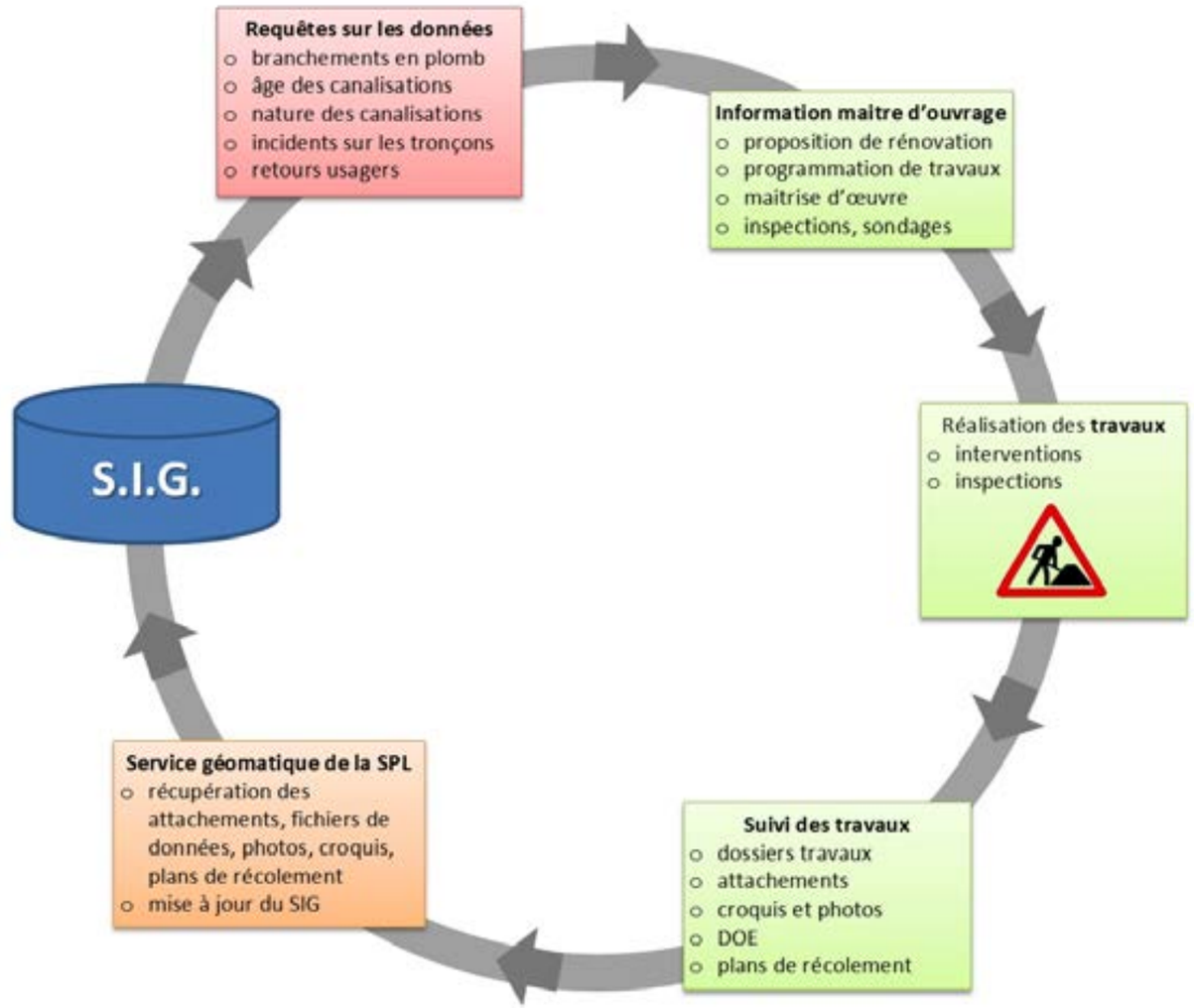

4.4.3 Développement et mise à dispositions de logiciels pour les communes actionnaires

Deux outils ont été développés en interne :

GéoSITE

- Développé sous MAPINFO
- Gestion des données cadastrales, des données associées comme les POS/PLU
- Gestion pour certaines communes des données des réseaux eau potable et assainissement

GéoINSTRUCTION

Logiciel d'instruction et de gestion des :
- Dossiers d'urbanisme règlementaires
- Autorisations
- Permis d'urbanisme (CU, DP, DIA, PA…)

En 2019, 15 collectivités ont utilisé ces outils.

4.4.4 Outil SPECTRUM

Développé pour répondre à l'accroissement du périmètre d'intervention, de la demande de mobilité et de la nécessité de pouvoir consulter des plans sur le terrain.

Outil complémentaire au SIG.
Il s'agit d'un logiciel de Webmapping, utilisable sur PC, tablettes, smartphones quel que soit le système d'exploitation.
Cet outil se synchronise automatiquement chaque nuit pour reprendre l'ensemble des données de nos SIG.

4.4.5 Etudes

Le secteur études assure des missions complètes de maîtrise d'œuvre pour des travaux de plus ou moins grande envergure sur les réseaux mais également a en charge des études ponctuelles demandant l'élaboration de plans de projets, de chiffrages, d'investigations de terrain.

4.4.6 Topographie

Une équipe qualifiée de deux géomètres disposant d'un matériel performant assure le récolement en tranchée ouverte des travaux réalisés sur les réseaux. Il a en charge, ensuite le traitement informatique de ces données utiles pour fournir des plans de récolement et mettre à jour nos SIG.

En complément, ils assurent également l'implantation topographique de projets de travaux. Ils peuvent lever le terrain naturel et niveler des ouvrages le cas échéant.
Cette activité est certifiée « Géoréfencement ».

4.4.7 Perspectives pour l'année 2020

Les enjeux du Pôle Etudes et Prospective pour l'année 2020 sont les suivants :

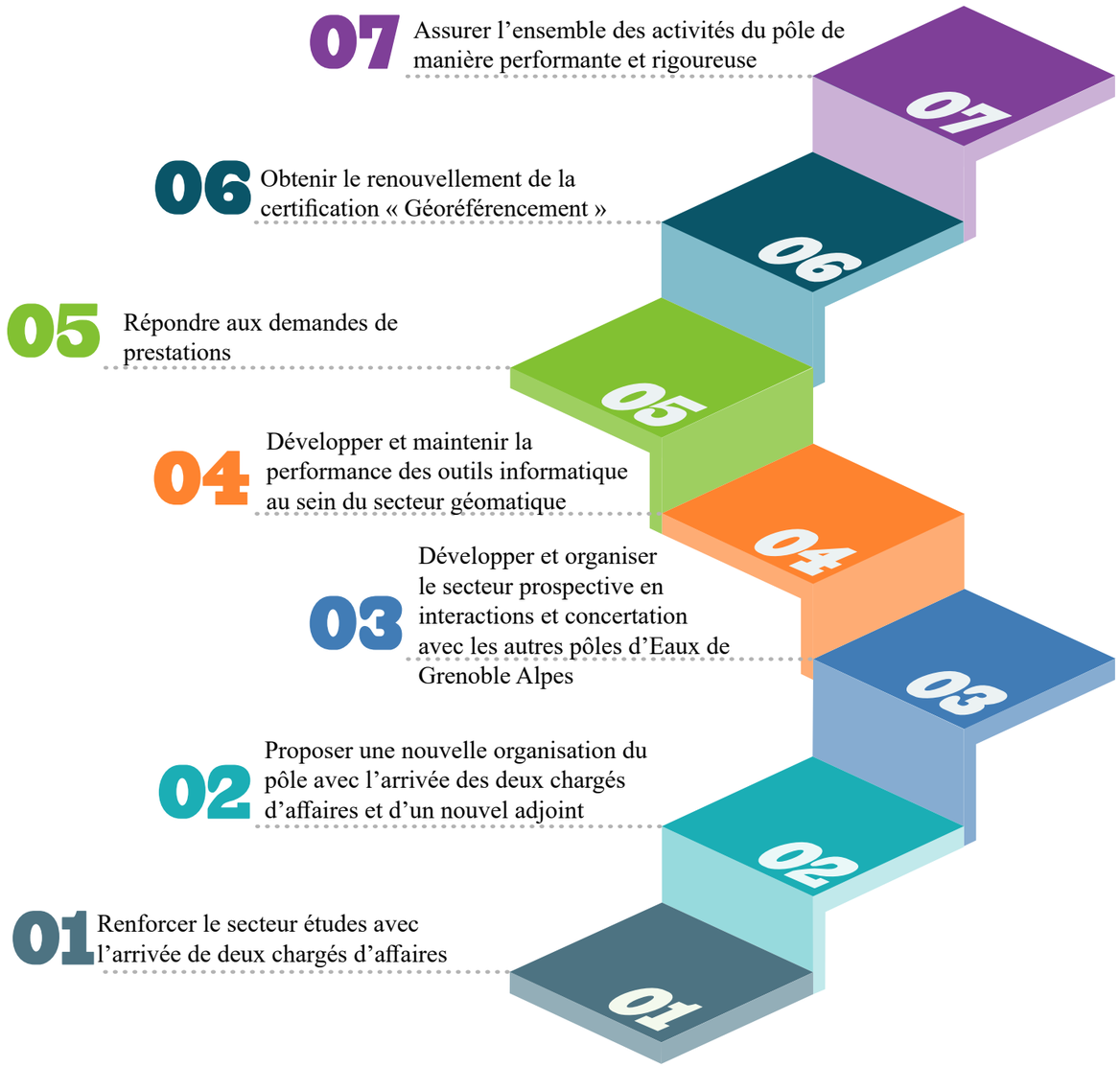

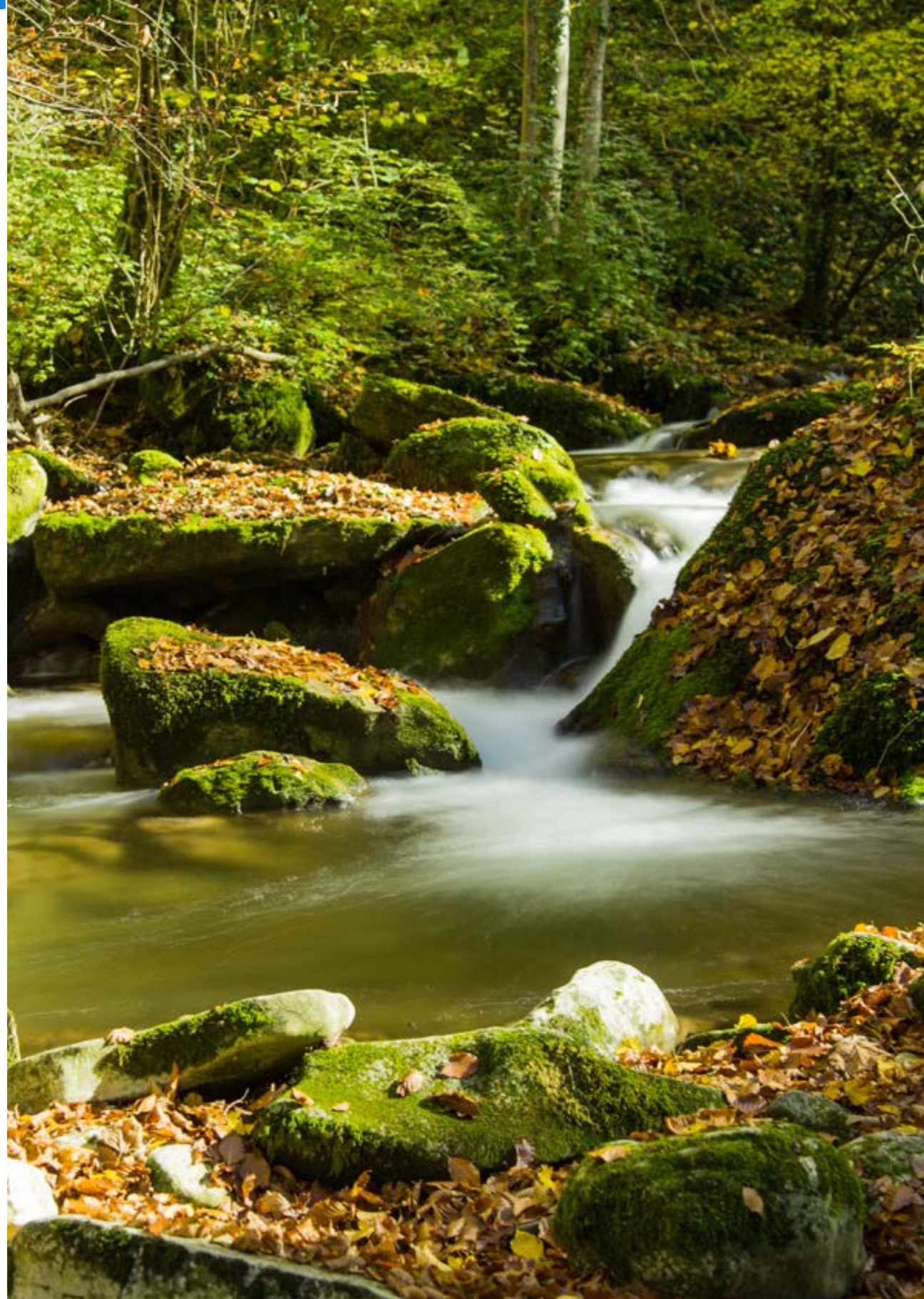

5 DONNÉES FINANCIÈRES

5.1 Règles comptables.....87

5.1.1 Comptabilité analytique.....87

5.1.2 Contrôle de gestion en interne.....88

5.1.3 Contrôle analogue.....89

5.2 Rapport de gestion pour l'exercice 2019.....89

« UNE GESTION 100 % PUBLIQUE DE L'EAU, LE RESPECT DU JUSTE PRIX DU SERVICE »

5.1 Règles comptables

5.1.1 Comptabilité analytique

La comptabilité analytique utilisée par Eaux de Grenoble Alpes en interne ne revêt aucune obligation légale. Elle est cependant indispensable pour permettre une analyse détaillée des chiffres présentés par la comptabilité générale d'Eaux de Grenoble Alpes. La comptabilité analytique est un outil de pilotage performant pour informer, expliquer, prévoir et contrôler.

Elle permet :

1. de comprendre l'équilibre économique de chaque contrat ou de chaque territoire et de faire ressortir d'éventuelles incohérences potentielles entre données techniques et comptables

2. d'identifier des pistes de progrès ou d'économie en termes de gestion en regard des ressources financières disponibles

3. de prévenir des problématiques de politique sociale, solidarité territoriales et de financements par emprunt à moyen terme en fonction de l'évolution future du prix de l'eau et autres contributions possibles, mais également en fonction du niveau d'endettement possible à moyen terme de chaque territoire.

5.1.2 Contrôle de gestion en interne

Eaux de Grenoble Alpes a mis en place un contrôle de gestion interne principalement pour :

- Élaborer et suivre le budget
- Participer à la définition des objectifs de l'entreprise
- Contrôler l'affection analytique des produits et charges constatés
- Contrôler tous les trimestres les résultats obtenus pour chaque contrat, déclencher des actions correctives et analyser les écarts
- Préconiser des solutions curatives et préventives
- Contrôler le respect des procédures et procéder à des audits internes
- Définir et produire des indicateurs et tableaux de bord

5.1.3 Contrôle analogue

Comme évoqué plus avant du présent rapport, l'existence avérée d'un contrôle analogue est impérative pour assurer la création comme le fonctionnement de la SPLen toute sécurité juridique et en parfaite conformité avec les exigences de la législation française comme du droit communautaire.

Deux critères permettent d'apprécier le caractère « analogue » ou non du contrôle exercé par les collectivités territoriales et leurs groupements sur la SPL. :

- La détention de 100 % du capital. Cette condition est toujours remplie dans une SPL bien que le contrôle y soit nécessairement collectif
- L'absence d'autonomie qui se caractérise par la mise en place d'un contrôle décisionnel et organique des actionnaires.

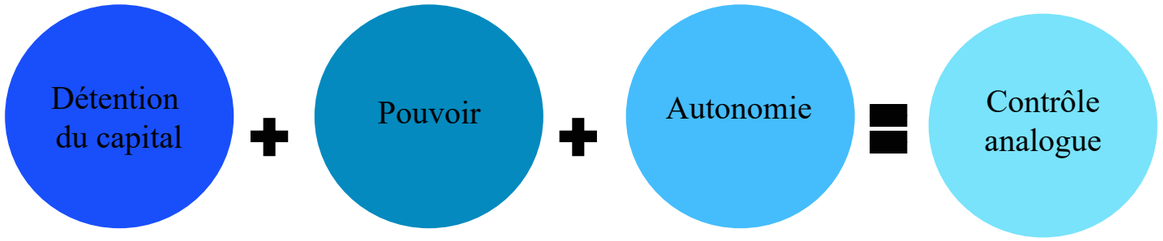

Dans le cas d'Eaux de Grenoble Alpes, ce contrôle renforcé est introduit à de nombreux niveaux : dans ses statuts, dans un règlement intérieur par la création du Comité d'Orientation Stratégique et dans les contrats de prestations intégrées, qui prévoient des comptes rendus réguliers aux collectivités contractantes.

5.2 Rapport de gestion pour l'exercice 2019

L'exercice 2019 s'est déroulé du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les faits majeurs suivants ont eu lieu :

- Début des nouveaux contrats de gérance des services production et distribution d'eau potable avec Grenoble-Alpes Métropole prenant effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans,
- Nouveau contrat d'affermage relatif à la relève, à la facturation, au recouvrement et à la gestion des usagers des services publics de l'eau et de l'assainissement de Grenoble-Alpes Métropole prenant effet au 1er janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec révision tarifaire,

- Le déménagement dans les nouveaux locaux situés 50 rue Vaujany à Grenoble s'est effectué au mois d'avril 2019 pour les sites de Valisud, Politzer et en décembre 2019 pour le site de Dumont et fermeture des établissements,
- Cession des compteurs pour les communes de Grenoble, Varces Allières et Risset et Sassenage au 1er janvier 2019,
- Contrat d'exploitation du service de l'eau potable du Pleynet à effet au 1er janvier 2019,

EDGA clôture son exercice 2019 avec un chiffre d'affaires de 18 685,2 K€ et un résultat déficitaire à hauteur de 53,1 K€.

Évènements importants entre la clôture de l'exercice et la date du présent rapport

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 de la SPL Eaux de Grenoble Alpes, ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie de Coronavirus, les éléments sont le reflet des conditions qui existaient à la date de clôture.

Depuis le 31 décembre 2019, les évènements suivants ont eu lieu :

- Changement de siège social de la SPL domicilié désormais au 50 rue de Vaujany à Grenoble.
- Mise en œuvre des mesures de confinement imposées par l'épidémie de Covid 19. Télétravail des équipes pouvant assurer leurs tâches par ce moyen et passage en activité partielle, à temps complet ou non d'une partie du personnel suite à cette épidémie.

Évolution prévisible

Les relations contractuelles avec ses actionnaires étant désormais stabilisées, l'année à venir pour EDGA sera consacrée d'une part à la reprise de l'activité et au rattrapage du retard pris dans certains domaines (relève de compteurs par exemple) une fois les mesures de confinement levées.

L'un des enjeux futur concerne également la mise en place de nouveaux organes délibérants au sein des collectivités actionnaires suite aux élections municipales et par conséquent, l'installetion d'un nouveau Conseil d'Administration qui devra s'approprier l'outil SPL.

Changements de méthodes comptables et de présentation

Les méthodes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Un nouveau contrat d'exploitation du service d'eau potable du Pleynet a été conclu avec date d'effet au 1er janvier 2019

Un contrat d'affermage relatif à la relève, la facturation, au recouvrement et à la gestion des usagers des services publics de l'eau et l'assainissement

Évènements importants entre la clôture de l'exercice et la date du présent rapport

Un contrat de gérance relatif aux missions associées au service public de distribution d'eau potable

Un nouveau contrat de gérance relatif aux missions associées à la production et à la fourniture d'eau potable

Évolution prévisible

Eaux de Grenoble Alpes a également pour objectif de poursuivre son développement en maintenant son expertise de l'ensemble des métiers de l'eau (exploitations des réseaux AEP et EU, travaux réseaux, maitrise d'œuvre gestion clientèle) tant sur le périmètre actuel qu'à l'extérieur. Ses évolutions et objectifs sont prévus dans la feuille de route.

Changements de méthodes comptables et de présentation

Les méthodes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6 PERSPECTIVES

En 2020, le transfert du siège social d'Eaux de Grenoble Alpes rue Vaujany sera effectif dès le début de l'année. Pour la première fois depuis sa création l'ensemble des équipes d'Eaux de Grenoble Alpes, hormis les équipes du site de Production de Rochefort, sera situé sur le même site. Ce regroupement des collaborateurs du siège social et des équipes d'exploitation permettra d'être encore plus efficace dans notre fonctionnement mais également de réaliser des économies de mutualisation des locaux et des moyens d'exploitation dont la flotte véhicule notamment.

Cette deuxième année en 2020 d'application des 3 nouveaux contrats de gérance en production et distribution et de délégation de service public pour la gestion des abonnés avec notre actionnaire majoritaire Grenoble Alpes Métropole devrait permettre de stabiliser nos résultats pour préserver l'équilibre financier d'Eaux de Grenoble Alpes.

Le déploiement des nouveaux logiciels en 2019 permettra de consolider et d'automatiser le suivi formalisé des données d'exploitation et ainsi de rendre compte de façon efficace et rapide des résultats des services exploités. Fort de ces éléments, la commission stratégique d'Eaux de Grenoble Alpes continuera à exercer son rôle dans les décisions importantes concernant l'activité financière d'Eaux de Grenoble Alpes, les relations avec les territoires extérieurs, les orientations et perspectives d'Eaux de Grenoble Alpes.
Le travail de sécurisation des sites de production et des systèmes d'information se poursuivra dans le respect des différentes échéances règlementaires nouvelles. Cette adaptation aura un impact direct sur l'organisation de l'exploitation des sites et des contrats et se traduira par de nouvelles dépenses d'investissements et de gestion.

L'outil SPL Eaux de Grenoble Alpes a fait les preuves de sa capacité d'adaptation aux nombreux changements de ces dernières années et les équipes d'Eaux de Grenoble Alpes resteront encore et toujours mobilisées pour continuer à apporter un service performant et optimisé dans ce nouveau contexte de renforcement de la sécurisation de nos activités.

EAUX DE GRENOBLE ALPES

SIÈGE SOCIAL : 50 rue Jean Vaujany,

CS 22433 - 38034 Grenoble cedex 2

ACCUEIL : 5 place Vaucanson - Grenoble

TEL : 04 76 86 20 70

eauxdegrenoblealpes.fr

ANNEXES du RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

EAUX DE GRENOBLE ALPES

ANNEXES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : EAUX DE GRENOBLE ALPES..... 8
1.1 Historique..... 8
1.2 Spécificités et avantages d'une SPL..... 9
1.3 Ensemble des prestations en 2019 pour répondre aux besoins des collectivités..... 10
1.4 Conseil d'Administration / Direction 12
1.5. Conventions et marchés..... 14
1.5.1 Conventions et contrats..... 14
1.5.2 Liste des marchés en cours et/ou conclus par Eaux de Grenoble Alpes en 2019..... 17
1.6 Démarche Qualité Sécurité Environnement (QSE)..... 35
1.6.1 Management QSE et amélioration des performances..... 35

CHAPITRE 2 : SERVICES AUX USAGERS..... 38
2.1 Accueil physique..... 38
2.2 Contact téléphonique..... 38
2.3 Information aux usagers..... 39
2.4 Traitement des réclamations..... 39
2.5 Comptage des volumes..... 41
2.6 Tarification..... 42
2.7 Facturation..... 46
2.8 Recouvrement..... 49
2.9 Fonds de solidarité logement..... 58

CHAPITRE 3 : PRODUCTION D'EAU POTABLE..... 60
3.1 Ressource de la nappe du Drac et captages de Rochefort..... 60
3.2 Ressource de la nappe de la Romanche et captages de Jouchy et Pré-Grivel..... 60
3.3 Eau de qualité et non traitée desservie par les captages de Jouchy, Pré-Grivel et Rochefort.. 61
3.4 Réservoirs de distribution..... 70

CHAPITRE 4 : DISTRIBUTION..... 76
4.1 Exploitation des réseaux d'eau potable..... 76
4.2 Prestations d'eau potable réalisées par Eaux de Grenoble Alpes..... 91
4.3 Exploitation des réseaux d'Assainissement..... 95

CHAPITRE 5 : ETUDES ET GEOMATIQUE..... 98
5.1 Etudes et Géomatique..... 98
5.2 Système d'Information Géographique (SIG)..... 99
5.3 Développement et mise à disposition de logiciels auprès des communes actionnaires..... 100
5.4 Gestion des communes en délégation de service public et/ou prestation de service équivalent... 101
5.4.1 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Crolles..... 101

5.4.2 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Saint-Martin-le-Vinoux..... 102
5.4.3 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage..... 103
5.4.4 Gestion du service public d'assainissement de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage..... 104
5.4.5 Gestion du service public d'eau potable de la Commune du Pleynet..... 105
5.5 Gestion des communes dans le cadre du contrat de gérance..... 106
5.5.1 Constitution du réseau d'eau à Champ-sur-Drac en quelques chiffres..... 107
5.5.2 Constitution du réseau d'eau à Claix en quelques chiffres..... 107
5.5.3 Gestion du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble..... 108
5.5.4 Constitution du réseau d'eau à Noyarey en quelques chiffres..... 108
5.5.5 Constitution du réseau d'eau à Proveysieux en quelques chiffres..... 109
5.5.6 Constitution du réseau d'eau à Mont-Saint-Martin en quelques chiffres..... 109
5.5.7. Constitution du réseau d'eau à Quaix-en-Chartreuse en quelques chiffres..... 110
5.5.8 Gestion du service public de l'eau potable de la Ville de Sassenage 110
5.5.9 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Varces-Allières-et-Risset 111
5.5.10 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Veurey-Voroise 112

CHAPITRE 6 : INDICATEURS DE PERFORMANCE..... 113

CHAPITRE 7 : MOYENS INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS..... 119
7.1. Parc matériel..... 120
7.2. Faits marquants 2019..... 120
7.3. Perspectives 2020..... 120

8. POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL..... 122
8.1. Formation..... 122
8.2. Politique de recrutement..... 122
8.3. Habilitations..... 123
8.4. Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations pour assurer l'égalité des chances..... 123

CHAPITRE 9 : COMMUNICATION..... 128

CHAPITRE 10 : LOCAUX D'EAUX DE GRENOBLE ALPES..... 132

CHAPITRE 11 : MOYENS MATERIELS..... 136

CHAPITRE 12 : DONNEES FINANCIERES..... 138
12.1 Compte de résultat de l'exercice 2019..... 138
12.1.1 Eléments significatifs du compte de résultat 2019..... 139
12.1.1.1 Chiffre d'affaires..... 139
12.1.1.2 Charges 140

1 EAUX DE GRENOBLE ALPES

1.1 Historique....8

1.2 Spécificités et avantages d'une SPL....9

1.3 Ensemble des prestations en 2019 pour répondre aux besoins des collectivités....10

1.4 Conseil d'Administration / Direction....12

1.5. Conventions et marchés....14

1.6 Démarche Qualité Sécurité Environnement (QSE)....35

CHAPITRE 1 : EAUX DE GRENOBLE ALPES

1.1 Historique

Eaux de Grenoble Alpes, créée en tant que Eau de Grenoble en janvier 2014, a vu en 2015 la mise en œuvre effective de la fusion avec la SERGADI, adoptée le 19 décembre 2014, et l'avènement de Grenoble Alpes Métropole comme autorité organisatrice de l'eau au 1er janvier 2015, du fait de la Loi MAPTAM.

Elle continue à travers sa structure et ses activités, à défendre sa double finalité, dans le contexte particulier grenoblois.

Dates	Faits marquants
21 mai 1979	Création de la SA SERGADI.
27 novembre 1980	Transformation de la SERGADI en Société d'Economie Mixte.
1er mai 2000	Création de la « Régie des Eaux de Grenoble » (REG) : reprise en gestion publique du service public de l'eau potable.
Juillet 2012	Une mission est commanditée par le Président de la GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE, le maire de Grenoble et le Président du SIERG, visant à travailler à la mutualisation des structures REG, SIERG et SERGADI.
Juillet 2013	Un protocole est présenté aux assemblées délibérantes pour poursuivre la démarche amorcée en juillet 2012, avec la préparation du passage en société publique locale de la REG et de la SERGADI, en vue d'une fusion future.
1er Janvier 2014	Création de la Société Publique Locale Eau de Grenoble. Transformation de la S.E.M. SERGADI en S.P.L. SERGADI.
1er janvier 2015	Fusion d'Eau de Grenoble et SERGADI. Suite à l'exécution de la loi MAPTAM, Grenoble-Alpes Métropole acquiert le statut de Métropole et reprend la compétence Eau des communes. Elle se substitue donc à ce titre aux communes situées sur son périmètre dans toutes les conventions conclues avec Eau de Grenoble.
7 septembre 2015	Changement de dénomination d'Eau de Grenoble en Eaux de Grenoble Alpes.

1.2 Spécificités et avantages d'une SPL

Contrairement à l'anonymat qui caractérise les sociétés anonymes, la Société Publique Locale est transparente. Elle est composée exclusivement de collectivités actionnaires, au moins deux, et de capitaux 100 % publics.

Les collectivités actionnaires exercent un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs « propres » services. Le caractère « in house » de la relation entre les actionnaires et la SPL lié au contrôle analogue permet l'exonération de l'obligation de mise en concurrence pour les collectivités actionnaires.

Le rôle de la SPL est alors celui d'un exécutif classique (comme un service) qui applique les directives définies par l'autorité organisatrice (cadre budgétaire, niveau d'investissements…).

Le territoire d'une SPL est évolutif et respecte l'autonomie et le principe de « libre administration » de chaque collectivité. La détention d'une action du capital de la SPL permet de bénéficier de l'ensemble de ses services.

La SPL relève de la comptabilité privée garantissant souplesse et réactivité.

Elle permet de préserver une plateforme technique stable qui garantit la continuité du service public.

Enfin une SPL est contrôlée par les Commissaires aux Comptes. Ces professionnels engagent leur responsabilité personnelle et doivent déclencher des « signalements » par saisie du Procureur en cas d'anomalies. De plus, la formalisation du « contrôle analogue » oblige une SPL à être contrôlable par chaque collectivité actionnaire.

Une SPL en tant qu'établissement public est également soumise aux mêmes contrôles qu'une Régie ou une collectivité (contrôle de légalité de la Préfecture, contrôle de la Chambre Régionale des Comptes…).

1.3 Ensemble des prestations en 2019 pour répondre aux besoins des collectivités

Eaux de Grenoble Alpes, par ses statuts et son objet, est en mesure d'assurer l'ensemble des compétences nécessaires pour le service public de l'eau, du puits au robinet de l'usager, et même au-delà avec des prestations, en matière d'assainissement :

Conformément au troisième alinéa de l'article L1531-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la société a pour objet, pour le compte des collectivités et groupements actionnaires et sur le territoire de ceux-ci, d'assurer, dans une attention de développement durable et de préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement, la cohérence et la coordination des actions relatives à la ressource en eau et au traitement des eaux usées.

Eaux de Grenoble Alpes répond à l'ensemble des besoins des collectivités dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre d'une gestion complète d'un service public d'eau potable ou d'assainissement, mais également pour des prestations à la carte.

Ainsi, par son statut, son objet social, son organisation et son expérience, Eaux de Grenoble Alpes est un outil de mutualisation technique de référence qui présente l'atout de l'expertise qui peut efficacement compléter et accompagner les dispositifs opérationnels locaux existants.

Eaux de Grenoble Alpes est un outil de fédération qui permet de rationaliser les commandes, de respecter l'autonomie de chaque collectivité tout en harmonisant les pratiques les plus performantes, sécurisant les équipes qui travailleront dans un cadre structuré et un compagnonnage évitant l'isolement, offrant des procédures éprouvées et une expertise économique évitant l'absence d'études qui peuvent générer des gains de productivité ou d'ouvrages.

Compétences	Détails
Protection de la ressource	Préserver l'intégrité des champs de captages contre toutes les menaces de pollution à court, moyen et long terme.
Production	Fournir aux distributeurs en quantité et en continu une eau de qualité issue des ressources naturelles : Prélever l'eau dans le milieu naturel, principalement les « sources de Rochefort » dans la Commune de Varces-Allières-et-Risset et les captages de Jouchy et Pré-Grivel à Saint-Pierre-de-Mésage et Vizille Assurer le pompage de l'eau et l'injecter dans les ouvrages d'adduction Assurer la maintenance des ouvrages Veiller à la potabilité de l'eau 24h/24.
Adduction	Transporter l'eau depuis le centre de production jusqu'aux systèmes de distribution (réservoirs par exemple).
Distribution	Assurer la continuité de la distribution d'eau potable, en quantité et qualité jusqu'au point de livraison de l'usager Avoir la préoccupation permanente d'optimiser le rendement des réseaux dans une perspective de développement durable (recherche permanente et traitement des fuites) Assurer l'exploitation et les interventions sur les réseaux d'eau potable 24h/24. Réaliser des opérations de maintenance préventive dans l'objectif d'assurer une bonne conservation de fonctionnement des ouvrages (manœuvre des vannes, campagne d'entretien des réducteurs...).
Assainissement	Gérer, exploiter, entretenir les réseaux Assurer le SPANC Assurer la maintenance des ouvrages.
Relation usagers	Accueil physique et téléphonique des usagers Souscription et gestion des abonnements Réalisation de relevés de compteurs Facturation et recouvrement des factures (tous modes de paiement) Traitement des réclamations Accompagnement des usagers (informations et assistance).
Services à la carte	Proposer des prestations de service à la carte : Facturation ; recouvrement ; Accueil physique et téléphonique ; Recherches de fuites (débitmétrie ; maintenance d'organes hydrauliques ; contrôle des hydrants) ; Astreintes ; surveillance d'installations ; Travaux sur réseaux ; Relevé et changement de compteurs ; Déploiement et maintenance des logiciels GEOSITE et GEOINSTRUCTION (dossiers d'urbanisme et cadastre) ; Exercer des missions de maîtrise d'œuvre et d'études ; de conduites d'opération ; Topographie et récolement.

1.4 Conseil d'Administration / Direction

Liste des sociétaires et parts sociales

Actionnaires	N° d'Ordre	Nb d'actions	% capital
Allemont	30	6	0,0009%
Anthon	52	6	0,0009%
Bernin	53	1	0,0001%
Bressieux	66	6	0,0009%
Bresson	50	1	0,0001%
Champ-sur-Drac	54	12	0,0017%
Champagnier	19	1	0,0001%
Chamrousse	67	1	0,0001%
Cholonge	15	1	0,0001%
Claix	6	68	0,0096%
Corenc	7	68	0,0096%
Corrençon-en-Vercors	29	1	0,0001%
Crolles	31	66	0,0094%
Domène	49	6	0,0009%
Echirolles	25	1	0,0001%
Eybens	8	68	0,0096%
Fontaine	62	6	0,0009%
Gières	48	10	0,0014%
Grenoble	1	142416	20,1837%
Grenoble Alpes Métropole	70	474309	67,2207%
La Morte	37	1	0,0001%
La Tronche	2	68	0,0096%
Laffrey	65	2	0,0003%
Laval	45	3	0,0004%
Le Versoud	35	1	0,0001%
Notre-Dame-de-Mésage	56	6	0,0009%
Noyarey	43	6	0,0009%
Oz-en-Oisans	42	20	0,0028%
Poisat	17	1	0,0001%
Pontcharra	33	1	0,0001%
Quaix-en-Chartreuse	24	1	0,0001%
Saint-Egrève	60	6	0,0009%
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs	57	6	0,0009%
Saint-Geoirs	34	6	0,0009%
Saint-Martin-d'Hères	59	4	0,0006%
Saint-Martin-d'Uriage	71	45	0,0064%
Saint-Martin-le-Vinoux	41	6	0,0009%
Saint-Michel-en-Beaumont	22	2	0,0003%
Saint-Nizier	32	6	0,0009%
Saint-Pierre-de-Mésage	40	1	0,0001%
Saint-Théoffrey	28	1	0,0001%
Sassenage	3	66	0,0094%
Seyssinet	39	1	0,0001%

Seyssins	4	68	0,0096 %
SIADI	14	10	0,0014 %
SIE Les Côtes-de-Corps	38	6	0,0009 %
Communauté de Communes Le Grésivaudan	72	88035	12,4766 %
Communauté de Communes de l'Oisans	73	14	0,0020 %
Sousville	46	1	0,0001 %
Syndicat Assainissement Laffrey	36	6	0,0009 %
Syndicat des eaux du brachet	20	1	0,0001 %
Treffort	26	6	0,0009 %
Valbonnais	64	1	0,0001 %
Varces	5	66	0,0094 %
Vaulnaveys-le-Haut	16	2	0,0003 %
Veurey-Voroize	51	1	0,0001 %
Villard-Bonnot	9	68	0,0096 %
Vizille	23	1	0,0001 %
Total	58 act.	705 600,00	100,0000 %

Liste des Administrateurs

Pour Grenoble-Alpes Métropole :

Monsieur Olivier BERTRAND, Président du Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Noël CAUSSE
Monsieur Richard CAZENAVE
Monsieur Bernard CHARVET
Monsieur Jean-Luc CORBET
Monsieur Alan CONFESSON
Monsieur Jean CUPANI
Monsieur Patrick DURAND
Madame Elisabeth LEGRAND
Monsieur Denis ROUX
Monsieur Pierre VERRI
Madame Elisabeth WOLF

Pour la Ville de Grenoble :

Madame Salima DJIDEL
Monsieur Raphaël MARGUET
Monsieur Hakim SABRI

Pour la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) :

Madame Valérie PETEX
Monsieur Philippe LORIMIER, Vice-Président

Pour les actionnaires minoritaires :

Madame Annie FRAGOLA

1.5. Conventions et marchés

1.5.1 Conventions et contrats

Pour rappel :

La liste ci-dessous fait apparaître, pour chaque convention entre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et Eaux De Grenoble Alpes, lorsque cela est nécessaire, entre parenthèses le territoire communal concerné par la convention. Les conventions dont la date de fin de contrat indiquée est antérieure au 31 décembre 2019 sont des conventions qui ont été reconduites tacitement. Ce tableau présente uniquement les contrats relatifs aux prestations fournies par Eaux de Grenoble Alpes. Un état exhaustif de l'ensemble des conventions conclues par Eaux de Grenoble Alpes pour son fonctionnement et son financement peut être demandé directement au secrétariat de direction.

Parties contractantes	Objet du contrat	Début contrat	Fin contrat
Ville de Saint-Nizier-du-Moucherotte / EDGA	Convention de quittancement	01/01/2015	08/04/2016
Ville de Corrençon-en-Vercors / EDGA	Convention de quittancement	01/01/2015	31/12/2016
Syndicat Terrasse Lumbin Monfort/ EDGA	Convention de quittancement	01/01/2015	31/12/2016
Syndicat du Brachet / EDGA	Convention de quittancement	01/01/2015	31/12/2016
Ville de Le Versoud / EDGA	Convention de quittancement	01/01/2015	31/12/2016
Ville de Pontcharra / EDGA	Convention de quittancement	01/01/2016	31/12/2016
Ville de Le Versoud / EDGA	Entretien des postes EU	01/01/2015	31/12/2016
Ville d'Anthon / EDGA	Convention de quittancement	01/01/2015	31/12/2017
Ville de Sousville / EDGA	Prestation de quittancement	01/01/2015	31/12/2018
Ville de Valbonnais / EDGA	Prestation de quittancement	01/01/2015	31/12/2018
GRENOBLE ALPES METROPOLE / EDGA	Contrat de maîtrise d'œuvre pour des travaux des ouvrages d'eau potable et d'assainissement pour les communes de Grenoble-Alpes Métropole	01/07/2016	31/12/2018
Ville de Crolles / EDGA	Location de compteurs d'eau chaude	01/01/2015	31/03/2020

Ville de Bernin / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Bresson / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Champ-sur-Drac / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Crolles / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Jarrie / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Le Versoud / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Notre-Dame-de-Commiers / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Notre-Dame-de-Mésage / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Oz-en-Oisans / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Saint-Georges-de-Commiers / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Saint-Pierre-de-Mésage / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Saint-Théoffrey / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Seyssinet-Pariset / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Ville de Veurey / EDGA	Maintenance et exploitation Geosite et Geoinstruction	01/01/2018	31/12/2020
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Contrat de prestations de service pour le réseau d'adduction d'eau potable dite « Branche Romanche » appartenant à la CCLG	01/01/2018	31/12/2020
Communauté de Communes Le Grésivaudan (Les 7 laux)	Exploitation du service d'eau potable de l'unité de distribution du Pleynet (7 laux)	01/01/2019	31/12/2020

Ville de Crolles / EDGA	Contrat d'entretien de huit stations de relevage d'eaux usées	01/10/2017	31/12/2021
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Contrat relatif à l'entretien de 6 stations de relevage d'eaux usées	01/01/2019	31/12/2021
Ville de Crolles / EDGA	Mise à disposition de données géographiques sur SPECTRUM	01/01/2019	31/12/2021
Ville de Jarrie / EDGA	Mise à disposition de données géographiques sur SPECTRUM	01/01/2019	31/12/2021
Grenoble-Alpes Métropole	Contrat de prestations et maintenance sur les réseaux d'eau potable sur l'ensemble du territoire GAM	28/06/2019	27/06/2022
Commune de Villard-Bonnot	Entretien de la station de relevage des eaux pluviales du Verney	01/01/2020	31/12/2022
Ville de Crolles / EDGA	Délégation du service public de l'eau potable	01/01/2015	31/12/2023
Grenoble-Alpes Métropole	Contrat de gérance missions de production et fourniture eau potable	01/01/2019	31/12/2024
Grenoble-Alpes Métropole	Contrat de gérance missions service public distribution eau potable	01/01/2019	31/12/2024
Saint Martin d'Uriage / EDGA	Convention de délégation de service public d'eau potable	01/01/2016	31/12/2027
Saint Martin d'Uriage / EDGA	Convention de délégation de service public d'assainissement collectif et non collectif	01/01/2017	31/12/2027
EDF / EDGA	Convention de superposition d'ouvrages publics pour l'extension du réseau de desserte AEP de la Commune de Sassenage	01/01/07	31/12/2066
Ville de Grenoble / EDGA	Convention pour la constitution d'une servitude de passage dans les serres propriété de la Ville de Grenoble à Saint-Martin-d'Hères		Gestion du service public EP-VdG
Commune de Laffrey / EDGA	Prestation de relève et de quittancement	01/01/2015	Sans limitation de durée
Commune de La Morte / EDGA	Prestation de quittancement	01/01/2015	Sans limitation de durée
Commune de Villard-Bonnot / EDGA	Entretien des postes EU	01/01/2015	Sans limitation de durée

1.5.2 Liste des marchés en cours et/ou conclus par Eaux de Grenoble Alpes en 2019

EDG-1427	**Vérifications périodiques des installations et équipements des sites exploités par la SPL Eau de Grenoble**
	Marché de service – Procédure librement définie Art.10 Décret N°2005-1742 du 30/12/2005 Date de notification : 16/01/2015 Durée du marché : 1 an. Civile reconductible 3 X 1 an **(puis sera joint à EDGA-1609 et EDGA-1610)** **Avenant de prolongation 1 an -** Date de fin : 31/12/2019 Montant global du marché : 33 000 €HT – Multi budget
	Lot 1 – DEKRA INDUSTRIAL SAS Installations électriques : Montant annuel du marché : 2 514,00 €HT **Lot 2 – DEKRA INDUSTRIAL SAS** Equipements et accessoires de levage et de travail : Montant annuel du marché : 909,00 €HT **Lot 3 – APAVE SUDEUROPE SAS** Equipements sous pression : Montant annuel du marché : 450,00 €HT **Lot 5 – APAVE SUDEUROPE SAS** Portes et portails automatiques : Montant annuel du marché : 560,00 €HT
EDG-1510 **EOLAS**	**Conseil, réalisation, formation et maintenance du site internet de la SPL Eau de Grenoble**
	Marché FCS – Pouvoir adjudicateur Procédure librement définie Art.10 Décret n°2005-1742 du 30/12/2005 Date de notification : 21/01/2016 Durée du marché : 4 ans Date de fin : 20/01/2020 Montant global du marché : 53 253,00 € HT

EDG-1514 **BUREAU VERITAS**	**Audits de certification QSE et audit d'évaluation RSE – SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES**
	Procédure librement définie Art.10 Décret n°2005-1742 du 30/12/2005 Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : **14/04/2016** Durée du marché : 3 ans à compter avril 2016 Fin : le 13/04/2019 Montant global du marché : 30 000 € HT
EDG-1515 **IMPRIMERIE ECU-REUILS**	**Impression et fourniture des imprimés de la SPL Eaux de Grenoble Alpes**
	Procédure librement définie Art.10 Décret N°2005-1742 du 30/12/2005 Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 25/11/2015 Durée du marché : 4 ans (fin : 24/11/2019) Montant global du marché : 5 137,00 € HT
EDGA 1518 **COMPLETEL**	**Mutualisation et harmonisation des outils de supervision de la SPL et interconnexions des différents sites exploités par cette dernière** **Lot 2 – Mise en œuvre d'un réseau privé MPLS haute disponibilité pour l'interconnexion, la télégestion et la vidéosurveillance des différents sites exploités par la SPL**
	Procédure librement définie restreinte – Art.11 du Décret N° 2005-1742 du 30/12/2005 Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 17/12/2015 Durée du marché : 6 mois PUIS 30 mois d'abonnement Date de fin : 15/12/2019 Avenant de prolongation de 7 ½ mois jusqu'au 15/08/2019 Montant du marché : 136 050,00 €HT
EDGA 1519	**Fourniture de compteurs d'eau froide, d'émetteurs et de modules radio**
	Marché de fournitures – Appel d'offres ouvert article 144-I-2 du Code des Marchés Publics Décret N°2005-1742 du 30/12/2005 Date de notification : 30/03/2016 Durée du marché : 1 an. Civile reconductible 3 X 1 an (31/12/2019) Résiliation date fin le 29/03/2019.
	Lot 1 – SENSUS « Compteurs à filetage de diamètre égal à 15 mm « sans radio »» Montant annuel du marché : Maximum 60 000 € HT
	Lot 2 – ITRON « Compteurs à filetage de diamètre inférieur ou égal à 40 mm « avec radio » ou « sans radio » ; émetteurs et modules radio pour compteurs de diamètre inférieur ou égal à 40 mm» Montant annuel du marché : Maximum 400 000 €HT

	Lot 3 – SENSUS « Compteurs à brides de diamètre supérieur à 40 mm, émetteurs et modules radio pour compteurs de diamètre inférieur ou égal à 40 mm» Montant annuel du marché : Maximum 50 000 €HT
	Lot 4 – SENSUS « Compteurs innovants et communicants de diamètre 15 à 40mm» Montant annuel du marché : Maximum 50 000 €HT
EDGA 1521	**Prestations d'infogérance, Fournitures matérielles et logicielles, prestations d'installation, d'exploitation et de maintien en condition opérationnelles**
	Marché de fournitures – Appel d'offres ouvert – Article 29 du décret N°2005-1742 Date de notification : 29/03/2016 Durée du marché : 3 ans à compter du 1er juin 2016 (fin : 31/05/2019)
	Lot 1 – ALMA Infogérance Réseau local Montant du marché : 171 744,43 € HT
	Lot 2 – SOMEI « Infogérance applicative » : Montant du marché : Pas de maximum (procédure formalisée)
EDGA 1601	**Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle**
	Marché de fournitures – Procédure librement définie ouverte art. 11-II Décret n°2005-1742 Date de notification : 26/10/2016 Durée du marché : 1 an reconductible 2 fois à compter de la notification (Date de fin : 25/10/2019)
	Lot 1 – SMG Chaussures Montant du marché annuel maximum : 10 000 € HT
	Lot 2 – SMG Vêtements de travail professionnels Montant du marché annuel maximum : 10 000 € HT
	Lot 3 – SMG Vêtements de travail métiers forestiers et soudeurs Montant du marché annuel maximum : 10 000 € HT
	Lot 4 – RAO Autres équipements de protection individuelle Montant du marché annuel maximum : 10 000 € HT

EDGA 1603	**Nettoyage des locaux de la SPL**
	Marché de services – Appel d'offres ouvert – Article 25-I-1, 66, 67 et 68 du décret relatif aux marchés publics Date de notification : 15/12/2016 Durée du marché : 1 an reconductible 2 fois à compter de la notification
	Lot 1 – L'ENTRETIEN IMMOBILIER Site Dumont (fin : 31/12/2019) Montant du marché annuel : 27 868 € HT
	Lot 4 – L'ENTRETIEN IMMOBILIER Site Verseau (fin : 30/04/2019) Montant du marché annuel : 21 222 € HT
	Lot 5 –STEM PROPRETE Site Politzer (fin : 30/04/2019) Montant du marché annuel : 5 775 € HT
EDGA 1604 **GEODEFIS**	**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des missions de conseil en hydrogéologie,** **gestion des ressources en eau**
	Procédure librement définie ouverte – Art.10 du Décret n° 2005-1742 du 30/12/2005 Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 22/06/2016 Durée du marché : 1 an reconductible 2 X 1 an (fin : 21/06/2019) Pas de relance du marché Montant maximum annuel du marché : 80 000 euros HT
EDGA 1606 **CHRISTAUD**	**Fourniture de robinetterie, fontainerie et équipements défense incendie pour la SPL Eaux de Grenoble Alpes**
	Accord-Cadre à bons de commandes Procédure : Appel d'offres ouvert – Articles 25-I-1 et 67 à 68 du décret n°2016-360 Groupement de commandes Grenoble-Alpes Métropole (Coordonnateur) / EDGA Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 08/11/2016 Durée du marché : 1 an reconductible 3 X 1 an (fin : 07/11/2020) Montant maximum annuel du marché : 300 000 euros HT

EDGA 1607	**Mise en concurrence des opérateurs de télécommunication pour la SPL Eaux de Grenoble Alpes (Maitrise d'œuvre : Cabinet IP3C n°15S0007)**
	Accord-Cadre à bons de commandes Procédure : Appel d'offres ouvert – Article 78 du décret n°2016-360 Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Attribution : Délibération Conseil d'Administration EDGA le 06/10/2016 Date de notification : 21/11/2016 Durée du marché : 2 ans reconduction tacite 2 X 1 an (fin : 20/11/2020) Montant global estimé : 441 738,00 euros HT
	Lot 1 – France Télécom ORANGE Téléphonie fixe analogique et liaisons louées (abonnement trafic entrant/sortant) Montant global sur 4 ans : 152 180,00 € HT
	Lot 2 – COMPLETEL Téléphonie fixe accès numériques (abonnement trafic entrant/sortant Montant global sur 4 ans : 59 221,00 € HT
	Lot 3 – France Télécom ORANGE Téléphonie mobile et M2M (forfaits trafic entrant/sortant et mobiles Montant global sur 4 ans : 103 669,00 € HT
	Lot 4 – STELLA TELECOM Mise en concurrence des opérateurs de télécommunications pour la SPL Eaux de Grenoble Alpes Montant global sur 4 ans : 126 668,00 € HT
EDGA-1609 **APAVE**	**Inspections périodiques et requalifications des équipements sous pression ballons anti-bélier**
	Procédure : sur demande de 3 devis minimum Marché de FCS – Pouvoir adjudicateur Date de notification : 25/10/2016 pour jonction avec la fin du marché EDG-1427 - Date de fin : 31/12/2018 Montant annuel du marché : sur BPU €HT
EDGA-1610 **DEKRA Industrial**	**Vérifications périodiques réglementaires des installations et équipements de levage**
	Procédure : sur demande de 3 devis minimum Marché de FCS – Pouvoir adjudicateur Date de notification : 11/10/2016 Date de fin : 31/12/2018 (pour jonction avec la fin du marché EDG-1427) Montant annuel du marché : sur BPU €HT

EDGA-1612 **CARSO-LSEH**	**Réalisation d'analyses d'auto surveillance pour la SPL Eaux de Grenoble Alpes**
	Procédure adaptée Art. 27 Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 02/01/2017 Durée du marché : 1 an Reconduction tacite 1 X 1 an (fin le 31/12/2018)
	Lot 1 – CARSO-LSEH Contrôles sanitaires Montants annuels : 44 643,00 €HT (avec prélèvements) 28 238,00 €HT (sans prélèvements)
	Lot 2 – CARSO-LSEH Contrôles à caractères spécifiques Montant : 5 115,00 € HT
EDGA-1702 **EDELWEISS Blanchisserie**	**Prestations de nettoyage des vêtements professionnels**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 19/05/2017 Durée du marché : 1 an – Reconduction tacite 3 X 1 an (fin le 18/05/2021) Montant global estimé : 30 000,00 € HT
EDGA-1703 **LA BANQUE POSTALE**	**Prestation de service d'encaissement des titres interbancaire de paiement (T.I.P.)**
	Appel d'offres ouvert - Marché de FCS – Entité Adjudicatrice Procédure formalisée négociée avec mise en concurrence préalable – Articles 26.2 et 74 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics Délibération du Conseil d'Administration : le 18/05/2017 Date de notification : 02/06/2017 Publication avis d'attribution : 20/06/2017 Durée du marché : 1 an reconduction tacite, 3 X 1 an (Fin : le 30/05/2021) Montant du marché : 720 000,00 €HT

EDGA-1705 **YPRESIA**	**Fourniture et paramétrage d'un logiciel de gestion des données d'analyse de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux MP Groupement de commandes : Grenoble-Alpes Métropole – REA (Coordonnateur – Aff. N°A17PA29) / EDGA Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 08/11/2017 Durée du marché : 4 ans (1 an « Mise en œuvre du logiciel » + 3 X 1 an « Maintenance ») Date de fin : 07/11/2021 Montants EDGA : 28 140,00 € HT : Acquisition et mise en œuvre du logiciel 5 400,00 € HT : Maintenance et support du logiciel 3 ans 20 000,00 € HT : Prestations complémentaires à bons de commandes
EDGA-1709 **LACROIX Sofrel**	**Fourniture de matériels de gestion des postes de relevage**
	Procédure adaptée restreinte - Article 30 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité Adjudicatrice Date de notification : 25/08/2017 Durée du marché : 6 mois – Non reconductible (fin le 20/02/2018) Accord-cadre à bons de commande sans minimum – avec maximum de 24 000,00 € HT
EDGA-1711 **ORTEC ENVIRONNEMENT**	**Nettoyage par hydro curage des réseaux de collecte des eaux usées et des postes de relevage des eaux usées domestiques**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux MP Marché de FCS – Entité Adjudicatrice Date de notification : 28/12/2017 Durée du marché : 1 an – Reconduction tacite 2 X 1 an (fin le 27/12/2020) Accord-cadre à bons de commandes sans minimum Montant annuel maximum : 17 000,00 € HT

EDGA-1712 **BOIS ENERGIE SERVICE**	**Fourniture et livraison de plaquettes de bois combustible à la Station de Rochefort à Varces-Allières-et-Risset**
	Procédure adaptée Articles 27 et 22 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 17/10/2017 Durée du marché : 1 an reconductible 2 X 1 an Fin le 16/10/2020 Montant du MAP livré 38,25 €HT
EDGA-1714	**Nettoyage des locaux de la SPL Eaux de Grenoble Alpes**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 22/11/2017 Durée du marché : 1 an reconductible 1 x 1 an (suite d'EDGA-1603 tous sites) Lot 1 résiliation 30/04/2019
	Lot 1 – STEM PROPRETÉ Site Valisud (Fin : 30/04/2019) 1 000,00 € HT : Montant mensuel solution de base 55,63 € HT : Option n°1 Vitres 49,98 € HT : Option n°2 Récurage
	Lot 2 – STEM PROPRETÉ Site Rochefort (Fin : 31/12/2019) 1 325,00 € HT : Montant mensuel solution de base 351,00 € HT : Option n°1 Vitres
EDGA-1715 **EUROVIA ALPES**	**Travaux de réfection définitive de tranchées consécutives aux travaux exécutés sur les réseaux situés sous les voies du périmètre d'activité de la SPL Eaux de Grenoble Alpes et les travaux de revêtement induits, le cas échéant, par ces réfections**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics Accord-cadre à bons de commande avec montant maximum (art. 78 du CMP) Travaux – Entité adjudicatrice Date de notification : 17/01/2018 Durée du marché : 1 an renouvelable 3 X 1 an (Fin : 31/12/2021) Montant annuel maximum : 400 000,00 € HT

EDGA-1718 **EGIS**	**Maitrise d'œuvre pour la mutualisation des outils de télégestion, supervision et gestion des installations de la SPL EDGA**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics Marché de prestations intellectuelles – Entité adjudicatrice Date de notification : 24/01/2018 Durée du marché : 10 mois, non reconductible - Fin 23/11/2018 Montant : 24 600,00 € HT
EDGA-1803 **GAZECHIM**	**Fourniture de chlore anhydre liquéfié**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an Reconductions tacites Notification : 18/01/2018
EDGA-1804 **AX'EAU**	**Prestations de recherche de fuites sur les réseaux d'eau potable sur le périmètre de la SPL Eaux de Grenoble Alpes**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an Reconduction tacite : 3 X 1 an Notification : 16/04/2018 Fin le 15/04/2022 Montant maxi du marché : 50 000 €HT
EDGA-1805 **LACROIX Sofrel**	**Fourniture de matériels de gestion des postes de relevage**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Accord-cadre de travaux à BC – Entité adjudicatrice Convention de groupement 13/02/2018 CAO d'attribution METRO : 28/06/2018 Contrôle de légalité préfectoral : 02/08/2018 Date de notification : 17/07/2018 Durée du marché : 6 mois – Reconduction tacite 3 X 1 année civile (fin le 31/12/2021) Accord-cadre à bons de commande sans minimum – avec maxi Montant global sur la durée totale : 100 000,00 € HT

EDGA-1805 **LACROIX Sofrel**	**Fourniture de matériels de gestion des postes de relevage**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Accord-cadre de travaux à BC – Entité adjudicatrice Convention de groupement 13/02/2018 CAO d'attribution METRO : 28/06/2018 Contrôle de légalité préfectoral : 02/08/2018 Date de notification : 17/07/2018 Durée du marché : 6 mois – Reconduction tacite 3 X 1 année civile (fin le 31/12/2021) Accord-cadre à bons de commande sans minimum – avec maxi Montant global sur la durée totale : 100 000,00 € HT
EDGA-1806 **Office National des Forêts**	**Travaux d'entretien des espaces verts des réservoirs et des périmètres de protection sur le territoire de la SPL Eaux de Grenoble Alpes**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Accord-cadre de travaux à BC – Entité adjudicatrice à bons de commande sans minimum – avec maxi Date de notification : 28/05/2018 1 an – non reconductible – Fin : 27/05/2019 Montant maximum : 18 000,00 € HT
EDGA-1807 **SADE CGTH**	**Travaux d'entretien des réseaux d'eau potable et eaux usées sur le périmètre d'activité de la SPL Eaux de Grenoble Alpes, et astreinte**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Accord-cadre à bons de commande – sans minimum, avec maximum Travaux – Entité adjudicatrice Montant global : 2 800 000,00 € HT Date de notification : 17/07/2018 Durée du marché : 6 mois reconduction tacite 3 X 1 année civile Fin du marché : 31/12/2021

EDGA-1812 **AXE** **INFORMATIQUE**	**Maintenance SAGE FRP 1000 et SAGE PAIE 100C dont interfaces spécifiques**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 4 ans sans reconduction Notification : 26/12/2018 Fin le 25/12/2023 Montant global : 102 000,00 € HT Lot 1 Maintenance SAGE FRP 1000 dont spécifiques et interfaces pour 4 ans Lot 2 Maintenance SAGE PAIE 100 C dont spécifiques et interfaces pour 4 ans
EDGA-1814	**Formation AIPR Travail en espace confiné – CATEC et Autorisation d'intervention à proximité des réseaux AIPR**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics Marché de FCS – Entité Adjudicatrice Date de notification : 04/09/2018 Durée du marché : 6 mois – Non reconductible
	Lot 1 – FTIRA : Formation aux prérequis CATEC et formation CATEC (certification surveillant et intervenant) Montant : 29 500,00 € HT
	Lot 2 – PLATINIUM Formation AIPR (niveau encadrant et opérateur) Montant : 684,00 € HT

EDGA-1816 **FOLDER**	**Prestations informatiques d'installation logicielle et de configuration pour la virtualisation des applications de production**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 4 et 5 jours Notification : 19/09/2018 Installation faite Lot n° 1 : Fourniture de matériel informatique pour la virtualisation des applications de production Montant : 37 042,00 € HT Lot n° 2 : Prestation informatique d'installation logicielle et de configuration Montant : 5 130,00 € HT
EDGA 1819 **ENGIE INEO**	**Intégration de la supervision des installations de production et d'adduction d'Eaux de Grenoble Alpes et mise en place d'un outil de base de données et de Reporting**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 10 mois jusqu'au 30/11/2019 Montant : 250 000 euros HT maximum
EDGA 1821	**Travaux d'entretien des espaces verts des réservoirs et des périmètres de protection sur le territoire métropolitain**
	Accord cadre en procédure adaptée en application Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois à compter du 8/04/2019 Lot 1 « Vercors » : ATELIER SIIS – Montant maximum 40 000 euros HT Lot 2 « Chartreuse » - ID VERDE – Montant maximum 90 000 euros HT Lot 3 « Drac » - TERRATERRE – Montant maximum 90 000 euros HT Lot 4 « Belledonne » - TERRATERRE – Montant maximum 100 000 euros HT

EDGA 1822 **ENERGIE PLUS**	**Maintenance préventive et curative des groupes électrogènes des installations gérées par Eaux de Grenoble Alpes**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois un an à compter du 18/02/2019 Montant : 3 280 euros HT / an
EDGA 1823 **AED**	**Fourniture de matériel électrique**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois un an à compter du 18/02/2019 Montant minimum : 10 000 euros HT / an Montant maximum : 40 000 euros HT / an
EDGA 1824 **VINCI DAUPHINE SAVOIE**	**Maintenance des équipements énergétiques (Chauffage + climatisation) de la Station élévatoire de Rochefort**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois un an à compter du 18/02/2019 Montant : 2 517 euros HT / an
EDGA 1826 **DIGITALLIANCE**	**Mise en place d'une solution de ToIP et d'un centre de contact**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an à compter du 15/05/2019 Montant forfaitaire

EDGA 1901	**Groupement de commandes pour la fourniture de compteurs d'eau**
	Appel d'offres ouvert en groupement de commande Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois un an à compter du 13/06/2019 Lot 6 Compteurs à filetage de diamètre égal à 15 mm - ITRON – Montant maximum 200 000 euros HT Lot 7 Compteurs à filetage de diamètre inférieur à 40 mm, avec ou sans module radio - ITRON – Montant maximum 400 000 euros HT Lot 8 Compteurs à bride de diamètre supérieur à 40 mm, avec module radio - ITRON – Montant maximum 200 000 euros HT Lot 9 Compteurs débitmètre communiquant de diamètre 40 mm à 200 mm - ITRON – Montant maximum 200 000 euros HT Lot 10 Dépannage urgent : Compteurs et modules radio tout diamètre - LHENRY Montant maximum 40 000 euros HT Montant forfaitaire
EDGA 1902 **AFNOR**	**Audit de certification et de suivi QSE**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 32 mois à compter du 15/05/2019 Montant : 21 420 euros HT / an
EDGA 1906 **DPO CONSULTING**	**Désignation d'un assistant à maitrise d'ouvrage pour la mise en conformité d'EDGA sur le règlement général de protection des données (RGPD) dans le cadre de la mise en application du règlement européen 2016/679**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois à compter du 12/08/2019 Montant maximum : 50 000 euros HT
EDGA 1907 **DSO** **FLEMMINGS**	**Prestations de recouvrement des créances impayées**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an à compter du 25/09/2019 Montant au pourcentage des sommes recouvrées

EDGA 1908 **IMPRIMERIE DES ECUREUILS**	**Impressions et fourniture d'imprimés pour EDGA**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 1 an reconductible deux fois à compter du 06/11/2019 Montant maximum : 12 000 euros HT / an
EDGA 1910 **CPRO**	**Fourniture (Location ou achat) et maintenance de copieurs multifonctions et services associés**
	Procédure adaptée Article 27 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Marché de FCS – Entité adjudicatrice Durée du marché : 5 ans à compter du 12/09/2019
AC-2015-375 Marco15CP51F	**Fourniture et acheminement d'électricité pour les sites de Grenoble-Alpes Métropole et de la SPL Eau de Grenoble (puissance égale ou supérieure à 36 kva)**
	Accord-cadre multi-attributaires sans montant minimum, ni montant maximum Passé dans le cadre d'un groupement de commandes Grenoble-Alpes Métropole (Coordonnateur) / SPL EDG Marché de fournitures – Appel d'offres ouvert Date de notification : 18/09/2015 Durée de l'accord-cadre : 51 mois (3 mois puis 2 X 2 années civiles) Périodicité des remises en concurrence : 2 ans ; fin : 31/12/2019
	Lot 1 – Points de livraisons télé-relevés Marchés subséquents : - N°2015-375 - Multi-attributaires - EDF/ENGIE et GEG - Date de Notifications : 07/10/2015 - N°2017-618 - Multi-attributaires - GEG - Date de Notification : 22/12/2017
	Procédure : sur demandes de devis Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 08/02/2018 Durée du marché : 5 ans (fin : 07/02/2023)
	Lot 2 – « Points de livraison profilés » Marchés subséquents : - N°2015-376 – Multi-attributaires - EDF/ENGIE et GEG - Notifications : 07/10/2015 - N°2017-619 - Multi-attributaires - EDF - Notification : 22/12/2017

AAAD	**Contrat d'entretien, de maintenance et de dépannage de fermetures automatiques sur les différents sites de la SPL Eaux de Grenoble Alpes**
	Contrat signé le 23/12/2009 Durée 10 ans Contrat Valisud : Fin le 30/04/2019 Contrat Dumont : Fin le 31/12/2019 Avenant : 25/01/2018 ajout de prestations – sites supplémentaires
AG CHAUFFAGE	**Contrat d'entretien des installations de chauffage Ateliers Politzer 4 radiants et réflecteurs**
	Prestation annuelle - Fin de contrat : 30/04/2019
AIR LIQUIDE	**Fourniture de gaz conditionnés**
	Contrat signé le 11/09/2017 Durée : 3 ans Date de fin : 10/09/2020
ALMA	**Veille « SEELINE Qualité Environnement »**
	Signature le 07/11/2013 Durée 1 an reconduction tacite pour des périodes de 1 an
ALGECO	**Location de matériel et équipements : 2 vestiaires et sanitaires**
	Site Ateliers Politzer – 38130 Echirolles Fin le 30/04/2019
ALYL SÉCURITÉ	**Vérification annuelle du matériel de sécurité incendie sur les sites de la SPL EDGA**
	Contrat signé le 24/10/2014 Durée : 1 an Sites Valisud et Politzer : fin le 30/04/2019 Site Rochefort : reconduction tacite annuelle

A R C - E N - C I E L RÉCUPÉRATION	**Gestion et prise en charge des déchets dangereux et non dangereux Dumont, Politzer, Valisud**
	Contrat-cadre de gestion des déchets signé le 16/04/2015 Durée : 1 an reconduction tacite
EDF Collectivités	**Service DI@LEGE N°1-5N20ZUX**
	Contrat de service signé le 04/07/2017 Durée : reconduction tacite
EDGA **DSMS – VINCI Facilities**	**Maintenance des équipements énergétiques de chauffage et de climatisation de la station élévatoire de Rochefort**
	Procédure adaptée - articles 27 et 22 du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics Date de notification : 18/02/2018 Durée du marché : 1 an – Fin 31/12/2018 Montant du marché : 1 765,00 €HT
ÉLECTRO CLAIRES	**Contrat d'entretien des systèmes de climatisation – tous sites**
	Date de signature : 19/01/2010 Site Rochefort - durée : 10 ans du 01/01/2010 au 31/12/2020 Sites Valisud **: fin le 30/04/2019** Site Dumont : fin le 31/12/2019
INFORMAKIT	**Maintenance du progiciel PARCK sous ORACLE**
	Gestion du parc de véhicule Date de signature : 18/12/2017 Durée : 1 an reconduction tacite 2 X 1 an (fin : 31/12/2020)
KPMG	**Commissariat aux comptes pour la SPL Eau de Grenoble**
	Procédure adaptée librement définie – Art.10 du Décret N° 2005-1742 du 30/12/2005 sur demandes de devis (6) Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 06/02/2014 Durée du marché : 6 ans (fin : 05/02/2020)

MONEXT	**Maintenance de la plateforme informatique PAYLINE de paiements sécurisés en ligne**
	Contrat N°AVC/PTC-2014-0116-1-0 Durée : 3 X 1 an reconductions tacites, du 01/01/2017 au 31/12/2019
ORTEC	**Contrat d'assainissement Séparateurs à hydrocarbures**
	Signature le 17/06/2015 Durée : 1 an reconduction tacite 2 X 1 an (fin le 16/06/2018) Contrat jonction avec EDGA-1711
PORTALP	**Maintenance de 4 portes vitrées coulissantes sur les sites de Dumont et Rochefort**
	Contrats signé le 26/12/2014 Durée : 1 an reconduction express N**°3800197 Rochefort** N**°3800371 Dumont** Durée : 1 an reconduction express (fin le 31/12/2018)
SCHINDLER	**Maintenance de la plateforme élévatoire - Rochefort**
	Contrat de service personnalisé Plateforme : entretien, inspection Signature : 11/12/2015 Durée : 1 an reconduction tacite
S C H N E I D E R E L E C T R I C FRANCE	**Maintenance distribution électrique (Rochefort)**
	Procédure : sur demandes de devis Marché de FCS – Pouvoir Adjudicateur Date de notification : 08/02/2018 Durée du marché : 5 ans (fin : 07/02/2023)

1.6 Démarche Qualité Sécurité Environnement (QSE)

1.6.1 Management QSE et amélioration des performances

Activités prises en compte dans le système de management d'Eaux de Grenoble Alpes	Protection et valorisation des ressources en eau souterraine de Rochefort, de Jouchy et Pré-Grivel Surveillance et respect des périmètres de protection des ressources en eau Surveillance, maintenance et entretien des ouvrages, installations techniques et périmètres absolus Distribution d'eau potable, naturelle et pure, en permanence jusqu'au robinet de l'usager Gestion d'ouvrages de collecte d'eaux usées Gestion d'un service d'assainissement non collectif Réalisation de travaux des réseaux d'eau potable et d'assainissement Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux des ouvrages d'eau potable et d'assainissement Surveillance quantitative et qualitative des ressources et de la distribution d'eau potable Gestion patrimoniale des réseaux et installations d'eau potable et d'assainissement Gestion des abonnements et relation avec les usagers Promotion et valorisation de la gestion publique de l'eau Production et adduction pour la vente ou la distribution d'eau potable, pour le compte d'autres collectivités Prestations de service complémentaires, missions de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage.

Des engagements concrets	Le système de management repose notamment sur des revues de processus trimestrielles, des revues de Direction semestrielles qui constituent des outils essentiels de l'amélioration continue du système de management QSE RSE. Celles-ci permettent : • De réactualiser si besoin les orientations et enjeux stratégiques de la Direction Générale • De fixer des objectifs de performances et des objectifs opérationnels pour nos activités • D'assurer la cohérence et la pertinence du système de management QSE RSE. L'amélioration du système de management QSE RSE repose sur : • Le suivi des indicateurs liés aux objectifs de performance et opérationnels • Le suivi des programmes d'actions • Le suivi de projets • Les analyses qualitatives et quantitatives des activités • Les conclusions des audits internes, audits opérationnels, audits externes • Le suivi des réclamations des différentes parties intéressées • Le suivi des incidents, anomalies et dysfonctionnements • Les enquêtes de satisfaction externes et internes

En 2019	3 revues de processus pour chacun des processus définis 2 revues de direction 12 audits internes 1 audit externe de renouvellement Qualité Sécurité Environnement (Afaq Afnor) Réunions mensuelles de la CSSCT Finalisation du Bilan de gaz à Effet de Serre (GES) d'Eaux de Grenoble Alpes Une journée entière consacrée à la sécurité avec l'ensemble du personnel (4 avril 2019)

2 SERVICE AUX USAGERS

2.1 Accueil physique....38

2.2 Contact téléphonique....38

2.3 Information aux usagers....39

2.4 Traitement des réclamations....39

2.5 Comptage des volumes....41

2.6 Tarification....42

2.7 Facturation....46

2.8 Recouvrement....49

2.9 Fonds de solidarité logement....58

CHAPITRE 2 : SERVICES AUX USAGERS

2.1 Accueil physique

Nombre de visiteurs dans les différents sites (2012 à 2019)

Nombre de visiteurs reçus	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dumont	667	0	5 000	1 295	2 402	2 792	2 041	9
Vaucanson	13 714	13 487	12 762	10 670	10 976	10 341	10 441	10 588
Sassenage	182	181	31	34	5	supprimé	supprimé	supprimé
Varces			232	180	154	49	supprimé	supprimé
Echi-rolles-Le Verseau						229	416	
Echi-rolles-Mairie								52
Nombre total	**14 563**	**13 668**	**18 025**	**12 179**	**13 537**	**13 411**	**12 898**	**10 649**

2.2 Contact téléphonique

Nombre d'appels reçus/traités (2012 à 2019)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'appels reçus	58 614	57 926	81 042	80 841	123 325	118 826	110 942	108 769
Nombre d'appels traités	45 927	43 305	49 501	71 553	77 629	86 591	80 328	78 901

2.3 Information aux usagers

Nombre de contacts via l'Agence En Ligne (AEL) – (2017-2018-2019)

	Nombre de contacts depuis l'Agence en Ligne (AEL)		
Motif	**2017**	**2018**	**2019**
Demande d'abonnement	1 122	1 736	2 364
Demande de résiliation	3 526	4 410	5 580
Demande de mensualisation	3 526	2 045	2 350
Demande de prélèvement	3 017	1 180	2 772
Demande d'explications facture	227	512	670
Demande d'explications générales	658	1 117	1 674
Mise à jour abonnement/adresse	884	2 034	3 624
Mise à jour modes de paiement	501	1 305	1 753
Transmission du relevé du compteur	179	820	857
Demande d'échéancier	324	325	138
Demande de remise de pénalités	199	533	545
Demande concernant l'AEL	179	487	467
Demandes diverses	1 931	402	492
Total	**16 273**	**16 906**	**23 286**

2.4 Traitement des réclamations

Taux des réclamations écrites 2019 pour les communes de Grenoble-Alpes Métropole dont le traitement des courriers est assuré par Eaux de Grenoble Alpes (2018-2019)

Communes	Nombre d'usagers en service au 31/12/2018	Nombre de réclamations écrites	Taux de réclamations écrites (‰)	Nombre d'usagers en service au 31/12/2019	Nombre de réclamations écrites	Taux de réclamations écrites (‰)
Bresson	364	0		368	0	
Brié-et-Angonnes	1 035	3	2,8986	1 044	0	
Champagnier	487	0		505	0	
Champ-sur-Drac	1 302	3	2,3041	1 429	1	0,6998
Claix	3 387	2	0,5905	3 395	3	0,8837
Corenc	1 639	1	0,6101	1 661	2	1,2041
Domène	3 173	2	0,6303	3 159	2	0,6331
Echirolles	6 934	2	0,2884	7 056	0	
Eybens	2 437	4	1,6414	2 480	1	0,4032
Fontaine	11 594	8	0,6900	11 661	35	3,0015
Gières	3 385	2	0,5908	3 469	0	
Grenoble	51 341	24	0,4675	51 733	11	0,2126
Herbeys	633	2	3,1596	651	0	
Jarrie	1 804	1	0,5543	1 841	0	
Le Fontanil-Cornillon	1 064	1	0,9398	1 145	1	0,8734
Le Gua	873	0		868	0	
Le Pont-de-Claix	4 775	5	1,0471	4 800	0	
Le-Sappey-en-Chartreuse	568	4	7,0423	565	0	
Meylan	8 808	14	1,5895	8 968	10	1,1151
Miribel-Lanchâtre	188	0		188	0	
Mont-Saint-Martin	46	0		46	0	
Montchaboud	153	0		154	0	
Murianette	350	0		352	0	
Notre-Dame-de-Commiers	228	0		232	0	
Notre-Dame-de-Mésage	501	0		504	0	
Noyarey	1 008	2	1,9841	1 028	0	
Poisat	911	0		923	0	
Proveysieux	234	0		241	2	8,2988
Quaix-en-Chartreuse	407	1	2,4570	414	0	
Saint-Barthelemy-de-Séchilienne	226	0		230	0	
Saint-Egrève	7 236	12	1,6584	7 632	3	0,3931
Saint-Georges-de-Commiers	1 054	2	1,8975	1 071	1	0,9337
Saint-Martin-d'Hères	15 631	24	1,5354	15 916	2	0,1257
Saint-Martin-le-Vinoux	2 627	4	1,5226	2 595	4	1,5414
Saint-Paul-de-Varces	950	9	9,4737	979	1	1,0215
Saint-Pierre-de-Mésage	334	0		337	0	
Sarcenas	123	0		123	1	8,1301
Sassenage	5 366	5	0,9318	5 438	1	0,1839
Séchilienne	386	3	7,7720	390	1	2,5641
Seyssinet-Pariset	5 452	8	1,4674	5 490	1	0,1821
Seyssins	2 267	1	0,4411	2 377	0	
Varces-Allières-et-Risset	3 009	1	0,3323	3 060	2	0,6536
Vaulnaveys-le-Bas	504	0		512	0	
Vaulnaveys-le-Haut	1 466	2	1,3643	1 486	0	
Venon	341	0		337	0	
Veurey-Voroize	660	1	1,5152	670	1	1,4925
Vif	3 889	10	2,5714	3 977	1	0,2514
Vizille	3 865	5	1,2937	3 877	0	
Communes gérées par EDGA	102 321	83	0,8112	103 844	42	0,4045
Communes gérées par secteurs GAM	62 694	85	1,3558	63 533	45	0,7083
Total Grenoble-Alpes Métropole	**165 015**	**168**	**1,0181**	**167 377**	**87**	**0,5198**

2.5 Comptage des volumes

Nombre de relèves par commune (2018-2019)

	Nombre de relèves	
Commune	**2018**	**2019**
Bresson	364	369
Brié-et-Angonnes	1 037	1 045
Champ-Sur-Drac	1 297	1 421
Champagnier	483	501
Claix	3 401	3 386
Corenc	1 643	1 656
Crolles	7 871	7 874
Domène	3 165	3 197
Echirolles	7 203	7 218
Eybens	2 435	2 514
Fontaine	11 581	11 644
Gières	3 386	3 492
Grenoble	54 533	54 827
Herbeys	634	645
Jarrie	1 793	1 831
Le Fontanil-Cornillon	951	1 119
Le Gua	871	865
Le Pont-de-Claix	4 826	4 842
Le Sappey-en-Chartreuse	562	567
Meylan	8 741	9 075
Miribel-Lanchâtre	187	189
Mont-Saint-Martin	47	46
Montchaboud	153	155
Murianette	347	355
Notre-Dame-de-Commiers	226	230
Notre-Dame-de-Mésage	503	503
Noyarey	1 012	1 028
Poisat	898	925
Proveysieux	232	242
Quaix-en-Chartreuse	407	414
Saint-Barthelemy-de-Séchilienne	222	230
Saint-Egrève	7 237	7 513
Saint-Georges-de-Commiers	1 031	1 062
Saint-Martin-d'Hères	12 400	15 800
Saint-Martin-d'Uriage	2 371	2 403
Saint-Martin-le-Vinoux	2 633	2 700

Saint-Paul-de-Varces	925	963
Saint-Pierre-de-Mésage	334	335
Sarcenas	117	124
Sassenage	5 424	5 394
Séchilienne	386	387
Seysinet-Pariset	5 447	5 541
Seyssins	2 250	2 358
Varces-Allières-et-Risset	3 004	3 074
Vaulnaveys-Le-Bas	501	513
Vaulnaveys-Le-Haut	1 481	1 495
Venon	341	342
Veurey-Voroize	664	680
Vif	3 900	3 977
Vizille	3 918	3 898
Total	**175 375**	**180 964**

2.6 Tarification

En 2019, les tarifs de l'eau ont été fixés par la délibération de Grenoble-Alpes Métropole du 21 décembre 2018.

Décomposition des factures TTC de 120 m³ d'eau aux tarifs 2019

Crolles – 376.40 € TTC / an

CROLLES - Montant annuel d'une facture de 120 M³ au 1er Janvier			
	Volume	**Prix unitaire**	**Total H.T**
Abonnement eau- Part fixe délégataire EDGA	2	7,07	14,14 €
Abonnement eau- Part fixe collectivité CCLG	2	10,00	20,00 €
Abonnement assainissement- Part fixe collectivité CCLG	2	9,65	19,30 €
Consommation en M³ EDGA- Tranche 1 (de 0 à 50 m³)	50	0,0472	2,36 €
Consommation en M³ EDGA- Tranche 2 (de 51 à 200 m³)	70	0,5365	37,56 €
Consommation en M³ CCLG (de 0 à 90 m3)	90	0,1032	9,29 €
Consommation en M³ CCLG (de 90 à 15 000 m³)	30	0,5000	15,00 €
Redevance Prélèvement - Agence de l'eau	120	0,0477	5,72 €

Lutte contre la pollution domestique - Agence de l'Eau RMC	120	0,27	32,40 €
Modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau	120	0,15	18,00 €
Assainissement Collectif CCLG	120	1,45	174,00 €
Total Hors taxes			347,77 €
Montant TVA			28,64 €
TOTAL TTC			376,40 €
Prix moyen TTC du m³			**3,1367 €**

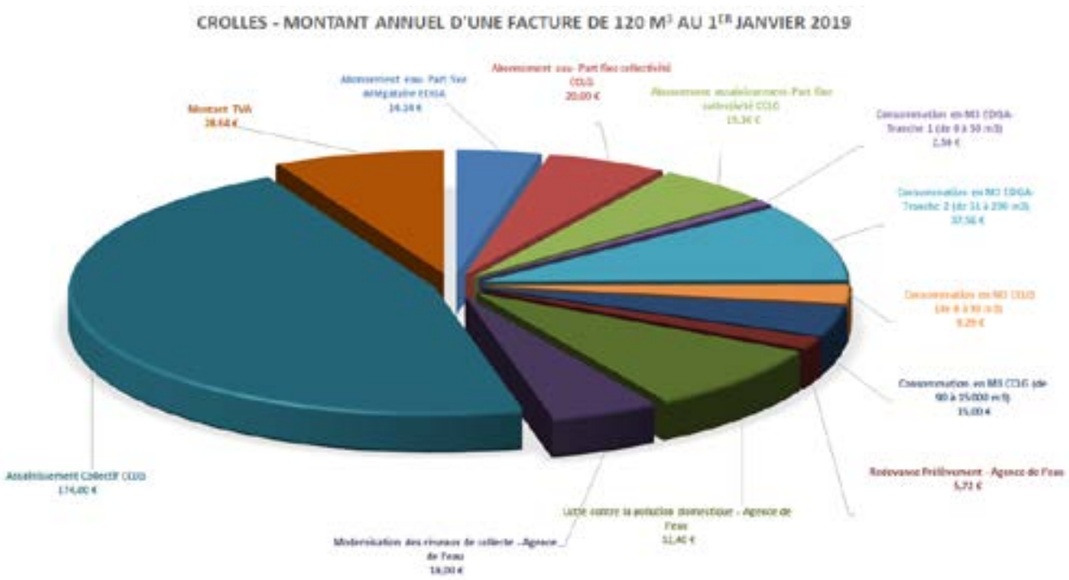

Saint Martin d'Uriage – 490.86 € TTC /an

SAINT MARTIN D'URIAGE - Montant annuel d'une facture de 120 M³ au 1er Janvier 2019			
	Volume	**Prix Unitaire**	**Total H.T**
Abonnement eau EDGA	2	13,2425	26,49 €
abonnement eau CCLG	2	10,000	20,00 €
Consommation Eau EDGA	120	0,5489	65,87 €
Consommation eau CCLG	120	0,5000	60,00 €
Redevance Prélèvement - Agence de l'eau	120	0,0661	7,93 €
Lutte contre la pollution domestique - Agence de l'eau RMC	120	0,270	32,40 €
Modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau RMC	120	0,150	18,00 €
Prime fixe assainissement EDGA	2	7,9800	15,96 €
Prime fixe assainissement CCLG	2	9,6500	19,30 €
Redevance assainissement EDGA	120	0,1249	14,99 €
Redevance assainissement CCLG	120	1,4500	174,00 €
Total Hors taxes			454,93 €
Montant TVA			35,92 €
TOTAL TTC			490,86 €
Prix moyen TTC du M3			4,0905 €

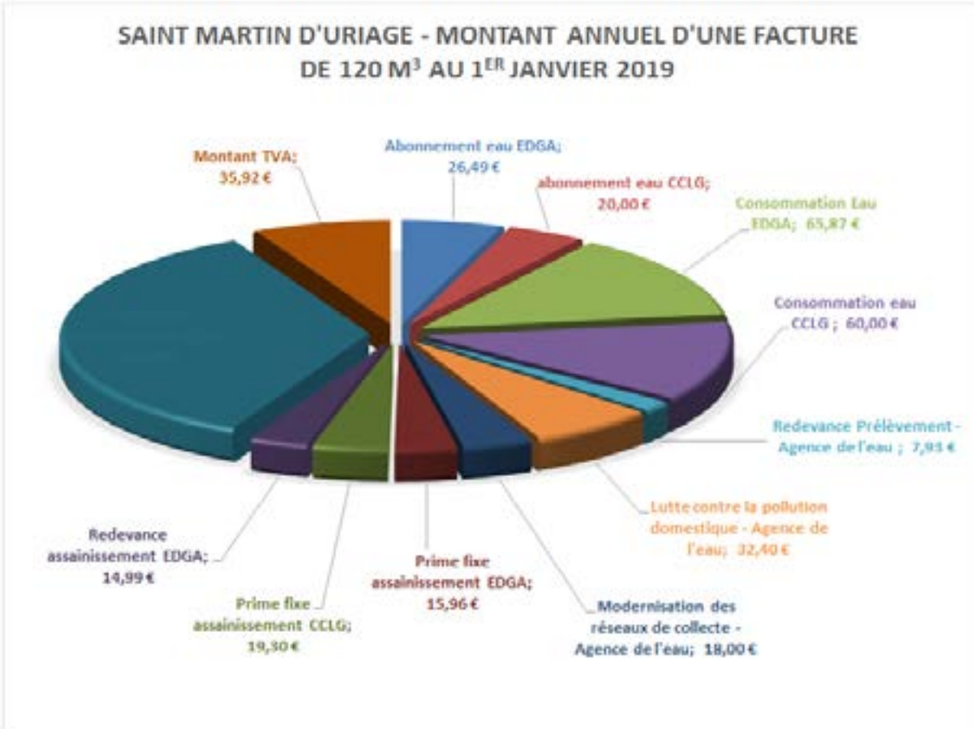

Saint Martin le Vinoux – 507.22 € TTC /an

SAINT MARTIN LE VINOUX - Montant annuel d'une facture de 120 M³ au 1er janvier 2019			
	Volume	Prix Unitaire	Total H.T
Abonnement eau EDGA	2	12,690	25,38 €
Consommation Eau EDGA	120	1,9989	239,87 €
Redevance Prélèvement - Agence de l'eau	120	0,0755	9,06 €
Lutte contre la pollution domestique - Agence de l'eau	120	0,270	32,40 €
Modernisation des réseaux de collecte - Agence de l'eau	120	0,150	18,00 €
Prime fixe assainissement METRO	2	3,500	7,00 €
Redevance assainissement METRO	120	1,1829	141,95 €
Total Hors taxes			473,66 €
Montant TVA			33,56 €
TOTAL TTC			507,22 €
Prix moyen TTC du M³			**4,2268 €**

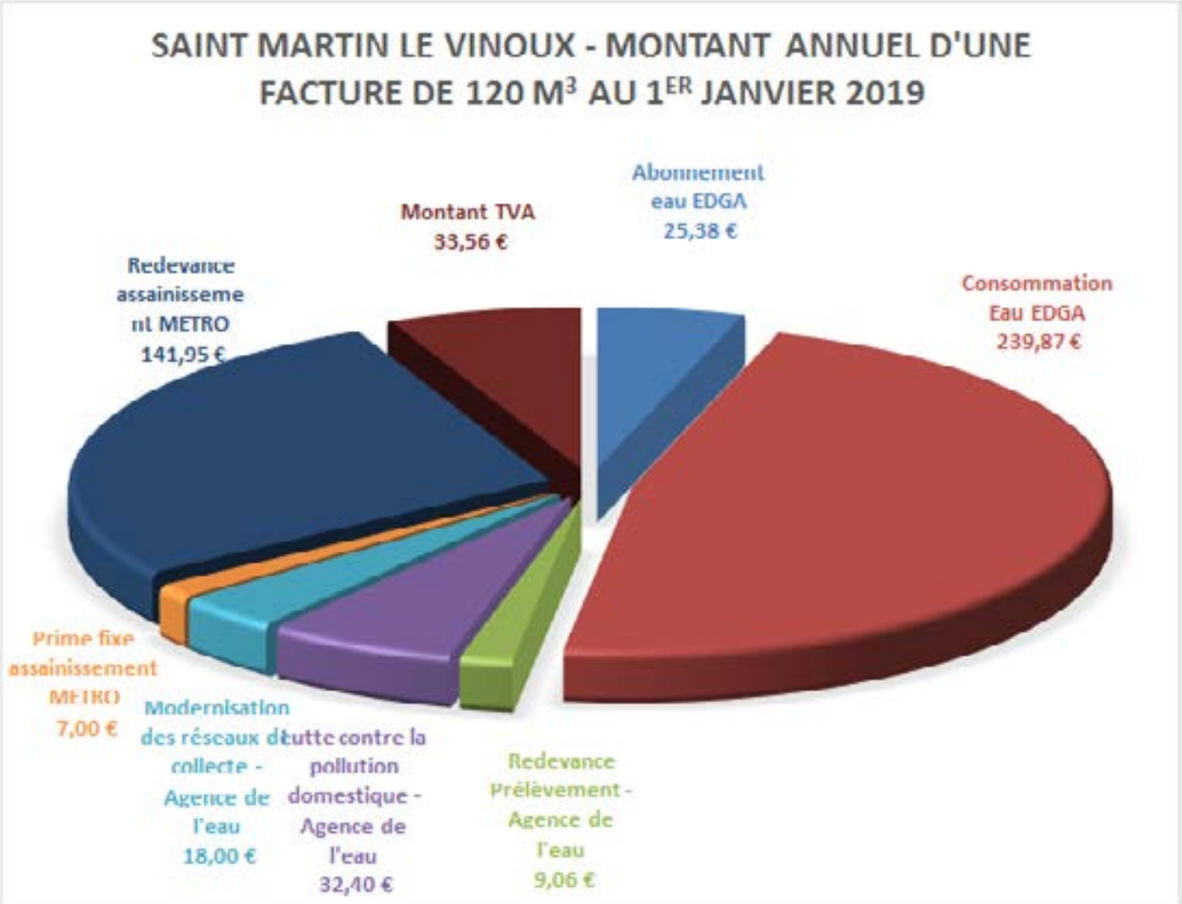

2.7 Facturation

Facture émises, volumes et chiffres d'affaires HT – détail par commune
Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de factures, volumes et montants facturés pour les communes de Grenoble Alpes Métropole (2017-2018-2019)

	2017			2018			2019		
	Volume total facturé (m3)	Total des montants facturés (€ HT)	Nombre de factures	Volume total facturé (m3)	Total des montants facturés (€ HT)	Nombre de factures	Volume total facturé (m3)	Total des montants facturés (€ HT)	Nombre de factures
Bresson	49 731	130 806,80	694	49 023	141 419,72	709	55 164	163 658,09	756
Brié-et-Angonnes	159 384	481 857,89	2 207	117 891	336 791,00	2 135	117 380	335 178,75	2 073
Champagnier	59 358	164 249,22	997	47 977	141 700,93	977	58 390	168 345,78	1 040
Champ-sur-Drac	155 804	376 256,04	2 626	157 528	407 206,11	2 616	150 690	421 788,58	2 859
Claix	0	0,00	0	307 990	943 233,12	6 840	359 317	1 035 026,10	6 630
Corenc	415 616	1 494 006,92	3 580	212 608	749 564,82	3 473	199 411	698 493,46	3 416
Domène	409 516	1 199 313,86	6 572	345 049	998 378,73	6 514	293 473	881 475,63	6 414
Echirolles	1 801 117	4 857 897,19	14 552	1 799 648	5 014 203,95	14 468	1 877 417	5 246 130,65	14 506
Eybens	447 887	1 200 225,74	4 733	548 506	1 523 658,69	4 994	581 339	1 676 858,15	5 021
Fontaine	1 622 674	4 756 019,63	25 432	991 207	3 051 815,96	24 800	982 749	3 109 301,38	24 082
Gières	302 723	887 692,00	6 848	343 390	1 011 713,10	6 852	344 642	1 062 759,00	6 950
Grenoble	8 545 929	23 557 426,23	118 700	8 837 651	26 508 861,98	117 296	8 863 887	25 523 146,75	117 114
Herbeys	92 793	243 959,52	1 942	64 381	167 626,53	1 325	63 265	169 773,65	1 331
Jarrie	373 065	841 496,54	3 331	364 454	888 094,79	3 401	615 961	1 391 286,00	3 452

	2017			2018			2019		
Le-Fontanil	72 682	184 906,71	975	203 942	563 640,45	2 110	231 294	607 014,73	2 295
Le-Gua	100 709	278 059,95	1 888	72 078	199 424,00	1 769	74 668	212 657,68	1 763
Le-Pont-de-Claix	1 063 692	2 630 708,55	10 694	761 621	2 077 481,61	9 901	870 243	2 342 833,91	9 814
Le-Sappey-en-Chartreuse	111 859	330 496,90	1 340	55 507	164 320,49	1 197	62 464	180 376,62	1 172
Meylan	974 262	2 895 682,56	17 860	1 053 330	3 080 278,70	17 975	975 481	2 935 329,58	18 584
Miribel-Lanchâtre	21 892	66 695,49	547	18 601	54 985,23	362	17 569	54 173,33	389
Montchaboud	13 884	41 516,87	321	13 723	41 911,29	309	13 017	40 977,92	305
Mont-Saint-Martin	6 207	24 297,52	149	2 827	6 029,40	102	3 485	9 056,62	93
Murianette	60 537	209 930,26	767	30 087	127 412,40	743	30 678	102 317,88	704
Notre-Dame-de-Commiers	22 827	69 378,69	475	18 572	58 225,77	485	21 665	66 588,62	475
Notre-Dame-de-Mésage	54 097	159 561,45	1 004	43 113	123 876,17	968	42 059	124 734,93	1 000
Noyarey	92 700	282 817,28	1 917	122 187	362 894,66	1 937	101 648	308 903,90	1 979
Poisat	79 962	259 717,21	1 801	89 873	280 566,85	1 741	91 004	286 021,81	1 815

	2017			2018			2019		
Proveysieux	41 117	96 526,07	953	22 946	46 795,62	485	15 022	35 257,25	509
Quaix-en-Chartreuse	47 884	190 611,21	1 241	37 440	70 525,74	824	36 298	115 756,09	823
Saint-Barthelemy-de-Séchilienne	59 206	128 693,56	714	12 976	33 723,97	473	26 103	53 499,16	481
Saint-Egrève	1 738 419	3 969 291,43	23 086	1 058 972	2 639 322,58	15 729	916 879	2 378 069,05	15 949
Saint-Georges-de-Commiers	82 065	256 907,78	2 224	104 292	285 972,44	2 103	99 238	294 706,47	2 080
Saint-Martin-d'Hères	2 718 973	7 917 394,95	43 182	1 491 344	5 024 959,09	34 761	1 515 618	4 741 197,72	34 134
Saint-Martin-le-Vinoux	242 049	891 079,14	5 552	234 916	898 191,80	5 718	243 052	934 018,93	5 476
Saint-Paul-de-Varces	224 732	512 449,09	2 081	109 520	254 698,01	2 019	104 553	263 922,45	2 025
Venon	42 673	128 394,74	722	33 652	100 740,32	700	34 514	106 526,86	685
Veurey-Voroize	133 933	264 983,50	1 419	134 540	314 049,56	1 355	144 387	337 067,32	1 359
Vif	395 444	1 123 615,89	8 529	381 118	1 130 024,54	7 991	343 854	1 082 590,34	8 134
Vizille	358 341	1 120 416,33	8 745	292 460	960 340,69	8 329	307 489	1 021 199,72	8 148
Total	**25 281 449**	**70 412 364,03**	**365 691**	**23 138 163**	**68 584 185,30**	**356 946**	**23 290 794**	**67 437 819,39**	**354 260**

2.8 Recouvrement

Montant des paiements Grenoble-Alpes Métropole en €

modes de règlement pour les communes de Grenoble Alpes Métropole en 2019

	CLAIX	BRESSON	GIERES	GRENOBLE	ST MARTIN LE VINOUX	SASSENAGE	VARCES ALLIERES ET RISSET	CHAMPAGNIER	CHAMP SUR DRAC	MONT ST MARTIN	SOUS TOTAL 1
CARTE BANCAIRE	129 944,40	10 154,02	89 284,77	1 185 661,68	82 959,98	112 214,27	97 517,44	27 923,38	37 289,35	934,86	1 773 884,15
CHEQUE	192 352,66	34 296,71	132 813,37	2 097 233,15	175 387,80	253 808,43	174 302,39	47 276,18	96 056,01	2 560,52	3 206 087,22
EFICASH	4 102,83	95,06	9 251,36	141 514,98	21 093,32	8 772,94	6 877,11	135,18	2 403,17	0,00	194 245,95
MENSUALISATION	184 067,48	32 475,58	236 149,18	2 425 255,27	160 186,09	382 780,51	197 875,93	24 299,23	71 357,21	1 129,70	3 715 576,18
PRELEVEMENT UNIQUE	144 693,74	36 184,32	253 312,91	10 788 143,92	224 685,19	323 423,62	166 811,95	23 869,25	72 118,89	1 425,25	12 034 669,04
T.I.P.	**340 380,89**	**33 952,18**	**223 107,17**	**3 757 007,89**	**227 306,66**	**442 517,60**	**253 887,89**	**50 284,66**	**121 759,65**	**2 539,30**	**5 452 743,89**
VIREMENT	**148 130,08**	**46 481,49**	**222 751,01**	**18 400 871,78**	**138 569,38**	**611 467,22**	**566 686,24**	**11 466,21**	**103 671,29**	**920,48**	**20 251 015,18**
STE RECOUVREMENT	**7 034,07**	**598,30**	**8 081,50**	**156 660,61**	**12 195,79**	**13 195,23**	**9 214,01**	**582,02**	**4 841,11**	**59,30**	**212 461,94**
	1 150 706,15	**194 237,66**	**1 174 751,27**	**38 952 349,28**	**1 042 384,21**	**2 148 179,82**	**1 473 172,96**	**185 836,11**	**509 496,68**	**9 569,41**	**46 840 683,55**

	NOYAREY	PROVEY-SIEUX	QUAIX EN CHAR-TREUSE	VEUREY VOROIZE	BRIE ET ANGONNES	CORENC	DOMENE	ECHI-ROLLES	EYBENS	FONTAINE	SOUS TOTAL 2
CARTE BANCAIRE	29 822,16	4 409,35	12 612,39	23 627,40	44 536,10	80 315,82	77 680,89	130 772,41	55 999,91	242 256,73	702 033,16
CHEQUE	62 849,47	9 681,14	28 001,13	48 675,47	84 254,48	170 229,94	195 611,24	492 291,79	182 915,72	573 521,59	1 848 031,97
EFICASH	1 446,57	82,94	106,11	813,03	2 032,08	1 353,63	13 956,62	72 741,51	9 968,74	112 512,81	215 014,04
MENSUALISATION	92 512,04	5 132,37	18 750,98	31 582,03	58 467,43	108 607,11	169 249,13	274 890,63	98 690,91	475 726,00	1 333 608,63
PRELEVEMENT UNIQUE	100 841,30	3 543,39	15 184,30	41 427,94	49 508,01	117 864,96	146 593,01	1 418 042,09	680 012,91	614 257,18	3 187 275,09
T.I.P.	**87 696,12**	**18 040,53**	**32 573,50**	**53 224,98**	**102 108,24**	**242 359,52**	**192 813,00**	**1 049 735,50**	**275 727,10**	**666 015,58**	**2 720 294,07**
VIREMENT	**16 008,83**	**2 659,49**	**22 228,67**	**147 786,82**	**31 227,10**	**70 592,02**	**154 531,08**	**1 839 960,73**	**505 865,32**	**594 837,74**	**3 385 697,80**
STE RECOUVREMENT	**4 052,06**	**476,11**	**761,69**	**2 479,09**	**1 533,28**	**2 230,28**	**7 984,60**	**29 748,75**	**6 172,93**	**54 784,42**	**110 223,21**
	395 228,55	**44 025,32**	**130 218,77**	**349 616,76**	**373 666,72**	**793 553,28**	**958 419,57**	**5 308 183,41**	**1 815 353,54**	**3 333 912,05**	**13 502 177,97**

	HERBEYS	JARRIE	LE FONTA-NIL COR-NILLON	LE GUA	LE PONT DE CLAIX	LE SAPPEY EN CHAR-TREUSE	MEYLAN	MIRIBEL LAN-CHATRE	MONTCHA-BOUD	MURIA-NETTE	SOUS TOTAL 3
CARTE BANCAIRE	32 589,78	57 249,66	27 614,55	22 713,84	69 123,13	23 563,54	241 682,35	7 175,53	6 248,34	12 328,94	500 289,66
CHEQUE	60 270,03	79 437,50	121 822,51	57 019,47	221 220,29	33 980,12	467 800,38	14 505,87	10 799,11	33 952,50	1 100 807,78
EFICASH	149,04	2 993,10	734,25	390,87	34 006,16	1 084,38	14 294,48	1 128,21	74,32	758,44	55 613,25
MENSUALISATION	27 094,67	162 488,06	65 822,80	41 705,02	277 401,19	26 991,34	449 750,17	14 186,60	7 141,04	17 518,35	1 090 099,24
PRELEVEMENT UNIQUE	18 435,21	73 852,59	150 684,90	25 736,48	242 793,56	26 729,26	742 280,55	5 605,06	4 919,60	13 288,69	1 304 325,90
T.I.P.	**90 042,62**	**132 187,81**	**118 759,21**	**71 497,12**	**269 717,17**	**57 073,55**	**636 223,50**	**21 362,23**	**14 694,96**	**30 297,84**	**1 441 856,01**
VIREMENT	**17 549,56**	**854 624,58**	**180 290,65**	**13 376,80**	**1 320 394,07**	**15 561,71**	**661 800,89**	**5 771,35**	**1 394,30**	**14 821,34**	**3 085 585,25**
STE RECOUVREMENT	**1 205,52**	**3 035,78**	**1 226,17**	**2 848,18**	**21 568,55**	**1 314,90**	**18 179,34**	**525,95**	**596,99**	**598,05**	**51 099,43**
	247 336,43	**1 365 869,08**	**666 955,04**	**235 287,78**	**2 456 224,12**	**186 298,80**	**3 232 011,66**	**70 260,80**	**45 868,66**	**123 564,15**	**8 629 676,52**

	NOTRE DAME DE COMMIERS	NOTRE DAME DE MESAGE	POISAT	ST BARTHE-LEMY DE SECHILIENNE	ST EGREVE	ST GEORGE DE COMMIERS	ST MARTIN D'HERES	ST PAUL DE VARCES	ST PIERRE DE MESAGE	SARCENAS	SOUS TOTAL 4
CARTE BANCAIRE	9 433,58	17 163,81	20 191,60	7 354,46	276 291,74	44 717,00	417 517,30	38 219,29	10 979,82	4 142,25	846 010,85
CHEQUE	22 539,28	34 386,90	42 525,74	9 201,43	526 520,28	76 546,81	840 554,57	72 092,69	27 073,03	8 382,91	1 659 823,64
EFICASH	88,66	1 109,07	2 727,29	81,73	31 240,60	1 727,56	134 511,14	600,00	414,04	0,00	172 500,09
MENSUALISATION	15 417,89	30 815,00	66 563,25	6 742,40	279 711,13	76 024,87	641 082,41	49 437,86	20 129,75	4 519,68	1 190 444,24
PRELEVEMENT UNIQUE	6 840,47	16 059,71	63 597,13	3 191,75	572 481,02	50 420,23	1 138 498,69	30 133,21	7 370,70	2 477,05	1 891 069,96
T.I.P.	**14 533,21**	**31 382,23**	**74 107,49**	**13 617,50**	**613 109,05**	**60 929,88**	**908 030,50**	**92 364,72**	**28 138,62**	**10 988,68**	**1 847 201,88**
VIREMENT	**2 429,07**	**9 537,42**	**41 029,98**	**30 440,27**	**1 040 777,31**	**21 231,48**	**1 355 940,21**	**14 731,14**	**2 751,88**	**4 837,57**	**2 523 706,33**
STE RECOUVREMENT	**248,54**	**740,55**	**2 938,10**	**586,82**	**4 372,71**	**4 344,24**	**76 655,50**	**3 864,66**	**40,23**	**92,82**	**93 884,17**
	71 530,70	**141 194,69**	**313 680,58**	**71 216,36**	**3 344 503,84**	**335 942,07**	**5 512 790,32**	**301 443,57**	**96 898,07**	**35 440,96**	**10 224 641,16**

	SECHILIENNE	SEYSINET PA-RISET	SEYSSINS	VAULNAVEYS LE BAS	VAULNAVEYS LE HAUT	VENON	VIF	VIZILLE	SOUS TOTAL 5
CARTE BANCAIRE	12 472,22	136 480,91	94 003,12	16 747,36	68 682,12	19 697,52	137 646,20	89 008,07	574 737,52
CHEQUE	24 175,28	349 458,50	165 839,27	44 220,26	140 404,25	28 089,26	267 081,30	218 257,80	1 237 525,92
EFICASH	515,71	24 477,78	6 415,82	1 516,26	1 800,17	1 821,84	10 058,15	18 394,32	65 000,05
MENSUALISATION	31 565,23	243 589,00	63 639,16	30 891,39	89 259,55	13 268,43	246 713,12	229 233,15	948 159,03
PRELEVEMENT UNIQUE	20 001,37	294 670,30	305 353,98	16 187,69	90 499,12	12 328,97	179 385,13	173 885,59	1 092 312,15
T.I.P.	**27 150,44**	**371 577,38**	**357 783,70**	**44 465,97**	**126 698,18**	**32 704,35**	**296 896,23**	**194 495,37**	**1 451 771,62**
VIREMENT	**7 151,32**	**361 212,33**	**287 949,63**	**13 727,23**	**97 809,40**	**5 614,05**	**114 772,05**	**169 933,78**	**1 058 169,79**
STE RECOUVREMENT	**204,57**	**14 007,34**	**5 039,76**	**1 299,44**	**3 377,36**	**2 871,40**	**18 275,38**	**21 539,02**	**66 614,27**
	123 236,14	**1 795 473,54**	**1 286 024,44**	**169 055,60**	**618 530,15**	**116 395,82**	**1 270 827,56**	**1 114 747,10**	**6 494 290,35**

	SOUS TOTAL 1	SOUS TOTAL 2	SOUS TOTAL 3	SOUS TOTAL 4	SOUS TOTAL 5	TOTAL GAM (périmètre 2019)
CARTE BANCAIRE	1 773 884,15	702 033,16	500 289,66	846 010,85	574 737,52	4 396 955,34
CHEQUE	3 206 087,22	1 848 031,97	1 100 807,78	1 659 823,64	1 237 525,92	9 052 276,53
EFICASH	194 245,95	215 014,04	55 613,25	172 500,09	65 000,05	702 373,38
MENSUALISATION	3 715 576,18	1 333 608,63	1 090 099,24	1 190 444,24	948 159,03	8 277 887,32
PRELEVEMENT UNIQUE	12 034 669,04	3 187 275,09	1 304 325,90	1 891 069,96	1 092 312,15	19 509 652,14
T.I.P.	**5 452 743,89**	**2 720 294,07**	**1 441 856,01**	**1 847 201,88**	**1 451 771,62**	**12 913 867,47**
VIREMENT	**20 251 015,18**	**3 385 697,80**	**3 085 585,25**	**2 523 706,33**	**1 058 169,79**	**30 304 174,35**
STE RECOUVREMENT	**212 461,94**	**110 223,21**	**51 099,43**	**93 884,17**	**66 614,27**	**534 283,02**
	46 840 683,55	**13 502 177,97**	**8 629 676,52**	**10 224 641,16**	**6 494 290,35**	**85 691 469,55**

Détail par commune des abonnés mensualisés et en prélèvement

Taux des abonnés mensualisés et prélevés des communes de Grenoble Alpes Métropole (2017-2018-2019)

Taux d'abonnés mensualisés et prélevés								
	2017 (situation au 01/01/2018)		2018 (situation au 01/01/2019)		2019 (situation au 01/01/2020)		évolution 2018 - 2019	
	mensualisation	prélèvement	mensualisation	prélèvement	mensualisation	prélèvement	mensualisation	prélèvement
BRESSON	22,07 %	6,70 %	21,98 %	11,81 %	23,98 %	14,44 %	9,10 %	22,25 %
BRIE ET ANGONNES	12,26 %	4,44 %	15,45 %	5,47 %	16,95 %	7,57 %	9,73 %	38,33 %
CHAMPAGNIER	12,08 %	4,79 %	15,54 %	7,16 %	18,42 %	9,70 %	18,49 %	35,56 %
CHAMP SUR DRAC	15,77 %	4,45 %	19,02 %	5,68 %	23,53 %	7,07 %	23,74 %	24,48 %
CLAIX			21,07 %	6,93 %	23,65 %	10,40 %	12,24 %	50,12 %
CORENC	12,93 %	6,13 %	15,69 %	8,70 %	18,35 %	10,77 %	16,94 %	23,82 %
DOMENE	18,43 %	7,16 %	20,68 %	8,82 %	23,55 %	10,11 %	13,86 %	14,62 %
ECHIROLLES	14,69 %	5,21 %	17,60 %	6,73 %	19,59 %	8,73 %	11,33 %	29,80 %
EYBENS	12,95 %	8,26 %	16,95 %	10,49 %	19,25 %	11,96 %	13,60 %	13,98 %
FONTAINE	12,05 %	4,78 %	16,66 %	6,33 %	20,69 %	8,65 %	24,16 %	36,74 %
GIERES	28,86 %	13,16 %	30,07 %	13,94 %	31,53 %	15,88 %	4,85 %	13,92 %
GRENOBLE	22,05 %	17,97 %	24,52 %	18,82 %	26,43 %	20,66 %	7,80 %	9,79 %
HERBEYS	9,46 %	4,26 %	12,26 %	7,23 %	15,36 %	8,91 %	25,25 %	23,18 %
JARRIE	30,90 %	5,90 %	32,00 %	6,96 %	33,19 %	8,80 %	3,71 %	26,45 %
LE FONTANIL CORNILLON	15,36 %	8,05 %	21,05 %	10,24 %	24,98 %	11,58 %	18,65 %	12,99 %
LE GUA	10,65 %	2,31 %	15,35 %	4,35 %	18,20 %	5,30 %	18,59 %	21,75 %
LE PONT DE CLAIX	21,36 %	3,94 %	25,27 %	4,99 %	26,92 %	6,64 %	6,54 %	32,97 %
LE SAPPEY EN CHARTREUSE	12,97 %	7,93 %	16,02 %	9,33 %	17,35 %	11,50 %	8,26 %	23,29 %
MEYLAN	17,15 %	16,06 %	20,21 %	17,28 %	22,23 %	18,90 %	10,01 %	9,40 %
MIRIBEL LANCHÂTRE	21,69 %	5,82 %	23,16 %	6,84 %	23,28 %	9,52 %	0,53 %	39,19 %
MONTCHABOUD	11,92 %	4,64 %	6,52 %	8,70 %	15,58 %	9,09 %	138,96 %	4,55 %
MONT SAINT MARTIN	4,26 %	6,38 %	15,69 %	5,23 %	8,70 %	10,87 %	-44,57 %	107,88 %
MURIANETTE	12,10 %	3,46 %	14,86 %	5,71 %	17,33 %	6,82 %	16,64 %	19,32 %
NOTRE DAME DE COMMIERS	12,11 %	1,79 %	17,39 %	4,35 %	19,40 %	5,17 %	11,53 %	18,97 %
NOTRE DAME DE MESAGE	17,40 %	2,60 %	19,53 %	4,54 %	22,77 %	5,54 %	16,62 %	22,22 %
NOYAREY	28,97 %	7,73 %	30,04 %	8,32 %	31,55 %	10,52 %	5,02 %	26,44 %
POISAT	21,02 %	14,24 %	24,01 %	15,53 %	26,11 %	17,77 %	8,75 %	14,42 %
PROVEYSIEUX	8,66 %	3,90 %	11,54 %	4,70 %	14,52 %	4,56 %	25,86 %	-2,90 %
QUAIX EN CHARTREUSE	13,09 %	6,91 %	13,88 %	8,37 %	15,94 %	10,87 %	14,89 %	29,81 %
SAINT BARTHELEMY DE SECH.	10,86 %	2,71 %	12,83 %	5,31 %	17,83 %	6,96 %	38,92 %	31,01 %
SAINT EGREVE	10,72 %	5,68 %	14,74 %	7,77 %	18,92 %	10,57 %	28,34 %	36,04 %
SAINT GEORGES DE COMMIERS	18,30 %	2,74 %	22,82 %	3,98 %	26,47 %	5,22 %	15,98 %	31,22 %
SAINT MARTIN D'HERES	10,18 %	5,18 %	16,13 %	7,79 %	19,52 %	10,08 %	21,00 %	29,33 %
SAINT MARTIN LE VINOUX	20,07 %	7,34 %	23,45 %	9,33 %	25,50 %	11,23 %	8,77 %	20,41 %

SAINT PAUL DE VARCES	9,87 %	2,63 %	15,05 %	4,00 %	18,90 %	7,15 %	25,54 %	78,75 %
SAINT PIERRE DE MESAGE	16,27 %	2,41 %	19,16 %	2,69 %	21,66 %	3,26 %	13,05 %	21,13 %
SARCENAS	13,39 %	5,36 %	14,52 %	3,23 %	17,89 %	3,25 %	23,22 %	0,81 %
SASSENAGE	25,52 %	8,28 %	27,38 %	9,30 %	29,22 %	10,76 %	6,74 %	15,68 %
SECHILIENNE	23,04 %	3,40 %	25,00 %	4,12 %	27,37 %	6,65 %	9,46 %	61,25 %
SEYSINET PARISET	11,75 %	4,66 %	17,44 %	7,04 %	20,35 %	9,25 %	16,66 %	31,40 %
SEYSSINS	6,13 %	5,95 %	9,31 %	8,09 %	12,20 %	10,47 %	30,94 %	29,44 %
VARCES ALLIERES ET RISSET	23,00 %	8,58 %	27,38 %	9,60 %	26,94 %	11,07 %	-1,58 %	15,27 %
VAULNAVEYS LE BAS	14,46 %	2,85 %	18,93 %	4,54 %	22,27 %	6,84 %	17,59 %	50,69 %
VAULNAVEYS LE HAUT	14,68 %	5,89 %	17,95 %	7,27 %	19,70 %	9,15 %	9,79 %	25,74 %
VENON	7,72 %	3,26 %	11,37 %	6,41 %	13,35 %	9,20 %	17,44 %	43,42 %
VEUREY VOROIZE	14,09 %	5,30 %	17,13 %	7,39 %	18,83 %	8,97 %	9,92 %	21,43 %
VIF	16,32 %	3,21 %	20,35 %	4,84 %	24,30 %	6,43 %	19,39 %	32,89 %
VIZILLE	16,74 %	3,49 %	21,47 %	4,96 %	24,92 %	6,92 %	16,07 %	39,46 %
TOTAL GRE-NOBLE-ALPES METROPOLE	**17,62 %**	**10,19 %**	**21,06 %**	**11,56 %**	**23,63 %**	**13,52 %**	**12,20 %**	**16,99 %**

Détail par commune des taux d'échéanciers

Nombre et taux d'échéanciers des communes de Grenoble Alpes Métropole (2017-2018-2019)

	2017			2018			2019		
Commune	**Nombre de factures**	**Nombre d'échéanciers**	**Taux d'échéanciers (%)**	**Nombre de factures**	**Nombre d'échéanciers**	**Taux d'échéanciers (%)**	**Nombre de factures**	**Nombre d'échéanciers**	**Taux d'échéanciers (%)**
Crolles	8 328	90	1,08 %	8 474	91	1,07 %	8 706	104	1,19 %
Saint-Martin-d'Uriage	4 549	57	1,25 %	4 532	34	0,75 %	4 593	39	0,85 %
Total DSP	**12 877**	**147**	**1,14 %**	**13 006**	**125**	**0,96 %**	**13 299**	**143**	**1,08 %**
Bresson	694	5	0,72 %	709	7	0,99 %	756	6	0,79 %
Brié-et-Angonnes	2 207	156	7,07 %	2 135	33	1,55 %	2 073	43	2,07 %
Champ-Sur-Drac	2 626	89	3,39 %	2 616	30	1,15 %	2 859	44	1,54 %
Champagnier	997	18	1,81 %	977	14	1,43 %	1 040	14	1,35 %
Claix				6 840	81	1,18 %	6 630	76	1,15 %
Corenc	3 580	166	4,64 %	3 473	68	1,96 %	3 416	72	2,11 %
Domene	6 572	246	3,74 %	6 514	190	2,92 %	6 414	125	1,95 %
Echirolles	14 552	1 533	10,53 %	14 468	949	6,56 %	14 506	744	5,13 %
Eybens	4 733	139	2,94 %	4 994	130	2,60 %	5 021	124	2,47 %
Fontaine	25 432	2 660	10,46 %	24 800	2 041	8,23 %	24 082	1 618	6,72 %
Gières	6 848	92	1,34 %	6 852	91	1,33 %	6 950	93	1,34 %
Grenoble	118 700	1 776	1,50 %	117 296	1 735	1,48 %	117 114	1 773	1,51 %

Herbeys	1 942	12	0,62 %	1 325	10	0,75 %	1 331	11	0,83 %
Jarrie	3 331	52	1,56 %	3 401	38	1,12 %	3 452	44	1,27 %
Le Fontanil-Cornillon	975	6	0,62 %	2 110	26	1,23 %	2 295	36	1,57 %
Le Gua	1 888	77	4,08 %	1 769	41	2,32 %	1 763	33	1,87 %
Le Pont-De-Claix	10 694	452	4,23 %	9 901	393	3,97 %	9 814	346	3,53 %
Le Sappey-En-Chartreuse	1 340	67	5,00 %	1 197	15	1,25 %	1 172	7	0,60 %
Meylan	17 860	313	1,75 %	17 975	210	1,17 %	18 584	225	1,21 %
Miribel-Lanchâtre	547	18	3,29 %	362	4	1,10 %	389	5	1,29 %
Mont-Saint-Martin	149	2	1,34 %	102	1	0,98 %	93	2	2,15 %
Montchaboud	321	4	1,25 %	309	2	0,65 %	305	4	1,31 %
Murianette	767	45	5,87 %	743	20	2,69 %	704	11	1,56 %
Notre-Dame-De-Commiers	475	19	4,00 %	485	9	1,86 %	475	12	2,53 %
Notre-Dame-De-Mesage	1 004	27	2,69 %	968	11	1,14 %	1 000	18	1,80 %
Noyarey	1 917	33	1,72 %	1 937	17	0,88 %	1 979	26	1,31 %
Poisat	1 801	37	2,05 %	1 741	22	1,26 %	1 815	20	1,10 %
Proveysieux	953	16	1,68 %	485	6	1,24 %	509	1	0,20 %
Quaix-En-Chartreuse	1 241	37	2,98 %	824	13	1,58 %	823	9	1,09 %
Saint-Barthelemy-De-Sechilienne	714	28	3,92 %	473	9	1,90 %	481	4	0,83 %
Saint-Egrève	23 086	1 255	5,44 %	15 729	618	3,93 %	15 949	600	3,76 %
Saint-Georges-De-Commiers	2 224	181	8,14 %	2 103	47	2,23 %	2 080	42	2,02 %
Saint-Martin-D'Heres	43 182	4 049	9,38 %	34 761	2 373	6,83 %	34 134	1 786	5,23 %
Saint-Martin-le-Vinoux	5 552	312	5,62 %	5 718	245	4,28 %	5 476	231	4,22 %
Saint-Paul-De-Varces	2 081	98	4,71 %	2 019	50	2,48 %	2 025	28	1,38 %
Saint-Pierre-De-Mesage	678	29	4,28 %	658	7	1,06 %	647	8	1,24 %
Sarcenas	229	8	3,49 %	239	4	1,67 %	254	0	0,00 %
Sassenage	10 481	175	1,67 %	10 361	219	2,11 %	10 554	184	1,74 %
Séchilienne	761	64	8,41 %	751	25	3,33 %	749	15	2,00 %
Seysinet-Pariset	7 020	760	10,83 %	11 580	987	8,52 %	11 189	667	5,96 %
Seyssins	4 706	40	0,85 %	6 777	64	0,94 %	4 952	74	1,49 %
Varces-Allieres-Et-Risset	5 917	102	1,72 %	6 017	102	1,70 %	6 032	110	1,82 %
Vaulnaveys-le-Bas	1 046	20	1,91 %	1 049	8	0,76 %	1 034	12	1,16 %
Vaulnaveys-le-Haut	4 453	223	5,01 %	3 028	55	1,82 %	3 014	37	1,23 %
Venon	722	15	2,08 %	700	3	0,43 %	685	4	0,58 %
Veurey-Voroize	1 419	51	3,59 %	1 355	23	1,70 %	1 359	25	1,84 %
Vif	8 529	712	8,35 %	7 991	209	2,62 %	8 134	206	2,53 %
Vizille	8 745	671	7,67 %	8 329	410	4,92 %	8 148	298	3,66 %
Total Communes Grenoble-Alpes Métropole	**365 691**	**16 890**	**4,62 %**	**356 946**	**11 665**	**3,27 %**	**354 260**	**9 873**	**2,79 %**

Taux d'impayés Grenoble-Alpes Métropole– détail par commune

Taux des impayés des communes de Grenoble Alpes Métropole (2017-2018-2019)

Commune	Taux d'impayés au 31/12/2017	Taux d'impayés au 31/12/2018	Taux d'impayés au 31/12/2019	Évolution 2018/2019
Bresson	0,80 %	2,99 %	0,23 %	-92,31 %
Brié-et-Angonnes	0,91 %	1,40 %	1,14 %	-18,24 %
Champ-Sur-Drac	1,10 %	1,22 %	0,91 %	-25,02 %
Champagnier	1,03 %	0,74 %	0,64 %	-13,78 %
Claix		0,00 %	1,44 %	
Corenc	1,20 %	1,19 %	1,94 %	63,48 %
Domène	1,86 %	3,12 %	2,20 %	-29,57 %
Echirolles	1,73 %	1,94 %	1,84 %	-5,23 %
Eybens	1,37 %	1,07 %	2,53 %	137,42 %
Fontaine	3,14 %	3,77 %	4,75 %	25,99 %
Gières	1,28 %	1,08 %	1,48 %	37,04 %
Grenoble	1,41 %	1,57 %	1,86 %	18,26 %
Herbeys	0,22 %	0,49 %	2,66 %	447,50 %
Jarrie	0,93 %	0,87 %	0,62 %	-28,73 %
Le Fontanil-Cornillon		0,40 %	0,54 %	37,03 %
Le Gua	3,09 %	1,91 %	1,57 %	-17,79 %
Le Pont-De-Claix	2,06 %	3,47 %	3,00 %	-13,50 %
Le Sappey-en-Chartreuse	0,89 %	3,10 %	0,61 %	-80,32 %
Meylan		1,10 %	1,68 %	52,16 %
Miribel-Lanchatre	1,37 %	1,28 %	1,08 %	-15,55 %
Mont-Saint-Martin		0,04 %	0,95 %	2361,09 %
Montchaboud	1,13 %	1,44 %	1,07 %	-25,64 %
Murianette	0,57 %	1,27 %	2,57 %	102,76 %
Notre-Dame-de-Commiers	0,11 %	0,81 %	1,57 %	94,53 %
Notre-Dame-de-Mésage	1,19 %	2,52 %	0,83 %	-66,98 %
Noyarey	1,79 %	0,88 %	1,96 %	123,92 %
Poisat		0,73 %	1,21 %	66,10 %
Proveysieux	1,68 %	1,13 %	0,93 %	-18,09 %
Quaix-en-Chartreuse	0,87 %	0,20 %	0,46 %	127,87 %
Sarcenas	0,45 %	0,50 %	0,10 %	-80,40 %
Sassenage	1,08 %	1,11 %	2,06 %	85,26 %
Séchilienne	0,91 %	1,70 %	0,30 %	-82,11 %
Seyssinet-Pariset	2,47 %	2,19 %	1,88 %	-14,16 %
Seyssins	0,47 %	1,95 %	0,49 %	-75,01 %
Saint-Barthelemy-De-Séchilienne	2,60 %	1,22 %	4,61 %	277,21 %
Saint-Egrève	1,27 %	1,85 %	3,17 %	71,18 %
Saint-Georges-Commiers	0,91 %	2,22 %	1,00 %	-54,73 %
Saint-Martin-d'Hères	3,56 %	5,91 %	4,16 %	-29,60 %
Saint-Martin-le-Vinoux	3,06 %	4,00 %	4,50 %	12,50 %
Saint-Paul-Varces	0,65 %	1,22 %	0,76 %	-38,05 %
Saint-Pierre-de-Mésage	0,76 %	1,67 %	1,30 %	-22,12 %
Varces-Allières-et-Risset	0,78 %	0,99 %	0,81 %	-18,37 %

Vaulnaveys-le-Bas	1,20 %	1,06 %	1,89 %	79,10 %
Vaulnaveys-le-Haut	1,16 %	1,72 %	0,53 %	-69,35 %
Venon	0,39 %	0,69 %	1,34 %	94,03 %
Veurey-Voroize	0,96 %	1,82 %	5,57 %	205,96 %
Vif	2,18 %	2,01 %	1,78 %	-11,32 %
Vizille	2,51 %	4,73 %	3,98 %	-15,71 %
Métropole (Grenoble-Alpes Métropole)	**1,52 %**	**2,38 %**	**2,20 %**	**-7,56 %**

2.9 Fonds de solidarité logement

Communes de Grenoble-Alpes Métropole hors DSP - détail du nombre de dossiers FSL acceptés
nombre de dossiers FSL acceptés pour les communes de Grenoble Alpes Métropole (2017-2018-2019)

	nombre de dossiers FSL		
Commune	**2017**	**2018**	**2019**
Bresson	0	0	0
Champagnier	0	1	0
Champ-Sur-Drac	1	0	0
Claix		4	9
Corenc	4	4	0
Domène	9	7	6
Echirolles	148	52	47
Eybens	17	12	13
Fontaine	175	116	89
Gieres	5	2	1
Grenoble	84	62	104
Herbeys	1	0	0
Jarrie	2	1	1
Le-Fontanil-Cornillon	0	1	3
Le Gua	3	0	0
Le Pont-de-Claix	85	70	64
Le Sappey-en-Chartreuse	1	0	0
Meylan	5	7	15
Murianette	3	1	0
Noyarey	1	0	0
Quaix-en-Chartreuse	0	1	2
Sassenage	18	14	12
Seyssinet-Pariset	24	32	18
Seyssins	8	7	3
Saint-Egrève	59	31	56
Saint-Georges-de-Commiers	2	1	1
Saint-Martin-d'Heres	213	110	71
Saint-Martin-le-Vinoux	15	18	31
Saint-Paul-de-Varces	1	0	0
Saint-Pierre-de-Mésage	0	1	0
Varces-Allières-et-Risset	11	6	11
Vaulnaveys-le-Bas	0	1	0
Vaulnaveys-le-Haut	2	1	0
Veurey-Voroize	2	0	0
Vif	21	9	6
Vizille	35	18	12
Total	**955**	**590**	**575**

3 PRODUCTION D'EAU POTABLE

3.1 Ressource de la nappe du Drac et captages de Rochefort.....60
3.2 Ressource de la nappe de la Romanche et captages de Jouchy et Pré-Grivel.....60
3.3 Eau de qualité et non traitée desservie par les captages de Jouchy, Pré-Grivel et Rochefort.....61
3.4 Réservoirs de distribution.....70

CHAPITRE 3 : PRODUCTION D'EAU POTABLE

3.1 Ressource de la nappe du Drac et captages de Rochefort

Volume	Définition	Valeurs
Volume réservé	Possibilités maximales autorisées à la Ville de Grenoble en ce qui concerne l'exploitation du champ captant de Rochefort (arrêté préfectoral).	2,4 m3/s * 3600 s * 24 h = 207 360 m3/j
Pompage maximal journalier (24 H)	Volume maximal qui peut être pompé par les installations actuelles en place pendant la durée d'une journée (24 heures).	((2 * 700 m3/h) + (2 * 2 000 m3/h) + (1 * 3 000 m3/h)) * 24 h/j = 8 400 m3/h * 24 h/j = 201 600 m3/j
Pompage maximal sur 16 H	Volume maximal qui peut être pompé par les installations actuelles en place pendant une durée de 16 heures (période de maintenance des organes électromécaniques et mécaniques incluse) soit 2 postes de 8 heures.	((2 * 700 m3/h) + (2 * 2 000 m3/h) + (1 * 3 000 m3/h)) *16h = 8 400 m3/h * 16 h/j = 134 400 m3/j
Volume moyen	Volume refoulé depuis la station et ramené à une journée	= 37 121 m3/j
Jour de pointe	Volume maximal refoulé depuis la station en une journée	59 797 m3

3.2 Ressource de la nappe de la Romanche et captages de Jouchy et Pré-Grivel

Volume	Définition	Valeurs
Volume réservé	Possibilités maximales autorisées (arrêté préfectoral)	95 040 m3/j
	Jouchy (0,85 m3/s)	0,85 m3/ s* 3600 s * 24 h = 73 440 m3/j
	Pré Grivel (0,25m3/s)	0,25 m3/ s* 3600 s * 24 h = 21 600 m3/j
Pompage maximal journalier (24 H)	Volume maximal qui peut être pompé par les installations actuelles en place pendant la durée d'une journée (24 heures).	156 048 m3/j
	Jouchy	123 840 m3/j
	Pré Grivel	32 208 m3/j
Pompage maximal sur 16 H	Volume maximal qui pourrait être pompé par les installations actuelles en place	104 032 m3/j
	Jouchy	82 560 m3/j
	Pré Grivel	21 472 m3/j
Volume moyen	Volume refoulé en direction de l'agglomération depuis la station et ramené à une journée	
	Jouchy	37 078 m3/j
	Pré Grivel	5 328m3/j
Jour de pointe	Volume maximal refoulé depuis la station en une journée, en direction de l'agglomération	
	Jouchy	51 027 m3/j
	Pré Grivel	15 495 m3/j

3.3 Eau de qualité et non traitée desservie par les captages de Jouchy, Pré-Grivel et Rochefort

Contrôle sanitaire - Eau du Drac – Taux de conformité bactériologiques et physico-chimiques (2017-2019)

Contrôle sanitaire 2017 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Puits de Rochefort	100 %	85,70%
	pour 7 analyses	pour 7 analyses
Grenoble (production)	100 %	100 %
	pour 37 analyses	pour 37 analyses
Grenoble (distribution)	100 %	99,2%
	pour 251 analyses	pour 251 analyses
Grenoble (global)	100 %	99,3 %
	pour 295 analyses	pour 295 analyses
Sassenage (distribution)	100 %	100 %
	pour 21 analyses	pour 21 analyses
Puits de Notre-Dame-de-Lachal	100 %	100 %
	pour 3 analyses	pour 3 analyses
Varces (distribution)	100 %	100 %
	pour 22 analyses	pour 22 analyses
Varces (global)	100 %	100 %
	pour 25 analyses	pour 25 analyses

Contrôle sanitaire 2018 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Puits de Rochefort	100 %	100 %
	pour 5 analyses	pour 5 analyses
Grenoble (production)	100 %	100 %
	pour 36 analyses	pour 36 analyses
Grenoble (distribution)	100 %	100 %
	pour 225 analyses	pour 225 analyses
Grenoble (global)	100 %	100 %
	pour 266 analyses	pour 266 analyses
Sassenage (distribution)	100 %	100 %
	pour 21 analyses	pour 21 analyses
Puits de Notre-Dame-de- Lachal	100 %	100 %
	pour 2 analyses	pour 2 analyses
Varces (distribution)	100 %	95 %
	pour 20 analyses	pour 20 analyses
Varces (global)	100 %	95 %
	pour 22 analyses	pour 22 analyses

Contrôle sanitaire 2019 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Puits de Rochefort	100 %	100 %
	pour 11 analyses	pour 11 analyses
Grenoble (production station de Rochefort)	100 %	95,2 %
	pour 21 analyses	pour 21 analyses
Grenoble (production réservoir de Bresson)	100 %	100 %
	pour 18 analyses	pour 18 analyses
Grenoble (production globale)	100 %	98,0 %
	pour 50 analyses	pour 50 analyses
Grenoble (distribution)	99,6 %	98,0 %
	pour 256 analyses	pour 256 analyses
Sassenage (distribution)	100 %	95,7 %
	pour 23 analyses	pour 23 analyses
Varces (distribution)	100 %	100 %
	pour 17 analyses	pour 17 analyses

Contrôle sanitaire - Eau de la Romanche – Taux de conformité bactériologiques et physico-chimiques (2017-2019)

Contrôle sanitaire 2017 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Captages de Jouchy et Pré-Grivel	100 %	100 %
	pour 316 analyses	pour 316 analyses
Bresson (distribution)	4 analyses conformes	4 analyses conformes
	pour 4 analyses	pour 4 analyses
Champ-sur-Drac (distribution)	8 analyses conformes	8 analyses conformes
	pour 8 analyses	pour 8 analyses
Champagnier (distribution)	4 analyses conformes	4 analyses conformes
	pour 4 analyses	pour 4 analyses
Crolles (distribution)	100 %	100 %
	pour 17 analyses	pour 17 analyses
Gières (distribution)	100 %	100 %
	pour 14 analyses	pour 14 analyses
Saint-Martin-le-Vinoux (distribution)	100 %	100 %
	pour 23 analyses	pour 14 analyses
Veurey-Voroize (distribution)	13 analyses conformes	13 analyses conformes
	pour 13 analyses	pour 13 analyses

Contrôle sanitaire 2018 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Captages de Jouchy et Pré Grivel	100 %	99,60 %
	pour 319 analyses	pour 319 analyses
Bresson (distribution)	7 analyses conformes	7 analyses conformes
	pour 7 analyses	pour 7 analyses
Champ-sur-Drac (distribution)	8 analyses conformes	8 analyses conformes
	pour 8 analyses	pour 8 analyses
Crolles (distribution)	100 %	100 %
	pour 15 analyses	pour 15 analyses
Saint-Martin-le-Vinoux (distribution)	100 %	100 %
	pour 23 analyses	pour 14 analyses
Veurey-Voroize (distribution)	12 analyses conformes	13 analyses conformes
	pour 13 analyses	pour 13 analyses

Contrôle sanitaire 2019 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Captages de Jouchy et Pré Grivel puits et réservoir de Jouchy)	100 %	100,00 %
	pour 63 analyses	pour 63 analyses
Captages de Jouchy et Pré Grivel (station de Jarrie)	100 %	99,20 %
	pour 252 analyses	pour 252 analyses
Captages de Jouchy global	100 %	99,40 %
	pour 315 analyses	pour 315 analyses
Champ-sur-Drac (distribution)	8 analyses conformes	8 analyses conformes
	pour 8 analyses	pour 8 analyses
Crolles (distribution)	100 %	100 %
	pour 17 analyses	pour 17 analyses
Saint-Martin-le-Vinoux (distribution)	100 %	100 %
	pour 22 analyses	pour 12 analyses
Veurey-Voroize (distribution)	11 analyses conformes	11 analyses conformes
	pour 11 analyses	pour 11 analyses

Contrôle sanitaire - Eaux des sources – Taux de conformité bactériologiques et physico-chimiques (2017-2019)

Contrôle sanitaire 2017 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Quaix-en-Chartreuse	19 analyses conformes	19 analyses conformes
	pour 19 analyses	pour 19 analyses
Notre-Dame-de-Mésage (hors distribution)	3 analyses conformes	3 analyses conformes
	pour 3 analyses	pour 3 analyses
Mont-Saint-Martin	6 analyses conformes	6 analyses conformes
	pour 6 analyses	pour 6 analyses
Noyarey (global)	18 analyses conformes	17 analyses conformes
	pour 18 analyses	pour 18 analyses
Proveysieux	18 analyses conformes	18 analyses conformes
	pour 18 analyses	pour 18 analyses
Saint-Martin-d'Uriage (global)	71 analyses conformes	71 analyses conformes
	pour 71 analyses	pour 71 analyses

Contrôle sanitaire 2018 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Claix	100,0 %	95,8 %
	pour 71 analyses	pour 71 analyses
Quaix-en-Chartreuse	14 analyses conformes	14 analyses conformes
	pour 14 analyses	pour 14 analyses
Notre-Dame-de-Mésage (hors distribution)	2 analyses conformes	2 analyses conformes
	pour 2 analyses	pour 2 analyses
Mont-Saint-Martin	7 analyses conformes	6 analyses conformes
	pour 8 analyses	pour 6 analyses
Noyarey (global)	19 analyses conformes	19 analyses conformes
	pour 19 analyses	pour 19 analyses
Proveysieux	20 analyses conformes	22 analyses conformes
	pour 22 analyses	pour 22 analyses
Saint-Martin-d'Uriage (global)	100 %	100 %
	pour 62 analyses	pour 62 analyses

Contrôle sanitaire 2019 (ARS)	Conformité des paramètres physicochimiques (P102.1)	Conformité des paramètres bactériologiques (P101.1)
Claix	100,0 %	100,0 %
	pour 66 analyses	pour 66 analyses
Quaix-en-Chartreuse	15 analyses conformes	15 analyses conformes
	pour 15 analyses	pour 15 analyses
Notre-Dame-de-Mésage (hors distribution)	3 analyses conformes	3 analyses conformes
	pour 3 analyses	pour 3 analyses
Mont-Saint-Martin	7 analyses conformes	7 analyses conformes
	pour 7 analyses	pour 7 analyses
Noyarey	18 analyses conformes	18 analyses conformes
	pour 18 analyses	pour 18 analyses
Proveysieux	29 analyses conformes	28 analyses conformes
	pour 29 analyses	pour 29 analyses
Saint-Martin-d'Uriage (global)	100 %	98,6 %
	pour 69 analyses	pour 69 analyses
Le Pleynet	9 analyses conformes	9 analyses conformes
	pour 9 analyses	pour 9 analyses

Programme d'auto-surveillance - Taux de conformité bactériologiques et physico-chimiques (2017-2019)

Autocontrôle 2017	Conformité des paramètres physicochimiques	Conformité des paramètres bactériologiques
Puits de Rochefort	100 %	99,1 %
	pour 238 analyses	pour 238 analyses
Grenoble (production)	100 %	100 %
	pour 411 analyses	pour 411 analyses
Grenoble (distribution)	100 %	84,0 % (42 analyses non conformes)"
	pour 263 analyses	pour 263 analyses
Sassenage (réservoirs)	100 %	98,2 %
	pour 56 analyses	pour 56 analyses
Sassenage (distribution)	100 %	100 %
	pour 3 analyses	pour 3 analyses
Varces (production : Notre Dame de Lachal)	100 %	100 %
	pour 5 analyses	pour 5 analyses
Varces (distribution)	100 %	100 %
	pour 51 analyses	pour 51 analyses
Captages de Jouchy et Pré Grivel (puits)	-	99,90 %
		pour 734 analyses
Captages de Jouchy et Pré Grivel (production aux réservoirs)	-	98,50 %
		pour 617 analyses
Bresson (distribution)	100 %	100 %
	pour 8 analyses	pour 8 analyses
Champ-sur-Drac (distribution)	4 analyses conformes	4 analyses conformes
	pour 4 analyses	pour 4 analyses
Champagnier (distribution)	100 %	100 %
	pour 8 analyses	pour 8 analyses
Crolles (distribution)	100 %	100 %
	Pour 16 analyses	Pour 16 analyses
Gières (distribution)	100 %	100 %
	Pour 13 analyses	Pour 13 analyses
Saint-Martin-le-Vinoux (distribution)	100 %	100 %
	Pour 15 analyses	Pour 9 analyses
Veurey-Voroize (distribution)	100 %	90 %
	pour 20 analyses	pour 20 analyses
Quaix-en-Chartreuse (production eau traitée)	100 %	98.2 %
	pour 57 analyses (eau traitée)	pour 57 analyses (eau traitée)
Mont-Saint-Martin	20 analyses conformes	19 analyses conformes
	pour 20 analyses	pour 20 analyses
Notre-Dame-de-Mésage (eau produite	100 %	100 %
	pour 11 analyses	pour 11 analyses
Noyarey (production et distribution)	100 %	87 %
	pour 1 analyse	16 non conformes sur 121 analyses
Proveysieux	36 analyses conformes	36 analyses conformes
	pour 36 analyses	pour 36 analyses
Saint-Martin-d'Uriage production et distribution)	suivi des eaux brutes	

Autocontrôle 2018	Conformité des paramètres physicochimiques	Conformité des paramètres bactériologiques
Puits de Rochefort	100 %	100,0 %
	pour 268 analyses	pour 268 analyses
Grenoble (production)	100 %	100 %
	pour 320 analyses	pour 320 analyses
Grenoble (distribution)	-	100 %
		pour 14 analyses
Sassenage (réservoirs)	-	98,0 %
		pour 50 analyses
Sassenage (distribution)	100 %	100 %
	pour 6 analyses	pour 5 analyses
Varces (production : réservoirs)	-	100 %
		pour 35 analyses
Varces (distribution)	-	88,9 %
		pour 27 analyses
Captages de Jouchy et Pré-Grivel (puits)	-	99,40 %
		pour 1005 analyses
Captages de Jouchy et Pré-Grivel (production aux réservoirs)	-	99,30 %
		pour 696 analyses
Bresson (distribution)	100 %	100 %
	pour 3 analyses	pour 3 analyses
Champ-sur-Drac (distribution)	-	-
Crolles (distribution)	100 %	100 %
	Pour 8 analyses	Pour 8 analyses
Saint-Martin-le-Vinoux (distribution)	100 %	100 %
	Pour 10 analyses	Pour 9 analyses
Veurey-Voroize (distribution)	100 %	100 %
	pour 15 analyses	pour 15 analyses
Claix (production et distribution)	98,3 %	100 %
	pour 58 analyses	pour 58 analyses
Quaix-en-Chartreuse (production eau traitée)	100 %	100 %
	pour 61 analyses (eau traitée)	pour 61 analyses (eau traitée)
Mont-Saint-Martin	20 analyses conformes	20 analyses conformes
	pour 20 analyses	pour 20 analyses
Notre-Dame-de-Mésage (eau produite	100 %	100 %
	pour 12 analyses	pour 12 analyses
Noyarey (production et distribution)	100 %	100 %
	pour 37 analyses	pour 37 analyses
Proveysieux	100 %	100 %
	pour 34 analyses	pour 34 analyses
Saint-Martin-d'Uriage (production et distribution)	100 %	100 %
	pour 7 analyses	pour 22 analyses

Autocontrôle 2019	Conformité des paramètres physicochimiques	Conformité des paramètres bactériologiques
Puits de Rochefort	100 %	99,2 %
	pour 127 analyses	pour 127 analyses
Grenoble (production)	100 %	99 %
	pour 390 analyses	pour 390 analyses
Grenoble (distribution)	-	94,0 %
		pour 117 analyses
Sassenage (réservoirs)	-	94,4 %
		pour 54 analyses
Sassenage (distribution)	100 %	93,3 %
	pour 4 analyses	pour 15 analyses
Varces (production : réservoirs)	-	100 %
		pour 27 analyses
Varces (distribution)	-	-
Captages de Jouchy et Pré-Grivel (puits)	-	99,40 %
		pour 797 analyses
Captages de Jouchy et Pré-Grivel (production aux réservoirs)	-	96,70 %
		pour 665 analyses
Champ-sur-Drac (distribution)	-	-
Crolles (distribution)	100 %	100 %
	Pour 11 analyses	Pour 11 analyses
Saint-Martin-le-Vinoux (distribution)	100 %	100 %
	Pour 16 analyses	Pour 16 analyses
Veurey-Voroize (distribution)	100 %	100 %
	pour 12 analyses	pour 12 analyses
Claix (production et distribution)	98,3 %	100 %
	pour 55 analyses	pour 55 analyses
Quaix-en-Chartreuse (production et distribution)	100 %	100 %
	pour 38 analyses (eau traitée)	pour 38 analyses (eau traitée)
Mont-Saint-Martin (production et distribution)	17 analyses conformes	17 analyses conformes
	pour 11 analyses	pour 11 analyses
Notre-Dame-de-Mésage (eau produite)	100 %	87,5 %
	pour 8 analyses	pour 8 analyses
Noyarey (production et distribution)	100 %	95,2 %
	pour 21 analyses	pour 21 analyses
Proveysieux (production et distribution)	100 %	100 %
	pour 41 analyses	pour 41 analyses
Saint-Martin-d'Uriage (production et distribution)	100 %	100 %
	pour 46 analyses	pour 46 analyses

3.4 Réservoirs de distribution

Réservoirs lavés par Eaux de Grenoble Alpes

Contrat	Nombre de réservoirs exploités	Nombre de cuves nettoyées 1 X /an	Capacité totale de stockage théorique
GRESIVAUDAN - SMU	13	13	4 180 m³
GRESIVAUDAN réseau adduction	8	15	23 990 m³
METRO - Gérance	78	109	132 693 m³
Total général	99	137	160 863 m³

Territoire/ Contrat Exploitation	Contrat Lavage	Communes	Nom du réservoir	Cuves 1 (m3)	Cuves 2 (m3)	Cuves 3 (m3)	Nombre de cuves	Capacité totale théorique (m3)
GRESIVAUDAN - ADDUCTION	PRESTATION GRESIVAUDAN	CROLLES	14000	4 000	4 000	6 000	3	14 000
GRESIVAUDAN - ADDUCTION	PRESTATION GRESIVAUDAN	CROLLES	Crapanoz (1000)	880	80		2	960
GRESIVAUDAN - ADDUCTION	PRESTATION GRESIVAUDAN	CROLLES	Brondières	1 500	1 500		2	3 000
GRESIVAUDAN - ADDUCTION	PRESTATION GRESIVAUDAN	CROLLES	Bourdier	200			1	200
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	ECHIROLLES	Le Cimetière	4 000	4 000		2	8 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	EYBENS	Les Pellets	150	150		2	300
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	EYBENS	Les Flandrus	500			1	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	EYBENS	Le Sabot	1 000			1	1 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	EYBENS	Les Javaux	1 000			1	1 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	FONTAINE	Les Vouillants MS	10			1	10
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	FONTAINE	Les Vouillants	2 000	2 000	6 000	3	10 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	FONTAINE	Les Vouillants HS	5			1	5
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	GIERES	Le Château	500	500		2	1 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	GIERES	La Combe	100			1	100
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	GRENOBLE	Bastille	4	4		2	7
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	JARRIE	Les Rivollets	500			1	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	JARRIE	Haut service à Champagnier	500			1	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	JARRIE	La Gare - Bas service	500			1	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	LA TRONCHE	Le Rozan	400	400		2	800

Territoire/ Contrat Exploitation	Contrat Lavage	Communes	Nom du réservoir	Cuves 1 (m3)	Cuves 2 (m3)	Cuves 3 (m3)	Nombre de cuves	Capacité totale théorique (m3)
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	LA TRONCHE	Allée Verte - nouveau	4 000	4 000		2	8 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	LA TRONCHE	Allée Verte - ancien	1 000			1	1 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	LE PONT de CLAIX	Les Marcellines	2 000	2 000		2	4 000
GRESIVAUDAN - ADDUCTION	PRESTATION GRESIVAUDAN	LE VERSOUD	Roussillon	480	580		2	1 060
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	MEYLAN	Les Buclos	1 500	2 500	3 000	3	7 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	MONT SAINT MARTIN	Mont Saint Martin	400			1	400
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	MONTCHABOUD	Le Planchon	250			1	250
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	NOTRE DAME DE MESAGE	Les Traversettes	450			1	450
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	NOTRE DAME DE MESAGE	Le Piallon	300			1	300
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	NOYAREY	St Jean	350	75	75	3	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	NOYAREY	Ezy	100	60		2	160
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	NOYAREY	Les Fées	75			1	75
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	POISAT	La Pernière	500			1	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	PROVEYSIEUX	Planfray				0	0
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	PROVEYSIEUX	Breduire				0	0
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	QUAIX EN CHARTREUSE	La Méarie	300			1	300
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	QUAIX EN CHARTREUSE	Montquaix	300			1	300
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	QUAIX EN CHARTREUSE	Les Touches	400			1	400
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	QUAIX EN CHARTREUSE	La Frette	300			1	300

Territoire/ Contrat Exploitation	Contrat Lavage	Communes	Nom du réservoir	Cuves 1 (m3)	Cuves 2 (m3)	Cuves 3 (m3)	Nombre de cuves	Capacité totale théorique (m3)
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Rossin	20			1	20
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Villeneuve	300			1	300
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Corps	20			1	20
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Replat	300			1	300
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Grivolée Haut	100			1	100
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Ronzières	20			1	20
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Penet	20			1	20
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Relatière	500			1	500
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Grivolée Bas	500			1	500
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Uriage	1 000			1	1 000
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	St Martin	700			1	700
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Chavanais	200			1	200
GRESIVAUDAN - SMU	DSP SMU	SAINT MARTIN D'URIAGE	Croix Pinet	500			1	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	SASSENAGE	Molard Pichon	1 000			1	1 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	SASSENAGE	Fond Bonnier	800			1	800
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	SEYSSINET PARISET	Les Vouillants	4 000			1	4 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	SEYSSINS	La Mairie	1 000			1	1 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	ST MARTIN D'HERES	Les Alloves	1 000	1 000	4 000	3	6 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	ST MARTIN LE VINOUX	Le Guirimand	100			1	100
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	ST MARTIN LE VINOUX	Le Canet	1 000			1	1 000

Territoire/ Contrat Exploitation	Contrat Lavage	Communes	Nom du réservoir	Cuves 1 (m3)	Cuves 2 (m3)	Cuves 3 (m3)	Nombre de cuves	Capacité totale théorique (m3)
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	ST MARTIN LE VINOUX	Clémencières	150	150		2	300
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	ST MARTIN LE VINOUX	Les Terrasses	400	400		2	800
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	ST PIERRE DE MESAGE	Jouchy (mise en charge)	4 000	4 000		2	8 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	ST PIERRE DE MESAGE	Le Grand David	250			1	250
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VARCES	Beauregard	1 000	1 000	1 000	3	3 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VARCES	L'Eglise	1 000	1 000		2	2 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VARCES	3500 Rochefort	3 500			1	3 500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VARCES	Allière	150			1	150
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VARCES	Risset					
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VAULNAVEYS LE HAUT	Le Roul	250	250		2	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VAULNAVEYS LE HAUT	Le Fujaret	6			1	6
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VAULNAVEYS LE HAUT	Le Replat	500			1	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VAULNAVEYS LE HAUT	St Georges	500			1	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VEUREY-VOROIZE	Les Mortières - bas service	450	50		2	500
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VEUREY-VOROIZE	Le Verdaret - moyen service	200			1	200
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VEUREY-VOROIZE	Le Grand Chatelard - haut service	500			1	500
GRESIVAUDAN - ADDUCTION	PRESTATION GRESIVAUDAN	VILLARD BONNOT	Le Vorz	1 540			1	1 540
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VIZILLE	Le Prieuré	100	100	200	3	400
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VIZILLE	Le Péage	150	150		2	300
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VIZILLE	Le Cornage	2 000	2 000		2	4 000
GRENOBLE ALPES METROPOLE	GERANCE GAM	VIZILLE	Pierre plate	200			1	200

4 DISTRIBUTION

4.1 Exploitation des réseaux d'eau potable 76

4.2 Prestations d'eau potable réalisées par Eaux de Grenoble Alpes.....91

4.3 Exploitation des réseaux d'Assainissement.....95

CHAPITRE 4 : DISTRIBUTION

4.1 Exploitation des réseaux d'eau potable

Exploitation/travaux (2019) : Détail par commune des réparations des conduites et branchements

Répartition des fuites par communes et par nature

	2017		2018		2019	
Commune	**Nombre de fuites sur conduite réparées**	**Nombre de fuites sur branchement réparées**	**Nombre de fuites sur conduite réparées**	**Nombre de fuites sur branchement réparées**	**Nombre de fuites sur conduite réparées**	**Nombre de fuites sur branchement réparées**
Champ-sur-Drac	0	1	1	0	1	1
Claix			14	9	3	13
Crolles	0	2	1	3	2	1
Grenoble	27	49	13	34	16	44
Mont-Saint-Martin	0	0	0	0	0	0
Noyarey	13	5	2	4	4	8
Proveysieux	0	1	2	1	0	3
Quaix-en-Chartreuse	1	0	0	0	2	0
Saint-Martin-d'Uriage	2	5	4	1	6	2
Saint-Martin-Le-Vinoux	2	0	3	5	1	2
Sassenage	10	6	4	1	4	2
Varces-Allières-et-Risset	1	2	3	8	0	3
Veurey-Voroize	1	0	0	0	3	2
Total	**57**	**71**	**47**	**66**	**42**	**81**

Exploitation/travaux (2019) : Détail par commune des réparations des conduites et branchements

Enveloppe Petits investissements
Bilan par commune et par nature d'opérations

	2018			2019		
Commune	**Nombre de branche-ments renouvelés**	**Nombre de vannes re-nouvelées ou ajoutées**	**Nombre de réducteurs renouvelés**	**Nombre de réducteurs renouvelés**	**Autres petites opéra-tions de renouvellement (Montant < 10 000€)**	**Autres Opérations de renouvellement impor-tantes (Montant > 10 000€)**
Champ-sur-Drac	0	1	0	0	0	0
Claix	1	1	0	0	0	0
Crolles	0	0	0	0	0	0
Grenoble	15	14	0	0	1	1
Noyarey	0	1	0	0	0	1
Mont-Saint-Martin	0	0	0	0	0	0
Proveysieux	1	0	0	1	0	0
Quaix-en-Chartreuse	0	0	1	0	1	0
Saint-Martin-d'Uriage	1	0	3	0	0	0
Saint-Martin-le-Vinoux	1	0	0	0	0	0
Sassenage	2	1	0	0	2	0
Varces	1	0	0	0	0	0
Veurey-Voroize	0	1	0	0	0	0
Total	**22**	**19**	**4**	**1**	**4**	**2**

Exploitation/travaux (2019) : Détail par commune des réparations des conduites et branchements

Bilan des demandes d'individualisation par commune

	2017	2018	2019
Commune	**Nombre d'instructions de demandes d'individualisation**	**Nombre d'instructions de demandes d'individualisation**	**Nombre d'instructions de demandes d'individualisation**
Champ-sur-Drac	0	1	3
Claix	0	0	0
Crolles	1	4	0
Grenoble	13	16	16
Noyarey	0	1	1
Mont-Saint-Martin	0	0	0
Proveysieux	0	0	0
Quaix-en-Chartreuse	0	0	0
Saint-Martin-d'Uriage	0	1	2
Saint-Martin-le-Vinoux	0	2	0
Sassenage	0	0	5
Varces	0	2	0
Veurey-Voroize	1	0	0
Total	**15**	**27**	**27**

Exploitation/travaux (2019) : Détail par commune des réparations sur conduites et branchements

Répartition du parc compteurs par commune

Commune	Nombre de compteurs (parc compteurs) 2017	Nombre de compteurs (parc compteurs) 2018	Nombre de compteurs (parc compteurs) 2019
Champ-sur-Drac	1 277	1 303	1429
Claix	dsp saur	3 385	3397
Crolles	3 748	3 771	3789
Grenoble	51 219	51 295	51856
Mont-Saint-Martin	47	46	46
Noyarey	975	1 007	1028
Proveysieux	231	234	242
Quaix-en-Chartreuse	405	407	415
Saint-Martin-d'Uriage	2 355	2 389	2439
Saint-Martin-le-Vinoux	2 633	2 625	2633
Sassenage	5 389	5 362	5443
Varces	2 976	3 008	3064
Veurey-Voroize	659	660	670
Total	**71 914**	**75 492**	**76 451**

Gestion du parc compteurs (2019) – Détail par commune des compteurs remplacés et de la conformité du parc

Nombre de compteurs remplacés

Communes	Nombre de compteurs remplacés 2017	Nombre de compteurs remplacés 2018	Nombre de compteurs remplacés 2019	Nombre de compteurs du parc 2019
Champ-sur-Drac	-	103	91	1 429
Claix	-	38	662	3 397
Crolles	16	4	12	3 789
Grenoble	3236	2224	2 915	51 856
Mont-Saint-Martin	-	1	1	46
Noyarey	-	44	78	1 028
Proveysieux	-	9	7	242
Quaix-en-Chartreuse	-	24	41	415
Saint-Martin-d'Uriage	65	19	137	2 439
Saint-Martin-le-Vinoux	120	128	164	2 633
Sassenage	202	228	162	5 443
Varces	175	32	32	3 064
Veurey-Voroize	-	37	28	670
Total	**3 814**	**2 891**	**4 330**	**76 451**

Conformité du parc compteurs par commune

Communes	Conformité du parc compteur 2018 (%)	Nombre de compteurs du parc 2019	Nombre de compteurs conformes 2019	Nombre de compteurs non conformes 2019	Conformité du parc compteur 2019 (%)
Champ-sur-Drac	-	1 429	1 147	282	80,3 %
Claix	-	3 397	2 594	803	76,4 %
Crolles	99,8 %	3 789	3 780	9	99,8 %
Grenoble	99,0 %	51 856	51 075	781	98,5 %
Mont-Saint-Martin	-	46	27	19	58,7 %
Noyarey	-	1 028	985	43	95,8 %
Proveysieux	-	242	232	10	95,9 %
Quaix-en-Chartreuse	-	415	269	146	64,8 %
Saint-Martin-d'Uriage	99,4 %	2 439	2 224	215	91,2 %
Saint-Martin-le-Vinoux	98,3 %	2 633	2 596	37	98,6 %
Sassenage	98,7 %	5 443	5 368	75	98,6 %
Varces Allières et Risset	99,1 %	3 064	3 034	30	99,0 %
Veurey-Voroize	-	670	563	107	84,0 %
Total		**76 451**	**73 894**	**2 557**	**96,7 %**

Communes	Nombre de compteurs du parc	Nombre de compteurs conformes	Nombre de compteurs non conformes	Conformité du parc compteur
Bresson	361	359	2	99,4 %
Crolles	3 971	3 965	6	99,8 %
Grenoble	51 295	50 768	527	99,0 %
Saint-Martin-d'Uriage	2 389	2 374	15	99,4 %
Saint-Martin-le-Vinoux	2 625	2 581	44	98,3 %
Sassenage	5 362	5 290	72	98,7 %
Varces Allières et Risset	3 008	2 982	26	99,1 %
Total	69 011	68 319	692	99,0 %

Gestion du parc compteurs (2019) – Evolution de la conformité du parc

Année	2017	2018	2019
Compteurs conformes	66 736	67 713	73 894
Compteurs non conformes	1 584	692	2 557
Conformité	97,6 %	99,0 %	96,5 %

Une attention particulière doit être portée à l'analyse de ces chiffres. En effet, 2019 a été une année de refonte contractuelle qui a vu évoluer nos missions. Spécifiquement sur la partie compteurs, nous assurons désormais le renouvellement des compteurs pour l'ensemble des communes en exploitation ce qui n'était pas le cas en 2018.

L'intégration en 2019 de ces parcs compteurs communaux, dont les taux de conformité du parc compteurs, étaient bas explique la baisse du taux global de conformité.

Détail par commune du nombre de réponses aux demandes d'avis de permis de construire (2019)

Répartition des réponses aux permis de construire par communes

Commune	Nombre de réponses aux permis de construire 2017	Nombre de réponses aux permis de construire 2018	Nombre de réponses aux permis de construire 2019
Champ-Sur-Drac	38	24	23
Claix	DSP SAUR	51	59
Crolles	13	18	21
Grenoble	75	75	90
Mont-Saint-Martin	0	3	1
Noyarey	5	9	22
Proveysieux	1	5	2
Quaix-en-chartreuse	24	11	14
Saint-Martin-d'Uriage	64	71	40
Saint-Martin-LeVinoux	24	19	25
Sassenage	36	18	23
Varces Allières et Risset	37	44	48
Veurey Voroize	31	10	14
Total	**348**	**358**	**382**

Entretien et renouvellement du patrimoine – Détail des critères de proposition de renouvellement

Critères	Détails et observations
Anomalies récurrentes Fuites	Constatées par l'analyse de l'historisation des incidents prenant en compte plusieurs facteurs Casses provoquées par la sensibilité de certains matériaux du réseau dits « fragiles » (fonte grise...) aux variations climatiques de plus en plus fréquentes et marquées gel/dégel et/ou sècheresse/pluies induisant des mouvements de terrain. Décompression des terrains à proximité du réseau, dommages par griffures liés aux travaux d'entreprises de BTP et VRD produisant des ruptures ou points de corrosion sur certains matériaux (Eternit, fonte GS…). Nature géologique des sous-sols : le non-respect des règles de l'art des conditions de pose sur lit de sable peuvent conduire à des corrosions et réduire de 50 % la durée de vie d'une conduite. Présence de courants vagabonds très fréquents en zone urbaine dense produisant les mêmes effets par perforations des conduites. Vieillissement plus rapide de certains organes constituant les réseaux (vannes, raccords, robinets, colliers...).
Coordination avec les travaux de voiries et d'aménagements urbains	Lié aux programmes de réfection des voiries de circulation qui interdisent l'accès aux zones réhabilitées. Aménagements spéciaux lourds (type Tramway) jusqu'aux plus légers (restructuration de voies piétonnes, implantation d'arbres...). Travaux d'aménagement conduisant à des dévoiements de conduites. Evolution du tissu urbain en général, aménagement de ZAC avec des modifications de voirie et de circulation induisant de modifier les tracés de réseaux.
Evolution des besoins hydrauliques	Par réduction de diamètre ralentissement des vitesses de circulation de l'eau dû à la baisse des consommations, dans les conduites (temps de séjour, réduction des fuites et autres paramètres physicochimiques de l'eau). A la hausse du fait de besoins hydrauliques apparaissant dans de nouvelles zones d'aménagement de quartiers, défense incendie, Schéma Directeur.

Entretien et renouvellement du patrimoine (2019) - Détail par commune des propositions faites par Eaux de Grenoble Alpes

EAUX DE GRENOBLE ALPES - ANNEE 2020 - PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS TRAVAUX RESEAUX DISTRIBUTION (Tableau par communes)

Commune	Ordre de priorité	Lieu	Nature des travaux	Commentaire
Grenoble	1	Secteur 4	Création 4 chambres de débitmétrie	Suite de la sectorisation du réseau AEP (objectif rendement Grenoble 85 %)
	1	Cardinal Le Camus	Remplacement de vannes gros diamètres DN 600 n°2	Vétusté
	1	Rue Paul Verlaine	Remplacement de vannes gros diamètres DN 1000 n°14	Vétusté
	1	Rue de la Blanchisserie (entre chemin Barral et rue Claude Genin)	Renouvellement réseau AEP FØ150 mm (288 ml)	Vétusté (fuite sur conduite) à faire en fouille commune avec la Fonte DN 500
	1	Place Jean Achard (traversée chaussée)	Renouvellement réseau AEP FØ150 mm (11 ml)	Vétusté (fuite sur conduite)
	1	Albert Reynier /Bachelard	remplacement et redimensionnement du débimetre Ø 1000	Suite de la sectorisation du réseau AEP (objectif rendement Grenoble 85 %)
	1	secteur 4	Experimentation de postes fixes de RDF	Aquisition d'une nouvelle technologie (objectif rendement Grenoble 85 %)
	1	secteur 1 et 2	Création de 2 chambres de débimetrie	Suite de la sectorisation du réseau AEP (objectif rendement Grenoble 85 %)
	1	ILL	Rénovation des 2 chambres de livraison	By-pass sans compteurs utilisés lors des essais PI
	2	Avenue Washington (entre rue Dugesclin et rue Claude Genin)	Renouvellement réseau AEP FØ500 mm (249 ml)	Vétusté conduite
	2	Rue Hector Berlioz	Renouvellement réseau AEP Ø150 mm (70ml)	Vétusté
	2	Albert Reynier /Bachelard	Remplacement de vanne Ø 1000 n°16	Vétusté
	2	Avenue Rhin et Danube	Remplacement de Vanne Ø 1000 n°17	Vétusté
	2	Rue de Villard de lans	Remplacement de Vanne Ø 600 n°21	Vétusté
	3	Rue de Chamrousse	Renouvellement de conduite fonte grise de 1956	2 fuites sur conduite en 2018/2019

EAUX DE GRENOBLE ALPES - ANNEE 2020 - PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS TRAVAUX RESEAUX DISTRIBUTION (Tableau par communes)

Sassenage	1	rue de la Gorge	Renouvellement de la conduite Ø 100 (60ml)	Vétusté + fuites
	1	414 route de Villard	Reprise du bt sur domaine public (environ 250ml)	Conduite passant sous domaine privatif et ressortant sous domaine public (2 fuites en 2019)
	1	Merlon Glériates	Déplacement conduite	Travaux Ville de Sassenage
	2	Entre réservoir Mollard Pichon et réseau Falaise	Dépose de 2 chambres conduite et chambre GC Changement conduite pour mailler	Déconnection ancienne source sur réseau
	3	Rue de la République	Renouvellement de conduite fonte Ø 100 (200ml)	Vétusté
Varces	1	Territoire communal	Création 3 chambres débitmétrie	Perte secto avec abandon réservoir de l'Eglise
	1	RD 1075 entre route du Pavillon et maillage Claix	Renouvellement réseau AEP AC Ø110 mm (900 ml)	Sécuration zone industrielle et maillage avec Claix - Conduite en Eternit
	1	Route de fontagneux	Renouvellement de reseau	Secteur à definir suivant fuites 2019
	1	Pont de la Pissarde	Renouvellement du maillage Varces - Claix	Dans le cadre du SDAEP et de travaux METRO (pont)
	2	Rue du Côteau	Déplacement chambre réducteur pression	Problème d'alimentation d'un abonné + amélioration débit PI n° 337
	2	Rue de Berlionnières et rue des Plantées	Maillage de renforcement de la plaine de Reymure	dans l'attente du maillage avec vif
Noyarey	1	Réseau communal	Création chambres de débitmétrie avec réducteurs	Réduire pression du réseau + sectorisation (objectif rendement 67 %)
	1	Chemin de Galle/Chemin de la Vigne	Renouvellement réseau AEP Acier Ø60 mm (220 ml)	Fuites récurrentes
	1	Rue du Maupas	Rénover les branchements (environ 50)	Fuites sur branchements
	1	Rue du Maupas en amont et aval rue du Noyer	Renouvellement réseau AEP Acier Ø100 mm (100 ml)	Fuites sur conduites
	1	Chemin du Poyer	Déviation conduite Ø100 Acier (50 ml à poser)	Sortir conduite du domaine privé
	1	chambre de la vanne/ chambre des bauches	Renforcement de la conduite en Ø 100	Environ 70ML
	1	Chemin du Moulin	Rénovation de la conduite acier Ø 60	2 parties , 104ML +136 ML

EAUX DE GRENOBLE ALPES - ANNEE 2020 - PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS TRAVAUX RESEAUX DISTRIBUTION (Tableau par communes)				
Veurey	2	Route de Montaud	Mutation de 5 branchements et 2 PI de l'adduction sur la distribution	Abonnés sur distribution
	2	Le Verdaret / route de Montaux	Reprise 7 branchements + 1 PI	Abandon de 200 ml de Fonte DN60
Proveysieux	-	-	-	-
Mont Saint Martin	-	-	-	-
Quaix en chartreuse	1	La frette	Raccordement nouvelle conduite au départ du réservoir	Suppression double conduite - Optimisation patrimoine
	1	Chemin de la Croix de Chorre	Renouvellement réseau AEP AC Ø 60 mm (400 ml)	AC + vétusté + défense incendie
	1	Chemin du Néron	Renouvellement réseau AEP AC Ø 60 mm (800 ml)	AC + vétusté + défense incendie
Champ sur Drac	1	Territoire communal	Création de deux chambres de sectorisation	Amélioration de nos actions de RDF
	1	Route de Saint Georges	Rénovation de la conduite éternit (400 ml entre n° 96 et chemin du boutey)	continuité du renouvellement commencé en 2014/2015
	1	Avenue du Pavillon	Remplacement de la conduite éternit Ø 200 (environ 620 ml)	Fuites
	1	Conduite dans tourbière	Remplacement de la conduite fonte (1000ml), mauvais état	Vétusté
	2	Chemin du Cloud (entre artisan et rte de Saint Georges)	Dévoiement de la conduite en domaine public avec renforcement en Ø 100/150 (500 ml)	Passage sous domaine privé
	2	Route de Vizille /avenue de la gare/pont de la madeleine	Etude pour n'avoir qu'une seule conduite en distribution avec normalisation des débits/ pressions sur PI n°31 et n°57	a valider dans le cadre du schema directeur
	2	Rue Marcel Paul	Remplacement de la conduite éternit Ø 125 (1300ml)	Vétusté
Claix	1	RD 1075 Maillages Varces	Reprise AC DN 80/125 + suppression double conduite (800 ml)	Sécurisation Varces/Claix
	1	Fond Ratel	Suppression double conduite + renforcement pour la DECI (700 ml)	Optimisation patrimoine + Amélioration DECI

EAUX DE GRENOBLE ALPES - ANNEE 2020 - PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS TRAVAUX RESEAUX DISTRIBUTION (Tableau par communes)				
Saint Martin Le vinoux	1	Rue de la gare	Reprise AC DN 60/80 entre rue de l'Isère et Saint egrève (500 ml) + création maillage	Fuites
	1	Chemin du Ry	Dévoiement conduite en partie privative entre réservoir et chemin du Canet (500 ml)	Abandon AC en partie privative + renouvellement partiel de la distri n° 2 du Guérimand
	2	Rue de la Libération	Remplacement Fonte DN 40 + branchements plomb (550 ml)	Vétusté
Noyarey/Sassenage	1	Maillage distributions	Réhabilitation du maillage	À prévoir dans les 2 sens
Noyarey/Veurey	1	Maillage distributions	Réhabilitation du maillage	À prévoir dans les 2 sens
Crolles	1	Réseau communal	Création 4 chambres de débitmétrie	Amélioration du rendement et de la connaissance des consommations
	1	Secteur Mayard-Daudet	Transférer les abonnés du secteur Mayard-Daudet vers le réseau Bas-Service	Diminuer la pression de service et limiter le nombre d'abonnés en cas de coupure
	2	Rue Ambroise Croizat	Pose 50 ml de conduite	Optimisation réseau et diminution du linéaire de conduite
Saint Martin d'Uriage	1	Réseau communal	Consulter rapport du Schéma Directeur de la Commune	Amélioration et optimisation

Performance de nos actions : détail par commune de l'évolution des rendements (2016-2019)

Commune	Linéaire (km)	2016	2017	2018	2019	Variation 2019/2018
Champ-Sur-Drac	25	89,10 %	86,70 %	87,28 %	85,00 %	-2,29 %
Claix	64	70,78 %	61,88 %	66,27 %	67,29 %	1,02 %
Crolles	54	98,15 %	98,97 %	99,22 %	98,05 %	-1,16 %
Grenoble	264	83,02 %	85,03 %	89,09 %	90,96 %	1,87 %
Mont-Saint-Martin	3	80,80 %	74,57 %	72,97 %	81,35 %	8,39 %
Noyarey	21	56,76 %	60,67 %	71,99 %	69,26 %	-2,73 %
Proveysieux	10	45,60 %	45,51 %	67,31 %	76,84 %	9,53 %
Quaix-en-Chartreuse	24	56,60 %	67,81 %	75,28 %	92,53 %	17,25 %
Saint-Martin-le-Vinoux	32	90,88 %	93,13 %	88,21 %	92,17 %	3,96 %
Saint-Martin-d'Uriage	75	84,01 %	84,60 %	81,06 %	88,18 %	7,11 %
Sassenage	57	87,00 %	70,11 %	91,12 %	89,75 %	-1,38 %
Varces Allières et Risset	47	85,78 %	83,54 %	87,05 %	85,62 %	-1,43 %
Veurey-Voroize	23	78,90 %	87,65 %	85,48 %	84,88 %	-0,60 %

Recherche de fuites sur le réseau et débitmétrie (2019)- Détail par commune des fuites localisées par nos équipes

Répartition de la localisation des fuites par communes

Commune	Fuites localisées 2018 (recherche de fuite EDGA)	Fuites localisées 2019 (recherche de fuite EDGA)
Champ-sur-Drac	4	4
Claix	32	22
Crolles	4	6
Grenoble	115	119
Mont-Saint-Martin	0	1
Noyarey	2	23
Proveysieux	7	4
Quaix-en-Chartreuse	1	5
Saint-Martin-d'Uriage	12	13
Saint-Martin-le-Vinoux	6	4
Sassenage	14	15
Varces	19	2
Veurey-Voroize	0	7
Total	**216**	**225**

4.2 Prestations d'eau potable réalisées par Eaux de Grenoble Alpes

Nombre de branchements neufs réalisés par Eaux de Grenoble Alpes – Détail par commune (2019)

Bilan des branchements neufs réalisés par communes

Commune	Nombre de branchements neufs 2017	Nombre de branchements neufs 2018	Nombre de branchements neufs 2019
Bresson	2	3	0
Brié Angonnes	1	0	0
Champ-sur-Drac	6	12	6
Champagnier	0	0	3
Claix	0	11	10
Corenc	3	1	0
Crolles	0	12	4
Domène	0	0	1
Echirolles	0	1	5
Gières	1	5	0
Grenoble	37	50	35
Jarrie	2	2	0
Le Pont-de-Claix	0	1	0
Le Sappey-en-Chartreuse	0	2	0
Noyarey	3	4	1
Meylan	2	4	0
Notre-Dame-de-Mésage	1	1	0
Proveysieux	0	1	2
Quaix-en-Chartreuse	1	5	3
Saint-Egrève	0	1	1
Saint-Martin-le-Vinoux	3	9	4
Saint-Paul-de-Varces	1	1	0
Sassenage	8	5	7
Saint-Martin-d'Uriage	0	23	41
Seyssinet Pariset	0	1	0
Varces-Allières-et-Risset	9	13	6
Vaulnaveys Le Haut	1	0	0
Venon	1	0	0
Veurey-Voroize	2	5	2
Vif	1	0	0
Vizille	2	1	0
Total	**87**	**174**	**131**

Nombre d'opérations de travaux d'exploitation réalisés par Eaux de Grenoble Alpes – Détail par commune (2019)
Détail des opérations réalisée par communes

Communes	Nombre d'opérations d'exploitation 2018	Nombre d'opérations d'exploitation 2019
Bernin	0	1
Biviers	0	1
Brie-et-Angonnes	6	5
Champagnier	1	2
Claix	1	2
Corenc	9	16
Domène	5	2
Echirolles	14	12
Eybens	1	1
Fontaine	24	14
Gieres	3	5
Grenoble	0	2
Herbeys	1	2
Jarrie	3	3
Le-Fontanil-Cornillon	13	30
Le-Gua	0	1
Le-Pont-de-Claix	1	1
Le-Sappey-en-Chartreuse	1	2
Meylan	5	14
Miribel-Lanchâtre	0	1
Montbonnot-Saint-Martin	0	2
Montchaboud	1	1
Notre-Dame-de-Mésage	3	0
Notre-Dame-de-Commiers	0	1
Noyarey	1	0
Poisat	1	0
Quaix-en-Chartreuse	1	0
Saint-Egrève	38	68
Saint-Georges-de-Commiers	5	6
Saint-Ismier	0	11
Saint-Martin-d'Hères	19	12
Saint Martin d'Uriage	3	0
Saint Nizier-du-Moucherotte	3	0
Saint-Paul-de-Varces	2	0
Saint-Pierre-de-Mésage	3	1
Sassenage	0	1
Sechilienne	3	4
Seyssinet-Pariset	4	18
Seyssins	10	14
St-Barthélémy-de-Séchilienne	3	1
Vaulnaveys-le-Bas	2	7
Vaulnaveys-le-Haut	2	7
Veurey-Voroize	3	3
Vif	2	5
Vizille	15	11
Total général	**212**	**290**

Nombre d’opérations de défense incendie – Détail par commune (2019)

Communes	Nombre d'opérations de défense incendie 2018	Nombre d'opérations de défense incendie 2019
Brié-et-Angonnes	0	1
Claix	3	6
Crolles	6	1
Echirolles	3	1
Eybens	1	0
Fontaine	0	2
Grenoble	12	14
Jarrie	0	1
La Tronche	1	0
Meylan	0	2
Montchaboud	1	0
Noyarey	0	1
Sassenage	0	1
Saint-Martin-d'Hères	1	0
Saint-Martin-d'Uriage	2	3
Saint-Martin-le-Vinoux	0	4
Saint Nizier-du-Moucherotte	1	0
Seyssins	2	0
Vaulnaveys-le-Haut	0	2
Veurey-Voroize	6	1
Vizille	0	4
Total	**39**	**44**

Nombre de compteurs renouvelés – Détail par commune (2019)

Bilan du renouvellement des compteurs sur les secteurs Régie

Commune	Nombre de compteurs renouvelés 2017	Nombre de compteurs renouvelés 2018	Nombre de compteurs renouvelés 2019
Eybens	-	-	316
Notre-Dame-de-Mésage	-	-	325
Saint-Pierre-de-Mésage	-	-	124
Vaulnaveys-le-Bas	-	-	154
Montchaboud	-	-	12
Vizille	-	777	-
Total	**-**	**777**	**931**

Bilan des poteaux incendie mesurés par communes

Commune	Nombre de PI mesurés 2017	Nombre de PI mesurés 2018	Nombre de PI mesurés 2019
Proveysieux	0	0	23
Champ-sur-Drac	0	66	0
Crolles	166	166	161
Grenoble	297	288	241
Noyarey	55	0	0
Quaix-en-Chartreuse	0	43	0
Sassenage	0	0	120
Saint-Martin-Le-vinoux	0	79	0
Saint-Martin-d'Uriage	67	0	60
Varces Allières et Risset	134	0	0
Veurey-Voroize	0	52	0
Total	**719**	**694**	**605**

4.3 Exploitation des réseaux d'Assainissement

Nombre de contrôles SPANC effectués – Détail par commune (2019)

Commune	Nombre de contrôle SPANC effectués 2017	Nombre de contrôle SPANC effectués 2018	Nombre de contrôle SPANC effectués 2019
Laval	16	15	29
Saint-Martin-d'Uriage	15	35	6
Total	**31**	**50**	**35**

5 ETUDES ET GEOMATIQUE

5.1 Etudes et Géomatique....98
5.2 Système d'Information Géographique (SIG)....99
5.3 Développement et mise à disposition de logiciels auprès des communes actionnaires....100
5.4 Gestion des communes en délégation de service public et/ou prestation de service équivalent....101
5.4.1 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Crolles....101
5.4.2 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Saint-Martin-le-Vinoux....102
5.4.3 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage....103
5.4.4 Gestion du service public d'assainissement de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage....104
5.4.5 Gestion du service public d'eau potable de la Commune du Pleynet....105
5.5 Gestion des communes dans le cadre du contrat de gérance....106
5.5.1 Constitution du réseau d'eau à Champ-sur-Drac en quelques chiffres....107
5.5.2 Constitution du réseau d'eau à Claix en quelques chiffres....107
5.5.3 Gestion du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble....108
5.5.4 Constitution du réseau d'eau à Noyarey en quelques chiffres....108
5.5.5 Constitution du réseau d'eau à Proveysieux en quelques chiffres....109
5.5.6 Constitution du réseau d'eau à Mont-Saint-Martin en quelques chiffres....109
5.5.7. Constitution du réseau d'eau à Quaix-en-Chartreuse en quelqueschiffres....110
5.5.8 Gestion du service public de l'eau potable de la Ville de Sassenage....110
5.5.9 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Varces-Allières-et-Risset....111
5.5.10 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Veurey-Voroise....112

CHAPITRE 5 : ETUDES ET GEOMATIQUE

5.1 Etudes et Géomatique

SIG utilisé pour les mises à jour par commune ou par réseau pour l'année 2019

Commune	Réseau exploité	SIG bureautique utilisé	SIG WEB utilisé
Champ-sur-Drac	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Claix	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Crolles	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Grenoble	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Laval	Assainissement non collectif ANC	Mapinfo	SPECTRUM
Le Pleynet	Eau potable distribution	Mapinfo / GéoPROD	SPECTRUM
Mont-Saint-Martin	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Noyarey	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Production DRAC	Eau potable production et adduction	Mapinfo / GéoPROD	SPECTRUM
Production ROMANCHE	Eau potable production et adduction	Mapinfo / GéoPROD	SPECTRUM
Production Autres Communes	Eau potable production et adduction	Mapinfo / GéoPROD	SPECTRUM
Proveysieux	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Quaix-en-Chartreuse	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Saint-Martin-d'Uriage	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Saint-Martin-d'Uriage Assainissement	Assainissement collectif	Mapinfo / GéoPROD	SPECTRUM
Saint-Martin-le-Vinoux	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Sassenage	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Varces-Allières-et-Risset	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM
Veury-Voroize	Eau potable distribution	Géomédia	SPECTRUM

5.2 Système d'Information Géographique (SIG)

Linéaires des réseaux et précision par commune ou réseau pour l'année 2019

Commune	"Territoire Grenoble-Alpes Métropole"	Type de contrat	Linéaire du réseau	Taux de précision A estimé
Champ-sur-Drac	OUI	Gérance	25 km	7 %
Claix	OUI	Gérance	64 km	3 %
Crolles	NON	DSP	54 km	6 %
Grenoble	OUI	Gérance	264 km	47 %
Le Pleynet	NON	PRESTATIONS	1 km	0 %
Mont-Saint-Martin	OUI	Gérance	3 km	0 %
Noyarey	OUI	Gérance	22 km	2 %
Proveysieux	OUI	Gérance	10 km	0 %
Quaix-en-Chartreuse	OUI	Gérance	25 km	1 %
Saint-Martin-d'Uriage	NON	DSP	74 km	3 %
Saint-Martin-d'Uriage Eaux Usées	NON	DSP	62 km	1 %
Saint-Martin-le-Vinoux	OUI	DSP	32 km	13 %
Sassenage	OUI	Gérance	57 km	1 %
Varces-Allières-et-Risset	OUI	Gérance	49 km	54 %
Veurey-Voroize	OUI	Gérance	21 km	2 %
Production DRAC	OUI	Gérance	28 km	24 %
Production ROMANCHE	en partie	Gérance	141 km	61 %
Production Autres communes	OUI	Gérance	54 km	8 %

Le linéaire de réseau de distribution correspond pour les communes en DSP au réseau principal en service et hors linéaire des branchements et vidanges.

Le linéaire des réseaux de production correspond au réseau principal en service hors linéaire des vidanges.

5.3 Développement et mise à disposition de logiciels auprès des communes actionnaires

Etat des contrats et licences pour l'année 2019

Territoires	Grenoble-Alpes Métropole	Contrat	Nombre de licences Géosite	Nombre de licences Géoinstruction	Nombre d'utilisateurs SPECTRUM
Bernin	Non	Contrat actif	4	3	
Bresson	Oui	Contrat actif	2	2	
Champ-sur-Drac	Oui	Contrat actif	3	0	
Crolles	Non	Contrat actif	4	4	66
Jarrie	Oui	Contrat actif	5	0	13
Laval	Non	contrat SPANC	1	0	
Notre -Dame-de-Commiers	Oui	Contrat actif	1	0	
Notre-Dame-de-Mésage	Oui	Contrat actif	1	0	
Oz-en-Oisans	Non	Contrat actif	1	0	
Saint-Georges-de-Commiers	Oui	Contrat actif	2	1	
Saint-Pierre-de-Mésage	Oui	Contrat actif	1	0	
Saint -Théoffrey	Non	Contrat actif	1	0	
Seyssinet-Pariset	Oui	Contrat actif	4	3	
Versoud	Non	Contrat actif	1	0	
Veurey	Oui	Contrat actif	1	0	
		Totaux	**32**	**13**	**79**

5.4 Gestion des communes en délégation de service public et/ou prestation de service équivalent

Pour l'ensemble des territoires et réseaux confiés par contrat, Eaux de Grenoble Alpes engage des missions habituelles telles que (liste non exhaustive)

- S'assurer de la qualité de l'eau
- Entretenir, maintenir, réparer les équipements et les ouvrages présents du le réseau
- Entretenir, maintenir, réparer les équipements et ouvrages de relevage des eaux usées
- Relever et renouveler les compteurs d'eau froide
- Assurer une surveillance 24h/24 et 7j/7 et une aptitude à intervenir sur les réseaux dans le cadre d'une organisation d'astreinte
- Réaliser des visites et suivi régulier des installations et des équipements
- Assurer des missions de maîtrise d'œuvre, d'études et de conduites d'opération
- Effectuer des travaux de branchements, maintenance et remplacement de poteaux incendie
- Gérer les abonnements, les mutations, les réclamations, et facturer l'eau aux abonnés
- Mettre à jour le SIG du réseau d'eau potable
- Instruire les DT et les DICT
- Répondre aux demandes d'avis des demandes de permis de construire
- Etablir des devis pour réaliser des travaux (branchements AEP ou raccordements EU)
- Réaliser des campagnes de recherche de fuites et de sectorisation de réseau d'eau potable
- Effectuer des campagnes de manœuvre des vannes
- Définir, organiser et mettre en œuvre des plans d'actions pour l'amélioration des rendements de réseau
- Travailler en étroite collaboration et concertation avec la collectivité

5.4.1 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Crolles

La commune a confié à la SERGADI, la Délégation du Service de l'eau potable par contrat à compter du 1er juillet 2011. La durée du contrat est fixée à 12 ans. Un avenant du 22 janvier 2015 a précisé la substitution de la SERGADI par Eaux de Grenoble Alpes.

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Crolles. Cela concerne depuis la sortie des quatre réservoirs et de la prise directe sur l'adduction Romanche :

- Le linéaire de canalisations de distribution (depuis la sortie des réservoirs)
- Les branchements des abonnés
- Les dispositifs de comptage
- Les accessoires hydrauliques.

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a mené diverses investigations et interventions sur le réseau de Crolles, pour garantir la bonne gestion du réseau et améliorer le taux de rendement du réseau d'eau potable. Pour 2019, le rendement est de 98.05 %.

Constitution du réseau d'eau à CROLLES en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	3 (non gérées dans le contrat)	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	5 (non gérés dans le contrat)	18 400 m³
	Réservoir du Pré Roux :	14 000 m³
	Réservoir du Bourdier :	200 m³
	Réservoir des Brondières :	3 100 m³
	Réservoir de Craponoz	1 100 m³
	Réservoir du Ciment (désaffecté)	
Linéaire de conduite	859 vannes 2252 robinets 54 km	

5.4.2 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Saint-Martin-le-Vinoux

La Commune a confié à la SERGADI la délégation du service de l'eau potable par contrat à compter du 22 décembre 2014. La durée du contrat est fixée à 12 ans. Un avenant du 22 janvier 2015 a précisé la substitution de la SERGADI par Eaux de Grenoble Alpes.

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Saint-Martin-le- Vinoux. Cela concerne depuis la sortie des trois réservoirs (Le réservoir des Terrasses ne fait pas de distribution) :

- Le linéaire de canalisations de distribution
- Les branchements d'abonnés
- Les dispositifs de comptage
- Les accessoires hydrauliques (ventouses, vannes…).

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a mené diverses investigations et interventions du réseau de Saint-Martin-le-Vinoux pour garantir la bonne gestion du réseau et améliorer le taux de rendement du réseau d'eau potable. Pour 2019, le rendement est de 92.17 %.

Constitution du réseau d'eau à SAINT MARTIN LE VINOUX en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	2 (non gérées dans le contrat)	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	4 (non gérés dans le contrat)	2 200 m³
	Réservoir Du Canet :	1000 m³
	Réservoir de Clémencières	300 m³
	Réservoir du Guérimand	100 m³
	Réservoir des Terrasses	800 m³
Linéaire de conduite	32 km 335 vannes 913 robinets	

5.4.3 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage

La Commune de Saint-Martin-d'Uriage a confié à Eaux de Grenoble Alpes, la Délégation du Service de l'eau potable par contrat à compter du 1er janvier 2016. La durée du contrat est fixée à 12 ans.

L'exploitation du service est assurée dans les limites du territoire de la Commune de Saint-Martin- d'Uriage, dites «périmètre de la Délégation».

Cela concerne :

- Les installations de production
- Le linéaire des canalisations de distribution
- Les branchements
- Les accessoires de robinetterie et de régulation hydraulique
- Les compteurs.

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a mené diverses investigations et interventions du réseau de Saint-Martin-d'Uriage pour garantir la bonne gestion du réseau et améliorer le taux de rendement du réseau d'eau potable. Pour 2019, le rendement est de 88.18 %.

Constitution du réseau d'eau à SAINT-MARTIN-D'URIAGE en quelques chiffres	
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes
Nombre de ressources	12 sur le périmètre de délégation + la ressource de Casserousse en achat d'eau
Installation de traitements	7
Linéaire de conduite	74 km de réseau de distribution (hors branchements)
25 km de réseau d'adduction	
Organes hydrauliques	650 vannes de sectionnement sur distribution (hors branchement) 19 vannes de sectionnement sur adduction 210 poteaux incendie et bouches d'incendie

5.4.4 Gestion du service public d'assainissement de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage

La Commune de Saint-Martin-d'Uriage a confié à Eaux de Grenoble Alpes, la Délégation du Service de l'eau potable par contrat à compter du 01 janvier 2017. La durée du contrat est fixée à 11 ans.

Les Parties sont convenues pour la bonne exécution du service, la signature d'un contrat portant :

- Sur la gestion des réseaux d'eaux usées y compris les astreintes
- Sur la recherche d'eaux claires parasites permanentes
- Sur la mise à jour des données cartographiques
- Sur la gestion des usagers du SPANC
- D'une manière plus générale tous éléments permettant la bonne gestion de ces services.

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a mené diverses investigations et interventions du réseau d'assainissement de la Commune de Saint-Martin-d'Uriage pour garantir la bonne gestion du réseau d'eau usées.

Constitution du réseau d'assainissement à SAINT-MARTIN-D'URIAGE en quelques chiffres	
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes
Linéaire de conduite	62 km de canalisations pour le réseau d'eaux usées 2.2 km de canalisations de raccordements d'eaux usées 35 km de canalisations d'eaux pluviales
Accessoires de réseaux	1 631 accessoires de réseau d'eaux usées (regards de visite et boites de branchement)
	12 ouvrages sur le réseau d'eaux usées

5.4.5 Gestion du service public d'eau potable de la Commune du Pleynet

La Communauté de Communes Le Grésivaudan a confié, à la SPL Eaux De Grenoble Alpes, un contrat de prestations de services pour l'exploitation du service eau potable de l'unité de distribution du Pleynet (Les 7 Laux). La durée du contrat est fixée à un an, à compter du 1er janvier 2019.
Il peut être reconduit tacitement par période d'un an sans que la durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a mené diverses investigations et interventions du réseau du Pleynet pour garantir la bonne gestion du réseau et améliorer le taux de rendement du réseau d'eau potable. Pour 2019, le rendement est de 70.09 %.

Constitution du réseau d'eau à LE PLEYNET en quelques chiffres		
Désignation	Données – Eaux de Grenoble Alpes	
Captages/ Ressources	ressource des Franges (3 sources)	
Réservoirs ou bâches	Nombre	Volume de stockage
	1	250 m³
	• Réservoir du Pleynet	
Linéaire de conduite	• 1 km - hors branchements – hors réseau adduction	
Organes hydrauliques	• 2 brises charges • 1 unité de désinfection aux UV	

5.5 Gestion des communes dans le cadre du contrat de gérance

A compter du 1er janvier 2019, Grenoble Alpes Métropole a confié à Eaux de Grenoble Alpes la gestion du service d'eau potable à l'intérieur du périmètre défini, ci-dessous. Ce contrat de gérance relatif aux missions associées au service public de distribution d'eau potable vise désormais à simplifier les relations contractuelles et le financement associés à ces prestations.

La durée du contrat est fixée à 6 ans. Il prendra fin au 31 décembre 2024.
Par rapport au contrat de 2017, trois collectivités ont été intégrées au contrat.

Au 1er janvier 2019, le périmètre du contrat comprend les Communes de :

- Champ-sur-Drac
- Claix
- Grenoble
- Mont-St-Martin
- Noyarey
- Proveysieux
- Quaix-en-Chartreuse
- Sassenage
- Varces-Allières et Risset
- Veurey-Voroize

Pour assurer la qualité du service public, Eaux de Grenoble Alpes assure ses missions habituelles :

- S'assurer de la qualité de l'eau
- Entretenir, maintenir, réparer les équipements et les ouvrages présents sur le réseau
- Relever et renouveler les compteurs d'eau
- Assurer une surveillance 24h/24 et 7j/7 du réseau dans le cadre d'une astreinte organisée sur tout son périmètre
- Assurer des visites régulières des installations et des équipements
- Gérer les abonnements, les mutations, les réclamations, et facturer l'eau aux abonnés
- Mettre à jour le SIG du réseau d'eau potable
- Instruire les DICT et les DT
- Répondre aux demandes d'avis pour les permis de construire
- Etablir des devis pour réaliser des travaux dans la commune (exemple : création de branchements)
- Réaliser la campagne de recherche de fuites ainsi que des campagnes de sectorisation du réseau d'eau potable
- Effectuer la campagne de manœuvre des vannes
- Réparer des fuites des conduites, branchements et compteurs
- Travailler en étroite collaboration et concertation avec la collectivité
- Prévoir une campagne de levés des branchements, des regards compteurs et des organes hydrauliques de l'ensemble de la collectivité afin de compléter et de détailler la cartographie du réseau d'eau potable.

5.5.1 Constitution du réseau d'eau à Champ-sur-Drac

Constitution du réseau d'eau à CHAMP-SUR-DRAC en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	1 station de pompage de le Sert	
Réservoirs ou bâches de reprise	**Nombre**	**Volume de stockage**
	2	1 250 m³
	Réservoir de le Sert	1 000 m³
	Réservoir de Super Champ	250m³
Linéaire de conduite	25 km – hors branchements – hors réseau d'adduction	
Organes hydrauliques	270 vannes 591 robinets 72 poteaux d'incendie	

5.5.2 Constitution du réseau d'eau à Claix

Constitution du réseau d'eau à CLAIX en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	1 Station de pompage de Furonnières	
Réservoirs ou bâches de reprise	**Nombre**	**Volume de stockage**
	9	2355 m³
	Réservoir de Malhivert	500 m³
	Réservoir de Furonnière	700 m³
	Réservoir de Maison Blanche	400 m³
	Réservoir des Hauts de Jayère	25 m³
	Réservoir de Garretière	500 m³
	Réservoir de Savoyère	20 m³
	Réservoir Les Clots	200 m³
	Bâche de Jayère	5 m³
	Bâche de Combe Jardin	5 m³
Linéaire de conduite	64 km – hors branchements – hors réseau d'adduction	
Organes hydrauliques	793 vannes 1 412 robinets 173 poteaux d'incendie	

5.5.3 Gestion du service public de l'eau potable de la Ville de Grenoble

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a mené diverses investigations et interventions sur le réseau de GRENOBLE pour garantir la bonne gestion du réseau et améliorer le taux de rendement du réseau d'eau potable. Pour 2019, le rendement est de 90.96 %.

Constitution du réseau d'eau à GRENOBLE en quelques chiffres	
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes
Nombre de stations de pompage	Voir contrat production
Réservoirs ou bâches de reprise sur réseau	Station de reprise et réservoir site de la Bastille
Linéaire de conduite	264 km de conduites (hors linéaire des branchements)
Organes hydrauliques	6 288 vannes 12 726 robinets 1 054 poteaux incendie et bornes d'incendie

5.5.4 Constitution du réseau d'eau à Noyarey en quelques chiffres

Constitution du réseau d'eau à NOYAREY en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	Sans objet	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	3	740 m³
	Réservoir de St Jean	1 x 350 m³ + 2 x 75 m³
	Réservoir d'Ezy	1 x 100 m³ + 1 x 50 m³
	Réservoir des fées	1 x 90 m³
Linéaire de conduite	22 km	

5.5.5 Constitution du réseau d'eau à Proveysieux

Constitution du réseau d'eau à PROVEYSIEUX en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	Réservoir de Planfay Chloration par pompe doseuse Réservoir de Bréduire Chloration par pompe doseuse	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	2	330 m³
	Réservoir de Bréduire	80 m3
	Réservoir de Planfay	250 m³
Linéaire de conduite	10 km hors branchements – hors réseau adduction	
Organes hydrauliques	92 vannes 153 robinets 23 poteaux d'incendie	

5.5.6 Constitution du réseau d'eau à Mont-Saint-Martin

Constitution du réseau d'eau à MONT-SAINT-MARTIN en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	0	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	2	500 m³
	Réservoir de Mont-Saint-Martin 1	100 m3
	Réservoir de Mont-Saint-Martin 2	400 m³
Linéaire de conduite	2,5 km – hors branchements – Hors réseau d'adduction	
Organes hydrauliques	26 vannes 47 robinets 8 poteaux d'incendie	

5.5.7. Constitution du réseau d'eau à Quaix-en-Chartreuse

Constitution du réseau d'eau à QUAIX-EN-CHARTREUSE en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	0	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	4	1300 m³
	Réservoir de la Méarie	300 m³
	Réservoir de Mont Quaix	300 m³
	Réservoir de La Frette	300 m³
	Réservoir des Touches	400 m³
Linéaire de conduite	2,5 km – hors branchements – hors réseau d'adduction	
Organes hydrauliques	210 vannes 229 robinets 43 poteaux d'incendie	

5.5.8 Gestion du service public de l'eau potable de la Ville de Sassenage

Pour 2019, le rendement est de 89.75 %.

Constitution du réseau d'eau à SASSENAGE en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	2 Stations Bas et Haut service	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	4	2 010 m³
	Réservoir de Mollard Pichon	1 000 m³
	Réservoir de Fond Bonnier	800 m³
	Bâches de reprise des stations bas et haut service	150 et 60 m³
Linéaire de conduite	57 km (réseaux distribution public/privé)	
Organes hydrauliques	822 vannes 2 306 robinets 181 poteaux d'incendie 17 réducteurs de pression	

5.5.9 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Varces-Allières-et-Risset

En 2019, Eaux de Grenoble Alpes a mené diverses investigations et interventions sur le réseau Varçois pour garantir la bonne gestion du réseau et améliorer le taux de rendement du réseau d'eau potable.
Pour 2018, le rendement est de 84.99 %.

Constitution du réseau d'eau à VARCES en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	3 Stations de pompage : Rochefort, Notre-Dame-de Lachal et Risset	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	5	3 180 m³
	Réservoir de Beauregard	3x1 000 m³
	Réservoir de l'Eglise	Abandonné
	Réservoir d'Allières	150 m³
	Bâche de reprise Risset	30 m³
Linéaire de conduite	49 km	
Organes hydrauliques	563 vannes 957 robinets 145 poteaux d'incendie	

5.5.10 Gestion du service public de l'eau potable de la Commune de Veurey-Voroise

Constitution du réseau d'eau à VEUREY-VOROIZE en quelques chiffres		
Désignation	Données 2019 – Eaux de Grenoble Alpes	
Nombre de stations de pompage	3 stations de pompage : Rochefort, Notre-Dame-de Lachal et Risset	
Réservoirs ou bâches de reprise	Nombre	Volume de stockage
	3	1200 m³
	Réservoir des Mortières	500 m
	Réservoir le Verdaret	200 m³
	Réservoir du Grand Chatelard	500 m³
Linéaire de conduite	21 km – hors branchements – Hors réseau d'adduction	
Organes hydrauliques	241 vannes 537 robinets 59 poteaux d'incendie	

6 INDICATEURS DE PERFORMANCE

CHAPITRE 6 : INDICATEURS DE PERFORMANCE

Extraits d'indicateurs de service et de performance dans les communes, des principaux contrats en exploitation Eaux de Grenoble Alpes
(SO = sans objet)

		Claix	Noyarey	Champs sur Drac	Proveyzieux	Crolles	Quaix en Chartreuse	Veurey voroize	Mont St Martin	Grenoble	Sassenage	St M. Uriage	St M. Le Vinoux	Varces	Laval	TOTAL
D 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 129	2 299	3 041	516	8 499	925	1 464	83	160 625	11 577	5 625	5 839	8 417	SO	**217 039**
D 102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	3.2634	3.3586	3.1434	2.3377	3.1367	4.1504	3.1434	2.7357	3.1888	3.3925	4.0905	4.2094	3.1434	SO	/
	Dont Prix TTC du service EAU au m3 pour 120 m³	1.7330	1.8282	1.613	2.0297	1.1998	2.62	1.613	2.4277	1.6583	1.8621	1.8699	2.6790	1.613	SO	/
	Dont Prix TTC du service ASSAINISSEMENT au m³ pour 120 m³	1.5304	1.5304	1.5304	0.308	1.9369	1.5304	1.5304	0.308	1.5304	1.5304	2.2206	1.5304	1.5304	SO	/

		Claix	Noyarey	Champs sur Drac	Proveyzieux	Crolles	Quaix en Chartreuse	Veurey vo-roize	Mont St Martin	Grenoble	Sassenage	St M. Uriage	St M. Le Vinoux	Varces	Laval	TOTAL
D 151.0	Délai maximal d'ouverture des branche-ments pour les nouveaux abonnés défini par le service	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	24 h	SO	/
P 152.1	Taux de res-pect du délai maximal d'ou-verture des branchements pour les nou-veaux abonnés	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	SO	/
P 155.1	Taux de récla-mations écrites	0.88	0.00	0.70	8.30	0.00	0.00	1.49	0	0.21	0.18	1.23	1.54	0.65	SO	/
P 154.0	Taux d'im-payés pour les factures d'eau de l'année pré-cédente	1.44	1.96	0.91	0.93	0.29	0.46	5.57	0.96	1.86	2.06	0.55	4.50	0.81	SO	/
P 109.0 partiel	Versements à un fonds de solidarité (en €)	GAM	GAM	GAM	GAM	830.76	GAM	GAM	GAM	GAM	GAM	512.19	544.95	GAM	SO	

		Claix	Noyarey	Champs sur Drac	Provey-zieux	Crolles	Quaix en Chartreuse	Veurey voroize	Mont St Martin	Grenoble	Sasse-nage	St M. Uriage	St M. Le Vinoux	Varces	Laval	TOTAL
P 101.1	Taux de confor-mité des pré-lèvements des eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qua-lité pour ce qui concerne la bacté-riologie	Distri 98.1%	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 98 %	Distri 95.7 %	Distri 98.6 %	Distri 100 %	Distri 100%	SO	/
P 102.1	Taux de confor-mité des pré-lèvements des eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sani-taire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physi-co-chimiques	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 99.6 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	Distri 100 %	SO	/

		Claix	Noyarey	Champs sur Drac	Proveyzieux	Crolles	Quaix en Chartreuse	Veurey vo-roize	Mont St Martin	Grenoble	Sassenage	St M. Uriage	St M. Le Vinoux	Varces	Laval	**TOTAL**
P 104.3	Rendement du réseau de distri-bution AEP	67.29	69.26	85.00	76.84	98.05	92.53	84.88	81.35	90.96	89.75	88.18	92.17	84.99	SO	**91.17**
P 105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	10.66	10.37	3.13	2.93	5.86	0.48	3.99	1.87	18.86	4.04	2.88	2.48	5.13	SO	
P 106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km)	8.67	7.45	3.03	1.71	4.14	0.34	3.93	1.07	11.46	3.36	1.80	1.91	4.18	SO	
P 301.3	Taux de confor-mité des dispo-sitifs d'assai-nissement non collectif	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	SO	87.4	SO	SO	87.06	/

7

MOYENS INFORMATIQUES ET TELECOMMUNICATIONS

7.1. Parc matériels..... 120

7.2. Faits marquants 2019..... 120

7.3. Perspectives 2020..... 120

CHAPITRE 7 : MOYENS INFORMATIQUES ET TELE-COMMUNICATIONS

7.1. Parc matériels

Ordinateurs, tablettes, téléphones portables, le système informatique d'Eaux de Grenoble Alpes est en évolution constante pour rester à la pointe de la technologie. Une large gamme de logiciels est utilisée, avec des produits partagés ou spécifiques pour chacun des métiers rencontrés dans la structure.
Son service informatique / Télécom est centré sur le management de l'information, une grande partie de la prestation technique est sous-traitée via la passation de marchés publics.

7.2. Faits marquants 2019

- Mise en place du nouveau marché d'infogérance
- Mise en place du nouvel autocommutateur téléphonique avec centre d'appels en ToIP
- Mise en place du marché d'interconnexions sécurisées des sites de production
- Déménagement des équipements informatiques des sites Valisud, Politzer puis Dumont vers le nouveau site Vaujany
- Renforcement des contraintes de cybersécurité et amélioration des pratiques RGPD
- Création d'un poste de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information

7.3. Perspectives 2020

- Acquisition d'un logiciel de support technique et de gestion d'actifs informatiques permettant de collecter les demandes et incidents, de concentrer les solutions et d'établir des statistiques du système d'information
- Adoption d'une Politique Générale de Sécurité des systèmes d'information
- Mise en production de Waterp version web 2020
- Déploiement de nouveaux outils de mobilité (SUG version web et Smartmobility pour l'ordonnancement des activités secteurs relève et exploitation des réseaux)
- Remplacement d'ordinateurs ainsi que de serveurs/matériel réseau conformément à notre politique interne (pour bénéficier d'équipements maintenus alliant sécurité, performance et stabilité).
- Renforcement encore plus poussé des contraintes de cybersécurité et mise en conformité complète RGPD

8

POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL

8.1. Formation.....122

8.2. Politique de recrutement.....122

8.3. Habilitations.....123

8.4. Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations pour assurer l'égalité des chances.....123

8. POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL

8.1. Formation

Depuis le 1er janvier 2016, le plan de formation est désormais sous la responsabilité de l'employeur qui, pour les entreprises de plus de 10 salariés, décide librement des montants affectés. Une contribution unique réduite est collectée chaque année auprès de l'ensemble des employeurs pour financer des formations qualifiantes au bénéfice des salariés.

Une fois cette contribution versée, chaque employeur est libre de mettre en place les plans de formation qu'il pense les plus adaptés à son entreprise.

Eaux de Grenoble Alpes a disposé, en 2019 d'un plan de formation annuel de l'ordre de 2,98 % de la masse salariale (Coûts pédagogiques et salariaux).

Les axes prioritaires de formation d'Eaux de Grenoble Alpes sont :

- La sécurité au travail : maîtriser les risques individuels et collectifs
- Le management
- Le renforcement et le développement des compétences métiers.

Les besoins en formation des agents et salariés sont recensés par les responsables hiérarchiques au cours des entretiens professionnels. Les Ressources Humaines compilent ensuite ces besoins par pôle.

Un travail de priorisation des formations demandées est ensuite réalisé en collaboration avec la Direction Générale, la Direction Administrative et Financière et chaque Direction de Pôle.

Le résultat de cette réflexion est ensuite présenté à une Commission de Formation composée des directeurs de pôles et de deux membres du Comité Social et Economique pour approbation puis au Comité Social et Economique pour validation.

8.2. Politique de recrutement

Quand un besoin émane au sein d'un pôle, le directeur ou la directrice dudit pôle en fait la demande motivée et formalisée par un formulaire dédié auprès de la Direction Générale.

Si ce besoin est justifié et validé par la Direction Générale, un profil de poste est rédigé par le service Ressources Humaines en collaboration avec le directeur ou la directrice de pôle.

Le profil de poste est diffusé en interne afin de favoriser l'évolution d'un ou d'une salarié(e) déjà en poste. Celui-ci est ensuite diffusé en externe dans des sites professionnels et sur le site web d'Eaux de Grenoble Alpes.

Après étude préalable et une cotation des candidats par les Ressources Humaines, suivants les prérequis demandés, les candidats jugés les plus intéressants sont convoqués pour se présenter devant un 1er jury composé du futur responsable hiérarchique direct, et d'un membre de l'équipe des Ressources Humaines, qui réalise une première sélection de 2 à 4 candidats.

Un second jury est organisé composé du Directeur Général et du directeur ou de la directrice de pôle.

Il est à noter que les postulants internes sont systématiquement reçus aux deux jurys.

Le candidat retenu recevra un livret d'accueil et sera présenté à l'ensemble des collaborateurs d'Eaux de Grenoble Alpes.

Eaux de Grenoble Alpes favorise également l'insertion des jeunes. Ainsi, au cours de l'exercice 2019, ont été conclus ou poursuivis :

- 9 conventions de stages non rémunérés
- 1 convention de stage rémunéré
- 1 contrat alternant (1 BAC+5 Manager de la communication stratégique et digitale)

8.3. Habilitations

Les Ressources Humaines d'Eaux de Grenoble Alpes disposent d'un tableau de bord répertoriant l'ensemble des personnels habilités ou disposant de qualifications spécifiques afin de prévoir régulièrement leur recyclage.

Chaque salarié dispose d'une fiche métier.

8.4. Promotion de la diversité et lutte contre les discriminations pour assurer l'égalité des chances

L'attitude éthique est au cœur des actions d'Eaux de Grenoble Alpes :

Des actions	Signataire de la Charte de la Diversité Signataire du Contrat de Génération Signataire du Contrat d'Avenir Investissement dans l'aménagement de ses locaux pour l'accueil de travailleurs handicapés, dont elle respecte le taux légal d'emploi Mise en place d'un retour progressif et aménagé au travail à la suite de longue maladie ou d'un arrêt de travail prolongé (temps partiel thérapeutique, télétravail) Mise en œuvre, dans la limite des postes ouverts, de l'obligation de reclassement en cas d'inaptitude Financement par le biais du CPF de bilan de compétences pour les salariés souhaitant changer de poste, prioritairement en dehors du temps de travail Accueil des jeunes dans le cadre de stages non rémunérés, de stages rémunérés, et de formation en alternance.	
Un principe de parité	Femmes	Hommes
	25,3 % des effectifs 10 ingénieurs et cadres soit 43,5 % 5 au Comité de Direction soit 31,2 % 6 à la Revue de Direction soit 27,3 %	74,7 % des effectifs 13 ingénieurs et cadres soit 56,5 % 11 au comité de direction soit 68,8 % 16 à la Revue de Direction soit 72,7%
Une pyramide des âges homogène, Peu de turn-over	Favorisation de l'embauche de jeunes collaborateurs Âge moyen de 45 ans 45 ans pour les hommes 45 ans pour les femmes	Ancienneté moyenne de 15 ans 40 % de moins de 10 ans d'ancienneté 14 % entre 10 et 15 ans 46 % de plus de 15 ans
Rémunérations équitables	Rapport entre les 10 plus hauts et les 10 plus bas salaires : 3,14 (3,1 en 2018) Salaires identiques entre femmes et hommes à fonction équivalente Une seule et même grille des salaires pour l'ensemble du personnel.	

Cet aspect se traduit aussi dans l'effort de formation fait pour le personnel :

Dépenses	2,98 % de la masse salariale pour l'année 2019 Ces dépenses comprennent • Dépenses en formation pour les salariés (transport, hébergement, repas) • Coût pédagogique de la formation et les salaires	
Parité	Les femmes représentent 17,3 % de la population formée	
Axes	Sécurité au travail	14 % des dépenses
	Management	6 % des dépenses
	Compétences métiers	59 % des dépenses

9 COMMUNICATION

CHAPITRE 9 : COMMUNICATION

L'ensemble de notre territoire d'intervention bénéficie de la politique de communication d'Eaux de Grenoble Alpes, service public participant à son devoir de transmission concernant la préservation de ce bien commun qu'est l'eau potable et à son souci de transparence, aussi bien en interne qu'en externe.

Les cibles	Les actions de communication
Les usagers	Evènementiels, goodies Signalétique Factures, lettres, site web Réseaux sociaux Encarts publicitaires
Les médias	Communiqués de presse Invitations, visites
Les partenaires institutionnels	Evènementiels, cadeaux Visites Courriers
Les employés d'Eaux de Grenoble Alpes	Inf'Eau (une édition par trimestre)

Des indicateurs

Le bilan 2019 des indicateurs de communication officiels d'Eaux de Grenoble Alpes est positif.

Ces indicateurs concernent 4 domaines :

Les actions pédagogiques (13 en 2018 – 10 en 2019)

- Animation par les 2 ou 3 agents d'EDGA d'un stand « Eaux de Grenoble Alpes » avec panneaux d'exposition, plaquettes, lots et animation, bar à eau
- La ferme à l'Oriel à Varces-Allières-et-Risset
- Foire aux plantes à Varces-Allières-et-Risset
- Fêtes des sports à Grenoble
- Fêtes des Tuiles à Grenoble
- Fête du Bleu de Sassenage
- Festival Remue-Méninges
- Courses : 10 km de Grenoble, Ekiden de Grenoble, biathlon du Parc Paul Mistral, la Grenobloise
- La Descente des Alpages à Grenoble
- Le Téléthon à Grenoble

Les partenariats (42 en 2018 - 37 en 2019)

- Principalement sous trois formes : stand, lots et/ou contribution financière
- Autres : installation de fontaines ou parution d'un encart en soutien du partenaire
- Villes : Grenoble, Sassenage, Varces-Allières-et-Risset
- OMS, Office du Tourisme, Pompiers de l'Isère, Guide de l'étudiant
- Associations : le Millésime, ASPTT Grenoble athlétisme, Entente Athlétique de Grenoble

Les impacts médias (10 en 2018 – 2 en 2019)

- Dauphiné, Gre-mag

Le suivi de la fréquentation sur site web EDGA et Agence en Ligne en 2019
(3ème année de fonctionnement)

- Nombre d'utilisateurs site institutionnel :

en 2017 : 56 627 utilisateurs ont visionné 222 463 pages
en 2018 : 98 234 utilisateurs ont visionné 395 308 pages
en 2019 : 116 421 utilisateurs ont visionné 442 203 pages

- Nombre d'utilisateurs site Agence en ligne

En 2018 : 91 812 pour 1 046 950 pages vues
En 2019 : 129 972 pour 1 309 740 pages vues

- Création d'espace personnel dans l'Agence en Ligne :

14 194 en 2017
17 715 en 2018
18 680 en 2019

- Souscription à la facture électronique :

6 445 comptes créés en 2017
7 660 en 2018
8 777 en 2019

- Paiement en ligne :

34 516 opérations effectuées en 2017
45 157 opérations en 2018
54 207 opérations en 2019

Promotion de l'expertise technique et des atouts d'Eaux de Grenoble Alpes

Eaux de Grenoble Alpes participe à diverses réflexions françaises, européennes et mondiales sur l'eau et le service public au sein de nombreux groupes de travail nationaux et internationaux.

Groupes de travail	Enjeux
PFE – Partenariat Français pour l'Eau	L'adhésion au PFE a permis de participer aux tribunes du Forum Mondial de l'Eau en 2012 le modèle de gouvernance grenoblois a pu ainsi être présenté avec le concours de représentants du comité des usagers de l'eau au forum officiel et au forum alternatif organisé à Marseille. Aujourd'hui Eaux de Grenoble Alpes est destinataire des programmes de travail du PFE.
FNCCR – Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies	La REG avait été à l'origine de la création de France Eau Publique qui promeut les valeurs de transparence, en donnant une juste place à l'usager et en faisant la promotion de la gestion publique de l'eau. L'objectif est de disposer d'un réseau actif de gestionnaires publics qui engagent ensemble des mutualisations (achats, savoir-faire …). La SPL Eaux de Grenoble Alpes y participe.
ASTEE – Association Scientifique et Technique pour l'eau et l'environnement	Le groupe de travail « Gestion Patrimoniale » associe des opérateurs et l'ONEMA qui est à l'origine du décret « fuites ». Au sein de ce groupe, Eaux de Grenoble Alpes participe à la réflexion sur les meilleures techniques de gestion patrimoniale qui a abouti à la rédaction d'un guide (Niveau III), publié en 2016.
	Le groupe de travail Gestion Patrimoniale – Immobilisations qui a étudié la meilleure façon de conjuguer finances et besoins techniques, ainsi que les investissements et exploitation développe un groupe de travail et de réflexion sur la comptabilité analytique et sa mise en place, auquel Eaux de Grenoble Alpes a participé.
APE – Aqua Publica Europea	La présence d'Eaux de Grenoble Alpes au sein d'APE permet de promouvoir la gouvernance citoyenne et le mode de gestion publique au niveau de l'Europe. Ces échanges procurent un éclairage enrichissant tant en termes de connaissances, d'enjeux, que de pratiques professionnelles.
	Groupe de travail Tarification et patrimoine Eaux de Grenoble Alpes a été copilote du groupe de travail chargé d'examiner les politiques de construction tarifaire de l'eau et les différentes modalités de mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des services d'eau dans les différents pays des membres du groupe de travail au sein de l'union européenne.
Association Rivières Rhône Alpes	Eaux de Grenoble Alpes adhère à l'association et participe aux journées techniques thématiques et d'information, dites Pêches et aux cas pratiques régulièrement organisées, selon les thématiques traitées et leur rapport avec les problématiques de nos sites.
OCDE	Eaux de Grenoble Alpes a poursuivi sa participation et contribution aux travaux de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau dans les villes Grenoble est un des cas d'étude (avec Paris, Marseille et Nantes pour la France, parmi 48 pays répartis dans 22 pays). Ouvrage Water Governance in Cities paru.

10 LOCAUX D'EAUX DE GRENOBLE ALPES

CHAPITRE 10 : LOCAUX D'EAUX DE GRENOBLE ALPES

Sites :

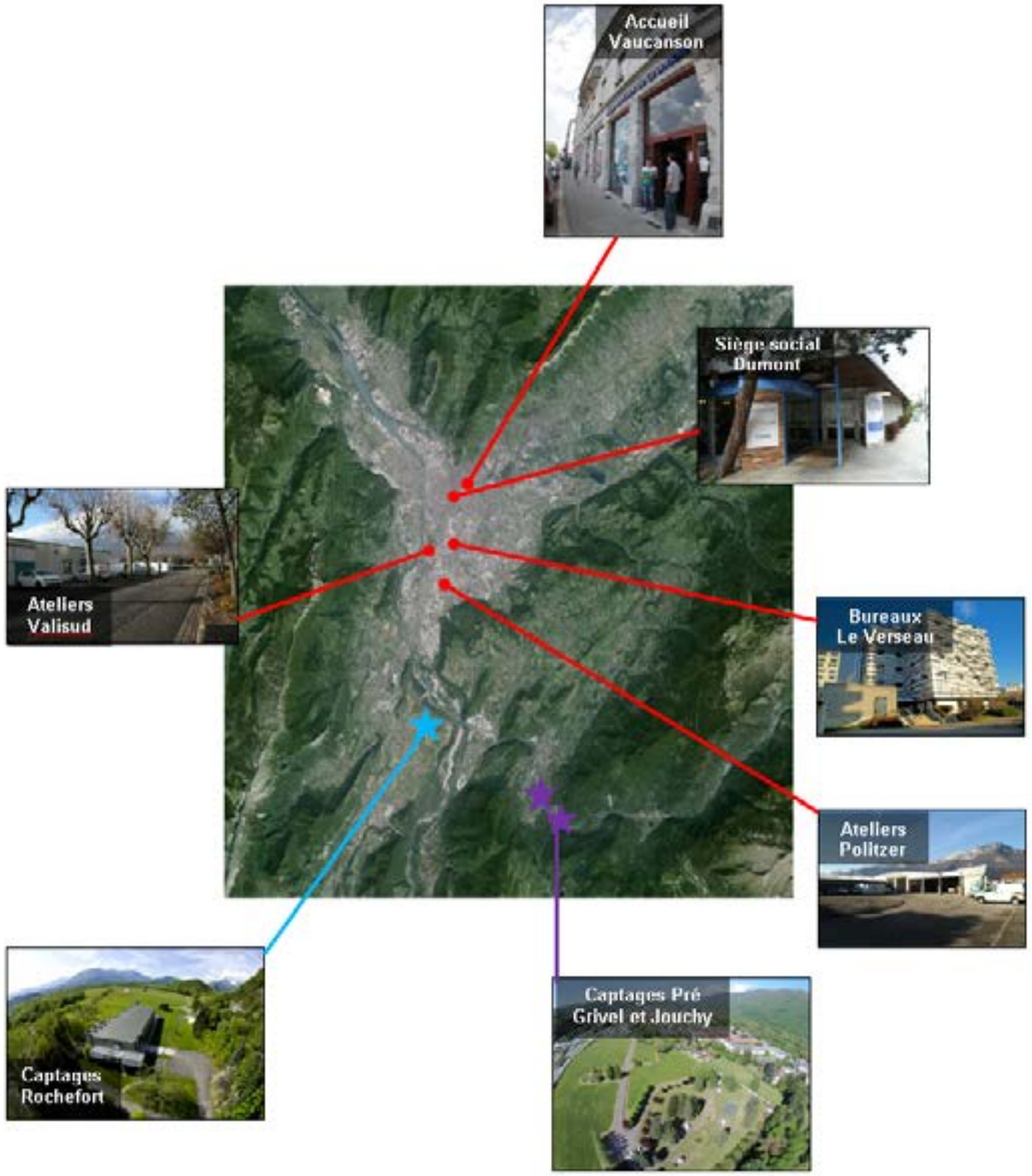

Sites	Localisation et caractéristiques
Captages de Rochefort	Situés dans la commune de Varces-Allières-et-Risset, commune titulaire d'un droit d'eau honoré par voie contractuelle 2 329 ha de périmètres de protection.
Captages de Jouchy et Pré Grivel	Situés respectivement dans les Communes de Saint-Pierre-de-Mésage et Vizille 324 ha de périmètres de protection.
Autres captages	Puits de Notre-Dame-de-Lachal (Commune de Varces Allière et Risset).
	Source de la Balme (commune de Notre-Dame-de-Mésage).
	Sources de Sarcenas.
Siège Social	Situé au 6 rue Colonel Dumont, à Grenoble jusqu' à la fin de l'année 2019. Dans le cadre du regroupement à Vaujany, les collaborateurs de ce site ont déménagé au mois de décembre 2019, rejoignant ainsi les équipes déjà en place à Vaujany. Juridiquement, le changement d'adresse du siège social a été acté début 2020 lors du premier Conseil d'Administration.
Site d'accueil de Vaucanson	Situé place Vaucanson, en plein centre de Grenoble, et immédiatement à côté des locaux commerciaux de GEG (Gaz et Electricité de Grenoble) Permet aux usagers d'être accueillis en une sorte de guichet unique où ils peuvent accomplir l'intégralité des formalités relatives à leur approvisionnement en fluides.
Site de Vaujany (50 rue Vaujany à Grenoble)	Site choisi par le Conseil d'Administration pour le regroupement des équipes. Vocation à être le siège social de l'entreprise, il abrite désormais l'ensemble des collaborateurs d'Eaux de Grenoble Alpes, hormis les personnels affectés aux sites de captages et de l'accueil Vaucanson.

11

MOYENS MATERIELS

CHAPITRE 11 : MOYENS MATERIELS

Eaux de Grenoble Alpes dispose d'une gamme complète de matériels de chantier de manière à pouvoir réaliser tous les travaux commandés par le maître d'ouvrage :

- Engins de terrassement (7 pelles de différentes capacités)
- Véhicules de transport (2 de 3,5 t et 4 de 6,5 t)
- 2 camions de 15 t et 19 t pour les approvisionnements et l'évacuation des déblais
- Tous matériels nécessaires à la réalisation des chantiers d'eau potable
- Une flotte de 114 véhicules et engins
- Un ensemble de matériels de chantiers et d'exploitation
- Un ensemble de matériels affectés à la sécurité des chantiers type dispositif de signalisation routière, blindages, barrières etc.
- Un ensemble de matériels pour la réalisation des levés topographiques
- Un laboratoire interne d'analyses de l'eau (bactériologiques)
- Ensemble des EPI nécessaires à l'exercice des activités des agents
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien des espaces verts
- Un ensemble de matériels spécialisés pour l'entretien et le lavage des cuves de réservoirs.

Dans le cadre de l'optimisation et diminution de son parc véhicules par le principe de regroupement sur un site unique, Eaux de Grenoble Alpes s'inscrit pleinement dans les démarches menées par l'agglomération Grenobloise, notamment la mise en place des vignettes CRITAIR, des zones à circulations restreintes (ZCR) et zones de faibles émissions (ZFE).

En complément d'actions très concrètes lors du choix des motorisations dans le cadre du renouvellement des véhicules, Eaux de Grenoble Alpes a mis en place des indicateurs spécifiques visant à réduire son impact sur l'environnement.

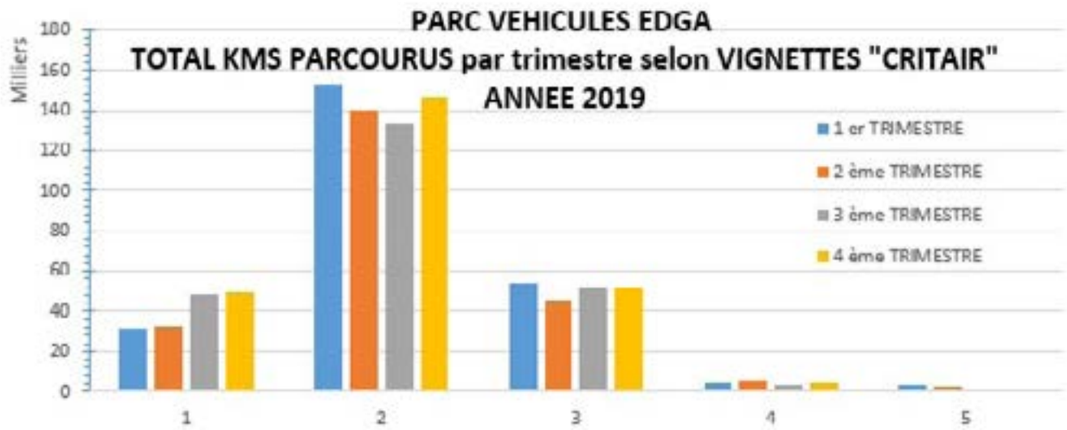

12 DONNEES FINANCIERES

12.1 Compte de résultat de l'exercice 2019.....138

12.1.1 Eléments significatifs du compte de résultat 2019..... 139

12.1.1.1 Chiffre d'affaires.....139

12.1.1.2 Charges.....140

CHAPITRE 12 : DONNEES FINANCIERES

Pour une meilleure lisibilité, les montants sont indiqués en milliers d'Euros (K€)

12.1 Compte de résultat de l'exercice 2019

Le compte de résultat 2019 d'EDGA se présente comme suit
Le compte de résultat 2019 d'EDGA est détaillé dans le tableau, ci-après, les montants étant indiqués en K€

PRODUITS	En K€				
	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes (Chiffre d'affaires) (1)	20 818.7	19 162.0	19 832.3	21 938.6	18 685.2
Production en cours (2)			146.2	- 146.2	11.4
Production immobilisée (3)	914.9	708.74	489.6	426.5	17.7
Autres produits de gestion courante (4)	225.3	150.4	318.6	346.0	23.1
Produits financiers (5)	101.9	99.1	102.7	61.5	61.3
Produits exceptionnels (6)	22.4	212.9	213.1	631.6	3 902.4
Reprises sur provisions et transfert de charges (7)	3 517.4	3 203.9	3 544.8	3 160.1	447.4
Total en K€	**25 600.5**	**23 537.1**	**24 647.50**	**26 418.1**	**23 148.5**

CHARGES	En K€				
	2015	2016	2017	2018	2019
Achats et charges externes (1)	12 432.7	9 612.0	9 914.7	9 628.6	9 469
Variations de stocks (2)	38.6	-21.7	34.1	5.6	40.4
Impôts et taxes (3)	546.8	363.0	420.2	439.6	389.8
Charges de personnel et frais assimilés (4)	6 897.8	7 838.2	8 215.6	8 677.6	8 072.9
Autres charges de gestion courante (5)	3 523.1	4 406	4 323.7	4 346.7	261.8
Dotations aux amortissements et provisions (6)	1 921.8	2 279.1	2 168.3	2 405.6	854.8
Charges financières (7)	12.8	9.9	6.8	4.1	3
Charges exceptionnelles (8)	34.9	7.3	1.7	2 441.1	4 109.9
Participation des salariés et impôt sur les sociétés (9)	-150	-145.6	-247.2	- 219.3	0
Résultat (bénéfice ou excédent)	342	-811.0	-190.4	- 1 311.5	- 53.1
Total en K€	**25 600.5**	**23 537.1**	**24 647.50**	**26 418.1**	**23 148.5**

12.1.1 Eléments significatifs du compte de résultat 2019

12.1.1.1 Chiffre d'affaires

Les ventes s'élèvent à 18 685,2 K€
Les principales rubriques sont les suivantes :
Les ventes s'élèvent à 18 685,2 K€, réparties de la manière suivante :

Ventes	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes d'eau	12 486.3	11 885.7	12 107.9	13 639.1	3 346.8
Travaux + prestations	4 130 .9	2 910.7	3 398.1	4 120.04	3 202.9
Parties fixes et locations compteurs	3 061.2	2 808.5	3 249.3	2 517.5	229.3
Rémunération pour perception de redevances	208.3	831.6	616.5	1 183.8	2 416.1
Contrat de Gérance Production					5 442.6
Contrat de Gérance Distribution					3 616.4
Frais d'intervention et de dossier facturés aux abonnés	520.4	423 .0	450.06	467.4	429.1
Frais et pénalités	308.3	291.3			
Divers	103.1	11.2	10.5	10.4	2
Total en K€	**20 818.5**	**19 162.0**	**19 832.3**	**21 938.6**	**18 685.2**

Ventes d'eau

Vente eau 2019	3 346 768 €
Vente eau 2018	13 639 052 €
Vente eau 2017	12 107 922 €
Vente eau 2016	11 885 717 €
Vente eau 2015	12 486 361 €
Ecart : (2019-2018)	- 10 292 284 €
Pourcentage correspondant	-75.46 %

La diminution des ventes d'eau est directement liée à la refonte des relations contractuelles avec Grenoble-Alpes Métropole entrée en application à compter du 1er janvier 2019 et entraînant la sortie des communes de Grenoble, Varces Allières et Risset, Sassenage et de Bresson du cadre des contrats de DSP.
Travaux et prestations

Les travaux et prestations facturés s'élèvent à 3 202,9 K€ pour 2019 contre 4 120,4 K€ en 2018 soit une diminution de 917.5 K€.

Partie fixe et locations compteurs
La baisse significative de ce poste (229,3 K€ en 2019 contre 2 517,5 K€ en 2018) est, à l'instar des ventes d'eau, directement liée à la refonte des relations contractuelles avec Grenoble-Alpes Métropole entrée en application à compter du 1er janvier 2019 et entraînant la sortie des Communes de Grenoble, Varces Allières et Risset, Sassenage et de Bresson du cadre des contrats de DSP

Contrats de gérance
Pour la 1ère année d'exécution de ces contrats, les enveloppes contractuelles fixées d'un commun accord entre EDGA et Grenoble-Alpes Métropole ont été respectées :

- le contrat de gérance du service public de production est comptabilisé à hauteur de 5 442,6 K€, en ce inclus les charges de fonctionnement, de petits investissements et les frais généraux ;

- le contrat de gérance du service public de distribution est comptabilisé à hauteur de 3 616,4 K€, en ce inclus les charges de fonctionnement, les petits investissements ainsi que la pose des compteurs et les frais généraux.

12.1.1.2 Charges

Autres achats et charges externes.
La diminution de 2 440,9 K€ est notamment liée au reclassement du compte comptable des achats d'eaux.

Impôts et taxes
Le poste impôts et taxes s'élève à 389,8 K€ et comprend les taxes liées aux salaires, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises ainsi que la contribution foncière des entreprises. Cette année, la taxe d'apprentissage (calcul théorique 36.5 K€) dans le cadre du passage au prélèvement à la source.
Le déficit fiscal reportable non utilisé provenant de la fusion avec la SERGADI est de 373 K€

Charges de personnel
Ce poste apparaît en baisse à 8 072,9 K € pour 2019 contre 8 677,5 K € pour 2018.
Cette baisse significative de 606,6 K € résulte :

- d'une baisse des taux de cotisations de l'ordre de 6 % (326 K €) venant compenser la fin du dispositif du CICE,
- de la non reconduction de la « prime pouvoir d'achat » pour 131 K€
- du départ de trois salariés en congés sabbatique ou en disponibilité représentant 147 K€.

Autres charges de gestion
Ces charges s'élèvent à 261,8 K€ et sont constituées principalement de charges de gestion courantes telles que des charges liés à des sinistres, dégâts des eaux par exemple, régularisation de fournisseurs.
Est également inclus dans ce poste un amortissement de caducité pour un montant de 81,2 K€ concernant les travaux liés au contrat de délégation de service public de l'eau avec la Commune de Crolles.

Dotations aux amortissements et provisions
Les dotations se répartissent comme suit

	2019 En K€
Dotations aux amortissements	631.9
Dotations aux provisions	1 316.2
Total en K€	**2 405.6**

Charges financières

Les charges financières d'un montant de 3.0 K€ correspondent aux intérêts des emprunts transférés par la SERGADI à l'occasion de la fusion.

Charges exceptionnelles

Ce poste, qui explique le résultat négatif de 2019, s'élève à 4 109.9K€ K€ et est principalement composé des éléments suivants :

- 61,9 K€ de reclassement de part communale de la commune de Gières
- 3 995 K€ pour les cessions d'immobilisations
- 53 K€ correspondant à la taxe de prélèvement relative au contrat de prestation des 7 communes.

Participation des salariés et impôt sur les sociétés
Comme chaque année depuis 2015, aucune participation n'a été versée aux salariés.
Compte tenu des résultats de l'exercice 2019, il n'y a pas eu non plus d'impôts sur les sociétés

BILAN
Au 31 décembre 2019, le bilan en valeur nette (c'est-à-dire les valeurs brutes diminuées des amortissements cumulés et provisions) d'EDGA se présente comme suit

ACTIF	En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
Libellés	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Immobilisations incorporelles	2 082,20	1 865,60	1 616,02	1 402,66	1,526,10
Immobilisations corporelles	5 931,35	5 910,00	6 277,22	4 183,57	2 040,74
Immobilisations financières	12,00	12,00	12,00	71,85	90,10
Total immobilisations	**8 025,60**	**7 787,50**	**7 905,26**	**5 676,08**	**3 656,90**
Stocks	351,50	373,20	339,20	333,60	293,10
En cours			146,20	0	11,40
Créances	15 238,00	31 031,00	32 554,65	40 351,10	34271,20
Disponibilités et divers	6 617,00	18 213,30	20 885,65	14 957,65	28 994,06
Total actif circulant	**22 206,50**	**49 617,70**	**53 925,70**	**55 642,35**	**63 569,70**
Total	**30 232,10**	**57 405,20**	**61 830,90**	**61 318,43**	**67226,70**

PASSIF	En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
Libellé	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**
Capital social ou dotation initiale	7 056,0	7 056,0	7 056,0	7 056,0	7 056,0
Prime de fusion	350,8	350,80	350,80	350,80	350,80
Réserves	97,6	352,80	352,80	352,80	352,80
Résultat de l'exercice	342,0	-811,0	-190,4	-1 311,5	-53,1
Total capitaux propres	8480,8	7 669,8	7 479,3	6 167,9	6 114,8
Autres fonds propres			543,57	624,8	706,0
Provisions pour risques et charges	1156,3	1 651,9	1 402,4	1 304,1	1 455,1
Dettes financières	530,8	822,6	729,11	304,3	318,1
Dettes diverses	19 253,1	46 421,3	50 939,2	52 337,4	58 532,7
Produits constatés d'avance	811,1	839,5	737,3	579,9	100,0
Total	**30 232,1**	**57 405,2**	**61 830,9**	**61 318,43**	**67 226,7**

Eléments significatifs

Actif - Immobilisations
L'actif net sorti lors de la cession des compteurs s'élève à 3 964.5 k€

Actif - Créances
Ce poste comprend notamment des créances sur les usagers et l'eau consommée et non encore facturée dite « eau dans les compteurs » ainsi que les créances auprès des abonnés liés au contrat de facturation recouvrement.

Actif - Disponibilités
Cette ligne représente les liquidités disponibles en banque.

Son montant s'élève à 28 484.2 K€ contre 14 852.7K€ pour l'exercice 2018. Cette évolution n'est pas significative puisque ces disponibilités fluctuent chaque jour selon les encaissements et les reversements faits dans le cadre du contrat de facturation recouvrement.

Passif - Capitaux propres

Le résultat de l'exercice 2019, en déficit de 53.1 K€ réduit les capitaux propres de 7 479 K€ à 6 114.8 K€.

Passif - Provisions pour risques et charges
Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des décaissements probables liés à des situations existantes à la clôture de l'exercice.

Il s'agit pour l'essentiel de provisions :

• pour litiges	292,20 K€
• pour pensions et obligations liées aux salariés	1 103,40 K€
• risques et charges	59,50 K€
• Soit un total de	1 455,10 K€

Passif - Dettes financières
Les dettes financières s'élèvent à 318.1 K€ et sont constituées pour 76.37 K€ par des emprunts issus de la fusion avec la SERGADI, de 23.2 k€ participations des salariés 2014 et pour 218.5 K€ correspondant au compte courant des associés.

Passif - Dettes diverses
Les dettes diverses s'élèvent à 58 532.7 K€ fin 2019
Elles se présentent comme suit :

	2019
Fournisseurs	1 592,10
Fournisseurs FNP	2 039,80
Avances clients	5 098,10
Dettes sociales1	840,70
Dettes fiscales	5 490,20
Autres dettes (Agence de l'eau, redevances Surtaxes collectivités…)	42 471,80
Total	**58 532,70**

De même que les autres créances et les disponibilités sont en augmentations, les dettes diverses subissent une augmentation équivalente liée également au contrat de facturation recouvrement.

Passif-Produits constatés d'avance
Les produits constatés d'avance ne concernant plus que les DSP de Crolles, Saint-Martin le Vinoux et Saint Martin-d'Uriage, leurs montant s'élèvent à 100.0k€